UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

BANQUE DES MEMOIRES

Master de Sécurité et Défense
Dirigé par Olivier Gohin
2017

La communication : l'autre arme djihadiste

Camille Umbach-Bascone

Sous la direction de François Haut

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS – PARIS II
Droit – Economie- Sciences sociales

Année universitaire 2016-17

Master 2 Sécurité et défense

LA COMMUNICATION : L'AUTRE ARME DJIHADISTE

Mémoire préparé sous la direction de Monsieur François HAUT

Présenté et soutenu publiquement pour l'obtention du Master 2 Sécurité et Défense – Finalité recherche

Par Camille UMBACH-BASCONE

LA COMMUNICATION : L’AUTRE ARME DJIHADISTE

Je tiens à remercier monsieur François Haut pour tous les précieux conseils qu'il a su me donner tout au long de l'année ainsi que sa bienveillance.

Je souhaite également témoigner ma reconnaissance envers monsieur Xavier Raufer pour avoir pris le temps de m'accorder un entretien, d'avoir su répondre à toutes mes questions.

Enfin, je tiens à remercier mes parents et Paul, pour m'avoir soutenue tout au long de la réalisation de mon mémoire et de leurs conseils avisés. Merci aussi à Cathy.

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans le mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

TABLE DES ABREVIATIONS

AAI : Autorité administrative indépendante

CEDH : Convention européenne des droits de l'homme

CFCM : Conseil français du culte musulman

CGLPL : Contrôleur général des lieux de privation de la liberté

CNCDH : la Commission nationale consultative des droits de l'homme

CNCTR : Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés

CNN : Cable Canal Network

CP : Code pénal

CPP : Code de procédure pénale

CPDSI : Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam

CSI : Code de la sécurité intérieure

DAI : Dar al-Islam

DGPN : Direction générale de la police nationale

DGSE : Direction générale de la sécurité extérieure

DGSI : Direction générale de la sécurité intérieure

DRSD : Direction du renseignement de la sécurité et de la défense

EI : Etat islamique

FIJAIT : Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes

FMSH : Fédération maison des sciences de l'homme

HLM : Habitation à loyer modéré

LIM : Ligue islamique mondiale

OCI : Organisation de coopération islamique

OCLCTIC : l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication

ONG : Organisation non gouvernementale

PRAT : Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme

QER : Quartier d'évaluation de la radicalisation

UCLAT : Unité de coordination de la lutte antiterroriste

UD : Unités dédiées

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

TITRE I – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME UNIVERSELLE ET EFFICACE DE LA TERREUR

Chapitre 1 – Le double objectif des publications djihadistes

Chapitre 2 – La sidération comme conséquence

TITRE II – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME PRESQUE IMPARABLE

Chapitre 1 – Les essais infructueux de la lutte française contre la communication djihadiste

Chapitre 2 – Le rôle décisif d'une contre-communication musulmane

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Après une traque de 48 heures sur Internet, le directeur d'Europol annonçait le 3 mai 2017 que l'Etat islamique disposait désormais d'un réseau social qui lui était propre, afin de diffuser sa propagande plus librement. Si très peu d'informations circulent à ce sujet dans les médias, le problème que pose la communication djihadiste aujourd'hui continue de croître. Il s'agirait en effet d'une arme comme une autre dans les mains des terroristes salafistes.

La communication, ici, est à rapprocher de la notion de propagande. Il ne s'agit plus seulement de convaincre, mais encore de recruter et d'encourager les gens à embrasser la cause dont le Califat, fait la promotion. Avant l'EI, Al-Qaïda employait déjà des méthodes d'endoctrinement modernes pour l'époque à l'aide de vidéo-cassettes. Néanmoins, la communication dont il s'agit ici, est exclusivement celle du Califat autoproclamé. Cela se justifie pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, les djihadistes qui sévissent au nom de l'Etat islamique sont ceux dont on parle le plus aujourd'hui et qui sont à l'origine de la majeure partie des attentats commis ces derniers temps. Ensuite, leur propagande est sans aucun doute la plus efficace, la mieux travaillée et la plus présente sur les réseaux sociaux. Ainsi, s'il existe parfois des parallèles entre les deux groupements terroristes salafistes, c'est la communication du Califat qui est au cœur du sujet. Ce dernier est responsable de très nombreux attentats partout dans le monde : en Europe (à Paris, Berlin ou Londres), aux Etats-Unis (à Orlando) mais aussi en Afrique du Nord (au Caire ou dans le Sinaï).

Lors de ces attaques, de très nombreux types d'armes ont été employés : armes à feu (type kalachnikov), armes blanches, explosifs ainsi que des armes par destinations, comme des camions. C'est encore d'autres méthodes qui permettent d'exécuter les habitants du Califat comme la lapidation ou la crucifixion. L'EI dispose donc d'un arsenal conséquent dont le but essentiel est de tuer. Pourtant, un autre outil a fait ses preuves entre ses mains. Ce dernier ne trouverait pas sa place dans une armurerie et pourtant, il a de graves conséquences sur le territoire français. La communication est apparue comme un moyen tout aussi efficace d'atteindre les populations ennemies. Si elle ne blesse pas ou ne tue pas, cette arme fait bien plus : d'un côté, elle entretient un climat de peur constant et de l'autre, elle embrigade.

Selon un rapport datant de juin 2015[1], plus de 1 800 français seraient engagés dans des réseaux djihadistes après s'être laissés séduire par leur propagande. Il convient donc de s'interroger sur le profil de ces individus, tombés sous le joug de l'EI (**Section 1**). Par ailleurs, si leurs personnalités diffèrent, un point commun les relie, le lieu où ils se sont radicalisés : Internet (**Section 2**).

Section 1 – L'élargissement inquiétant des profils des candidats djihadistes

Des études ont récemment montré que les cibles de la propagande de l'EI étaient de plus en plus diverses. Les premières personnes auxquelles on pense rentrent dans le même moule que celui de Mohamed Merah, pionnier du nouveau terrorisme djihadiste en France (paragraphe 1). Pourtant, l'apparition de nouveaux visages dans la communication djihadiste laisse penser que ses victimes sont de plus en plus variées (paragraphe 2).

1§. Un premier profil type sur le modèle Mohamed Merah

Le professeur Fethi Benslama, relève parmi plusieurs profils types de djihadistes partis faire le djihad « *le jeune des cités et issu de l'immigration* »[2] (A). C'est à cet échantillon de la population qu'appartenait Mohamed Merah mais aussi beaucoup d'autres. C'est probablement un des éléments qui l'a poussé à passer à l'acte. Par ailleurs un autre point ayant joué un rôle essentiel dans sa radicalisation est évidemment les différents séjours qu'il a effectués en prison (B).

A. Les jeunes d'origine étrangère des banlieues pauvres

Il n'est pas difficile de s'imaginer que les premières catégories de personnes tombées sous l'influence de l'EI répondent à une certaine image : issus de l'immigration, probablement musulmans modérés ou non-pratiquants, vivant dans les banlieues proches des grandes villes

---

[1] Sébastien PIETRASANTA, *La déradicalisation outil de lutte contre le terrorisme*, Rapport auprès du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve, juin 2015 p. 7 [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000455.pdf], consulté en mars 2017

[2] Rodrigue COUTOULY, « Profils-types des jeunes radicalisés », *Les Echos*, 21 novembre 2015 [https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-144361-la-radicalisation-a-pour-moteur-le-desespoir-de-la-jeunesse-1177196.php] consulté en mai 2017

comme celles de Nice, Marseille ou encore Paris. On pense à des jeunes plus ou moins livrés à eux-mêmes, sans un véritable entourage familial ou amical pour les retenir, ainsi que des connaissances scolaires limitées qui ne leur permettent pas de faire preuve de discernement. C'est plus ou moins à ce profil à peine exagéré, que correspondent certains terroristes djihadistes connus.

Mohamed Merah ressemblait à tous ces jeunes. Issu d'une famille qui nourrit de la rancœur à l'égard de la France, il a absorbé cette haine comme une éponge et la cultive tout au long de son enfance. Il habitait dans la cité dite des Izards-Trois Cocus à Toulouse dans un HLM. Elevé sans son père dont sa mère est divorcée, il se retrouve vite livré à lui-même. Un rapport établi en 1997 dénonce par ailleurs cela : « *Mohamed rentre de l'école à l'heure qu'il veut, se met à table s'il le désire et se couche de même* »[3]. C'est sur le même modèle qu'ont vécu les frères Saïd et Chérif Kouachi, auteurs de la tuerie de Charlie Hebdo. Orphelins de père, puis de mère, ils connaissent une enfance assez malheureuse entre foyers et centres spécialisés après avoir grandi dans un quartier difficile du XIXe arrondissement de Paris.

Le fait que ces hommes aient grandi dans des zones difficiles et qu'ils soient issus de l'immigration les conduit au sentiment dit de « ghettoïsation » que le député Pietrasanta relève comme une des causes de la radicalisation[4]. Ce phénomène pousse les jeunes dans cette situation à se sentir rejetés, délaissés par la France et nourrissent à son égard une certaine aigreur. Celle-ci, ajoutée à une idéologie extrémiste, peut largement entraîner un djihadiste sans repère à causer du tort au pays qui l'a vu grandir.

B. Les jeunes délinquants cumulant des expériences en prison

Le tueur au scooter effectue plusieurs séjours dans la maison d'arrêt de Seysses en 2007 puis en 2008. Au court de sa seconde incarcération, il commence à se radicaliser. De manière surprenante, ce durcissement ne se fera pas au contact d'un prosélyte présent dans la prison. Au contraire, c'est de manière autonome qu'il se met à lire le Coran et pratiquer la religion de manière extrême. C'est cependant la perspective de l'emprisonnement qui le conduit à se rapprocher de l'islam.

---

[3] Éric PELLETIER et Jean-Marie PONTAUT, *Affaire Merah: l'enquête*, Michel Lafon, 2012, p. 149
[4] Sébastien PIETRASANTA, *Op.cit* note 1, p. 13

A l'inverse, les frères Kouachi, eux, se sont radicalisés au contact de Farid Benyettou, le leader de la bande dite des Buttes Chaumont[5]. Néanmoins, c'est au contact de Djamel Beghal[6] qu'il rencontre en prison, que Chérif se radicalise encore. Il y fréquente également Amedy Coulibaly avec lequel il fomentera les attentats de janvier 2015.

Qu'ils aient été incarcérés pour des faits en lien avec le terrorisme ou pour de simples faits de délinquance, on s'imagine sans mal que les jeunes partis faire le djihad aient été en prison auparavant. Soit car elle a été à l'origine de leur radicalisation soit car elle ne fait que présager leur exclusion de la société civile.

Ce type d'individu se retrouve beaucoup en Syrie et en Irak. Venant de Bruxelles, Salah Abdeslam et Abdelhamid Abaaoud, deux des bourreaux de la tuerie du 13 novembre 2015, correspondent étrangement à ce modèle. Des centaines d'anonymes les ont par ailleurs précédés ou suivis. Ils quittent la France en raison des promesses qui leur sont faites : alors que chez eux, ils ne valent rien, ghettoïsés dans des cités sensibles, là-bas, ils trouveront un travail, une famille et des amis de substitution. Lorsque leur pays d'origine n'a plus d'espoir à leur offrir, ces jeunes voient dans le Califat une terre où tout est à construire. Chacun veut apporter sa pierre à l'édifice et pense qu'il va enfin être utile.

On aurait pu penser que seul ce modèle se laisserait toucher par la propagande de l'EI. Le manque de soutien familial et les mauvaises fréquentations conduisent à rendre ces jeunes plus sensibles aux messages de propagande car ils ne disposent pas de bagages suffisants pour faire preuve de discernement. Pourtant, les cibles des recruteurs se seraient apparemment diversifiées depuis, rompant avec ce modèle.

2§. Une troublante diversification des profils

« *Les nouveaux candidats au djihad sont de plus en plus jeunes, issus de toutes les classes sociales, et beaucoup sont inconnus des services de police* »[7]. Ce constat s'est fait à la suite d'une terrible découverte en novembre 2014 : Maxime Hauchard fait partie des bourreaux exécutant de nombreux otages dans la vidéo de propagande intitulée « *N'en déplaise aux mécréants* ». C'est un jeune français, qui ne vit pas en banlieue mais dans un petit village de

[5] Il s'agit de la filière djihadiste sévissant dans le XIXe arrondissement.
[6] Un ancien activiste du GIA
[7] Sébastien PIETRASANTA *op. cit.*, note 1, p. 8

l'Eure. Encore plus étonnant, il vient d'une « *famille chrétienne et sans histoires* »[8] avant de se convertir à l'islam et de rejoindre la Syrie.

Maxime Hauchard, comme d'autres de ses frères en Syrie, ne correspond pas à l'idée classique que l'on se fait d'un jeune parti en Syrie. De la même manière, si le départ en 2013 des frères Nicolas et Jean-Daniel Bons n'était pas une surprise, le fait que ce soit des convertis et non des musulmans d'origine choque. En outre, c'est ce que dénonce Dounia Bouzar dans son rapport intitulé « *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes* »[9]. Elle y démontre à l'aide de statistiques que les candidats au djihad ne correspondent plus à ce profil prédéfini, mais embrassent au contraire un panel bien plus diversifié. Elle affirme notamment que : 80% des familles dont sont issus les jeunes en voie de radicalisation sont athées (et non musulmane contrairement à ce qu'on aurait pu croire). 90% ont des grands-parents français contre seulement 10% d'origine étrangère. De plus, 67% de ces familles appartiennent à classe moyenne et seulement 16% à la classe populaire. Il ressortirait donc de cette étude que l'image des français partis rejoindre la Syrie ne correspondrait qu'à des *a priori* proches de l'amalgame.

Le seul point qui resterait vrai est le suivant : ces individus sont fragiles. Le même rapport affirme que pas moins de 40% auraient « *connu des épisodes de dépression* ». Cela est par ailleurs logique puisque quelqu'un de fragile et vulnérable accueillera à bras ouverts toute source de réconfort. La religion, l'idée d'être utile ou encore de trouver une famille de substitution sont autant d'arguments convaincants pour des personnes qui sont psychologiquement perdues. De la même manière, commettre un attentat suicide apparaît comme une porte de sortie spectaculaire pour ceux qui considèrent n'avoir plus rien à perdre.

Ainsi, il semblerait que les djihadistes qui se laissent attirer par la communication djihadiste ne rentrent plus dans aucun moule. Si auparavant ils étaient essentiellement issus de banlieues et déscolarisés ils peuvent désormais venir de milieux aisés et de familles soudées et unies. Pourtant, l'étude de Dounia Bouzar est à mettre en perspective. Evidemment, il est probable que des jeunes de tous horizons soient tentés par les discours djihadistes. Tant qu'ils

---

[8]«Jihad : Maxime Hauchard, l'itinéraire "banal" d'un Français devenu bourreau en Syrie », La Dépêche, 27 octobre 2015, [http://www.ladepeche.fr/article/2015/10/27/2205559-jihad-maxime-hauchard-itineraire-banal-francais-devenu-bourreau-syrie.html] consulté en février 2017

[9] Dounia BOUZAR, Christophe CAUPENNE, Sulayman VALSAN, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, Bouzar-expertises, novembre 2014, [http://www.bouzar-expertises.fr/metamorphose] consulté en mai 2017

font état d'une certaine faiblesse psychologique, un bon recruteur sera toujours capable de faire céder des individus qui vacillent déjà. Néanmoins, le panel ayant servi aux statistiques n'englobe que les familles qui sont sensibles aux signaux faibles et qui ont contacté le centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam. Cela encourt donc deux critiques. La première est que cela ne représente qu'une infime partie de la population concernée. La seconde est que les familles correspondant aux idées reçues ne sont peut-être pas représentées, justement parce qu'elles ne sont pas suffisamment attentives et concernées pour chercher à contacter le CPDSI. Cela expliquerait donc pourquoi elles sont effectivement les familles donnant le plus de terroristes djihadistes.

Peu importe le milieu social et familial dont sont issus les djihadistes en herbe ou ceux partis, un point les relie presque certainement : le lieu de radicalisation. Internet.

Section 2 – Internet comme vecteur de la communication de l'Etat islamique

L'augmentation de l'accessibilité d'Internet s'accompagne d'un accroissement de l'accès aux contenus djihadistes. La Toile est devenue un instrument incontournable de la communication de l'EI. Grâce au développement de très nombreux sites et réseaux, cette dernière a pu être diffusée à grande échelle, sans que plus aucune barrière n'existe (paragraphe 1). Les responsables de la propagande du Califat ont su mettre à leur profit le développement rapide de toutes les nouvelles technologies. Cette adaptabilité a effectivement été confirmée très récemment lorsqu'on a découvert la création de son propre réseau social (paragraphe 2).

1§. Internet, l'outil de propagande à grande échelle

Les terroristes djihadistes n'ont pas attendu l'avènement de l'EI pour employer des méthodes modernes pour diffuser leur propagande. Avec l'« *Appel à la résistance islamique mondiale* », Abou Moussad al-Suri avait déjà compris toutes les perspectives qu'offrait Internet (A). Ce phénomène n'a été que renforcé avec la multiplication des réseaux sociaux sur Internet (B).

A. Les prémices d'une communication sans barrières : *l'Appel à la résistance islamique mondiale*

Le 23 novembre 2015, le Figaro titrait : « *Abou Moussab al-Souri, l'inspirateur des attentats de Paris* »[10] et pour cause, il aurait écrit « *le précis du djihadiste* »[11]. En 2005, Abou Moussab al-Souri publie sur Internet plus de mille pages dans lesquelles il lance son *Appel à la résistance islamique mondiale*, disponible en PDF. Ce syrien y décrit l'évolution du djihad en trois temps. « *Le moment de l'affirmation* »[12] lequel correspond au djihad en Afghanistan qui fut un succès dans les années 1980. Ensuite vient le « *moment de la négation* »[13] qui selon Gilles Kepel illustre le changement entre l'ennemi proche et l'ennemi lointain symbolisé par les Etats-Unis. Pourtant, Souri ne soutient pas ces attaques qu'il considère comme spectaculaires et sans réel impact sur les populations musulmanes. Il préfère par ailleurs l'Europe comme cible et c'est ainsi qu'intervient le troisième temps du djihad : « *la négation de la négation* »[14].

Ce texte est une source d'inspiration pour le terrorisme djihadiste d'aujourd'hui puisqu'il est en faveur d'une décentralisation et de petites cellules terroristes prêtes à tout. Il a notamment été considéré comme « *la bible des djihadistes* »[15], du tueur au scooter à Abdelhamid Abaaoud.

Souri avait dès le début saisi le rôle essentiel que jouerait Internet en tant que vecteur de l'idéologie djihadiste. Son appel a été traduit en anglais afin d'être intelligible pour le plus grand nombre de personne et était facilement trouvable sur le Net. Cela n'était que les prémices de l'expansion de la propagande islamiste grâce aux réseaux sociaux.

B. La multiplication des réseaux sociaux

Sans la création de tout nouveaux sites permettant une communication sans barrières, la propagande djihadiste n'aurait jamais connu l'ampleur qu'elle a maintenant. Tout d'abord, il

---

[10] Roland Gauron, « Abou Moussab al-Souri, l'inspirateur des attentats de Paris », *Le Figaro*, 23 novembre 2015, [http://www.lefigaro.fr/international/2015/11/23/01003-20151123ARTFIG00224-abou-moussab-al-souril-inspirateur-des-attentats-de-paris.php] consulté en mai 2017

[11] *Ibid.*

[12] Gilles KEPEL avec Antoine JARDIN, *Terreur dans l'Hexagone : Genèse du djihad français*¸ France, Edition Gallimard, 2015, p. 51

[13] *Ibid*.

[14] *Ibid.*

[15] Cléa FAVRE, « Il a écrit la bible des djihadistes », *Le Matin*, 17 novembre 2015, [http://www.lematin.ch/monde/Il-a-ecrit-la-bible-des-djihadistes/story/13193575], consulté en mai 2017

existe des plateformes servant essentiellement à la propagation de vidéos, telles que YouTube créé en 2005. Elle met encore à disposition quelques films de propagande djihadistes tels que « 19 HH », de Omar Omsen (un djihadiste niçois ayant prêté allégeance à Al-Qaïda). Par ailleurs, la culture du *streaming*[16] permet de retrouver certains messages de l'EI qui sont censés avoir été supprimés de la Toile. Un internaute quelque peu expérimenté pourra en quelques clics retrouver des images de décapitations et des discours à contenu djihadiste.

Les utilisateurs encore plus chevronnés peuvent avoir recours au « *dark web* » afin de retrouver tous les sites terroristes qui ont été déréférencés ou supprimés de l'Internet accessible à tous.

En outre, les différents réseaux sociaux type Facebook datant de 2004, Twitter de 2006, etc., permettent d'afficher au grand jour son adhésion à la cause de l'EI, ainsi que de partager certains de ses messages, photos et vidéos. Ces sites, surveillés depuis quelques années maintenant, permettent souvent aux recruteurs du Califat de rentrer en contact avec leur cible avant de passer à d'autres moyens de communication plus sûrs. On pense ici à Telegram, site créé en 2013, qui assure une discrétion totale aux discussions qui y ont lieu. De la même manière Skype, permettant de passer des appels audio ou vidéo partout dans le monde, est également exploité par les recruteurs qui peuvent ainsi s'assurer de l'identité de l'individu avec lequel il discute.

Depuis quelques années, certains réseaux sociaux comme YouTube ou Facebook acceptent de supprimer les contenus terroristes et participent à la traque lancée par les autorités. Pourtant, si cette dernière s'est révélée en partie efficace, elle n'a servi qu'à déplacer le problème. En effet, l'EI s'est simplement doté de son propre réseau social.

2§. Internet, un instrument en constante évolution

Internet est un outil facilement malléable. C'est exactement ce dont témoigne la toute dernière trouvaille de l'EI. Puisqu'il était régulièrement traqué et chassé des différents sites, il a décidé d'en créer un qui lui serait propre. Sa découverte a été annoncée le 3 mai 2017 par le directeur d'Europol.

[16] Des vidéos, films ou séries télévisées qui sont mis à la disposition de tous de manière illégale.

Cela témoigne du fait que la lutte contre la propagande terroriste salafiste est loin d'être terminée. A côté des combats qui se livrent en Irak et en Syrie, ainsi que sur nos propres territoires, une autre bataille fait rage. De véritables offensives ont lieu dans la sphère médiatique à coups de vidéos sanglantes et de messages menaçants. C'est un conflit asymétrique qui a lieu ici, dont aucun des versants n'est à négliger. Quand bien même l'EI serait éradiqué, sa communication a déjà été semée et elle continue probablement de germer dans les esprits fragiles de futurs djihadistes. Puisque cette bataille oppose des protagonistes dont les arsenaux ne sont pas de taille équivalente, tous les coups sont permis et l'EI entend bien faire de cette expression une réalité. Sa communication continue encore d'évoluer : nouvelles cibles et nouvelles plateformes Internet pour la diffuser. Le Califat refuse de baisser les bras.

Dans ce conflit asymétrique entre d'un côté le Califat en quête de suprématie mondiale et, d'autre part, une coalition d'Etats, comment la communication peut-elle être considérée comme une arme à part entière ?

La propagande est depuis longtemps maintenant, un instrument essentiel en temps de guerre. Pourtant, aujourd'hui, elle apparait comme une véritable arme, particulièrement efficace, d'autant plus qu'elle est accessible à tous (**TITRE I**). Par ailleurs, cela fait de la communication de l'EI une arme presque impossible à désamorcer (**TITRE II**).

TITRE I – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME UNIVERSELLE ET EFFICACE DE LA TERREUR

Grâce à l'expérience de certains terroristes, la communication djihadiste, en particulier celle de l'EI, est à la portée de chacun en quelques clics. Entre ses mains, la propagande a largement dépassé ce qu'elle était au moment de son utilisation par les bolcheviks et les américains lors de la guerre froide. Il ne s'agit plus simplement de convaincre, mais de rallier. La communication est devenue, sans aucun doute, une arme redoutable entre les mains des djihadistes.

Cette dernière ne connait plus de barrières : ni frontières ni langues, tout est numérisé. Les messages de l'EI sont universels. En outre, leur efficacité n'est plus à démontrer : de trop nombreuses personnes ont décidé de rejoindre sa cause depuis ces trois dernières années pour qu'on puisse encore en douter. Ainsi, la communication s'est avérée être une arme comme une autre pour les djihadistes qui ont su en faire un réel instrument de la terreur au même titre que des explosifs ou des armes à feu. Les parents craignent autant les bombes que les vidéos sur fond d'anasheed[1]. En effet, les publications djihadistes ont un double objectif. Elles cherchent à embrigader mais aussi à intimider (Chapitre 1). Cela fait d'elles des armes particulièrement redoutées. Par ailleurs, entre le choc qu'ils provoquent chez certains et l'intérêt qu'ils provoquent chez d'autres, les discours de propagande djihadiste ont une conséquence : la sidération (Chapitre 2).

[1] Textes religieux psalmodiés. Il s'agit de la seule musique autorisée dans l'islam

CHAPITRE 1 - LE DOUBLE OBJECTIF DES PUBLICATIONS DJIHADISTES

Le premier but de la propagande est de répandre une doctrine, une opinion. Son auteur cherche à recruter à coups de matraquages de belles images, de slogans efficaces ou de vidéos chocs. La communication djihadiste répond en partie à cet objectif : ses messages appellent les gens du monde entier à rallier leur cause et se battre contre les mécréants. Les djihadistes savent parfaitement comment manier l'art de la langue et manipuler les émotions, afin de créer un véritable besoin de partir en Syrie.

Par ailleurs, la communication de l'EI ne répond pas seulement à cet objectif. Il ne s'agit plus simplement de séduire et de persuader. La seconde visée que s'est fixée la propagande djihadiste est d'intimider. Comme le nom l'indique, le terrorisme sert à installer un climat de terreur parmi les ennemis. Entre guerre psychologique et dissuasion, les islamistes parviennent sans difficultés à intimider leurs opposants.

Puisque ces deux buts sont essentiels pour comprendre la stratégie du nouveau Califat, il convient d'abord d'étudier comment sa communication sert à embrigader de nouveaux soldats (Section 1) avant d'analyser ses messages de menace (2).

Section 1 – Une propagande efficace dans le but principal de recruter

La stratégie de recrutement de nouveaux candidats est double. Tout d'abord, elle emploie des messages particulièrement bien travaillés. Les djihadistes chargés de l'embrigadement parviennent à manipuler les recrues en jouant avec leur haine et leurs espoirs. Grâce à cela, ces jeunes s'ostracisent et finissent par se laisser emporter par la vague islamiste (paragraphe 1). En outre, la communication de l'EI travaille le candidat à l'aide de deux méthodes différentes de recrutement : une globale et une ciblée (paragraphe 2).

1§. Les discours convaincants

Afin d'attirer de potentielles recrues prêtes à rejoindre les rangs des groupements djihadistes, peu de choses sont laissées au hasard. Les recruteurs de l'EI s'attellent à la tâche de pousser de jeunes gens à gonfler leur armée ou à se supprimer dans un attentat suicide. Entre

2014 et 2015[2], entre 1 500 et 2 000 étrangers par mois allaient faire le djihad. Même si ce chiffre est apparemment descendu à 200 fin 2016, il reste encore conséquent. Comment peut-on inciter des personnes à quitter famille, amis, patrie pour courir à une mort quasi certaine au nom d'une religion ? Les arguments particulièrement bien sélectionnés des combattants fonctionnent autour de deux principales thématiques. Tout d'abord, les futurs djihadistes sont encouragés haïr ceux qui ne partagent pas leurs idées, supprimant tout attachement à leur entourage (A). Ils se décident ensuite grâce aux promesses d'un monde parfait qu'on leur fait miroiter (B).

A. L'endoctrinement par la haine

Une des méthodes les plus utilisées par les recruteurs du djihad est l'embrigadement par la haine. Par des discours les poussant à rejeter de leur vie de mécréant, les recruteurs vont encourager leur recrue à partir. Se sentant souillé par ce qui l'entoure, le candidat ne va avoir qu'une solution : rejoindre le Califat. La première étape consistera en un reniement de son entourage (1), puis de l'Etat et du système dans lequel il vit (2). Ces rejets sont ensuite attisés par une vision binaire du monde encourageant le djihadiste en herbe à faire un choix rapide et tranché (3).

1. Le dégoût du candidat envers son entourage

Selon le Professeur en criminologie Edouard Verny[3], la manipulation psychologique s'axerait sur plusieurs étapes[4]. Dans un premier temps, le manipulateur valorise son interlocuteur, puis attire sa sympathie avant de dévaloriser ses repères. Plusieurs marches suivent encore mais c'est la dévalorisation des repères qui est cruciale pour l'endoctrinement djihadiste. Afin qu'une personne décide qu'elle doit tout quitter, au nom d'une religion pour laquelle il n'éprouvait que de l'indifférence peu de temps avant, il faut faire preuve d'une maîtrise absolue de l'art de la manipulation. Les combattants du califat, formés à attirer de nouveaux frères et sœurs, usent alors de cet argument. Certains suscitent ce dégoût à l'aide de

---

[2] « Le nombre de combattants étrangers entrant en Irak et en Syrie en forte baisse selon un général américain », Europe 1.fr 26 avril 2016 [http://www.europe1.fr/international/le-nombre-de-combattants-etrangers-entrant-en-irak-et-en-syrie-en-forte-baisse-selon-un-general-americain-2730067] consulté en mars 2017

[3] Edouard, VERNY Professeur de Criminologie, procédure pénale et droit pénal général à l'Université-Panthéon Assas.

[4] Edouard VERNY, Cours de criminologie, 2016

phrases telles que « *pas trop dur de vivre parmi des mécréants ?* »[5]. D'autres vont aider la recrue à cacher son changement de comportement à son entourage. Dans le livre intitulé *Dans la peau d'une djihadiste*[6], le fameux recruteur Abou Bilel al-Faransi (« le français ») encourage vivement la jeune convertie qu'il tente d'épouser à attendre de passer le pas de sa porte avant d'enfiler son *hijab*.

Un des exemples les plus forts est celui de la jeune Anissa, une bordelaise de 22 ans partie faire le djihad en 2014. Après son départ, sa mère aurait retrouvé une lettre de la fille l'ayant recrutée. Dans celle-ci, il lui était notamment recommandé d'être « *une étrangère pour ta propre famille dieu t'en félicitera* »[7]. Ce genre d'encouragement n'est pas rare dans la bouche d'un djihadiste. En incitant le candidat jeune à se jouer de sa famille et à la haïr, une fracture a lieu. L'aspirant au djihad perd un premier repère et devient beaucoup ainsi plus instable.

2. Le dégoût du candidat envers son pays

De la même manière, la haine de la patrie et plus généralement de l'Occident va faciliter le départ de certains. « *Du dégoût pour ici qui donne envie d'aller là-bas* »[8]. Le rejet de l'Occident passe souvent par une décrédibilisation des gouvernements afin de renforcer un manque de foi souvent latent du candidat dans les institutions. Par exemple dans *Flames of war*[9], l'ancien Président des Etats-Unis Barack Obama est représenté entouré de flammes. La voix off qui l'accompagne reprend les discours de certains dirigeants avant d'ajouter « *They lied* »[10]. Faisant cela, la propagande djihadiste fait en sorte de présenter le monde non musulman comme une grande mascarade qui manipulerait des mécréants aveuglés par le capitalisme.

Ainsi, le rapport *La propagande de Daech : la mythologie du combattant heureux*[11] relève que la communication des terroristes salafistes pointe du doigt les contradictions des discours

---

[5] Envoyé spécial, *Attentats de Paris*. *Français candidats au djihad*, présenté par Françoise Joly, Guilaine Chenu et Nicolas Poincaré, France 2, 19 novembre 2015, 03h55 (disponible sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=0jkROnkx6C8) visionné en février 2017

[6] Anna ERELLE, *Dans la peau d'une djihadiste,* coll. J'ai vu, Edition Robert Laffont, Paris 2015

[7] Sophie des DESERTS, « « Sois une étrangère pour ta propre famille » : la lettre d'une jeune française partie en Syrie », *L'Obs*, 19 février 2014 [http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20140219.OBS6922/sois-une-etrangere-pour-ta-propre-famille-la-lettre-d-une-jeune-francaise-partie-en-syrie.html], consulté en mai 2017

[8] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de la propagande,* Elise LE GUEVEL, Matthieu NIEWENGLOWSKI et Ghislain DELAVAL, France 2, 5 mars 2015, 1h29

[9] Vidéo de propagande de l'Etat islamique qui met en scène les combats ayants lieu en Irak et en Syrie [https://clarionproject.org/isis-releases-flames-war-feature-film-intimidate-west/] consulté en février 2017

[10] *Ils mentent* en anglais

[11] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI, *La propagande francophone de Daech : la mythologie du combattant heureux,* Fondation maison des sciences de l'Homme, 2015 [http://www.fmsh.fr/sites/default/files/rapport_propagande_bdef.pdf] consulté en janvier 2017

des Etats occidentaux. Les images témoignant des bombardements dont ces Etats sont responsables sont en opposition avec leurs discours dans lesquels ils y dénoncent les frappes russes. De la même manière, les auteurs du rapport démontrent que les chiffres du Pentagone (26 civils tués pour plus de 40 000 frappes aériennes) sont bien difficiles à croire. La récupération de ces contradictions des gouvernements occidentaux continue d'attiser la haine à leur égard et favorise encore plus les opérations martyrs et les départs pour la *hijra*[12].

3. La vision manichéenne du monde : le combat du bien contre le mal

Afin d'encourager encore le rejet du quotidien, une vision binaire de la société est imposée. Le candidat se voit dans l'obligation de faire un choix, lequel est, en réalité, déjà fait pour lui. A cause de la version manichéenne du monde qui lui est présentée, il va être tenté de rejoindre ce combat épique du bien contre le mal. Gonfler les rangs de l'armée *d'Allah* pour se battre contre *Sheitan*[13] est un argument qui fonctionne. De plus, après avoir provoqué le rejet de toutes ses barrières sociales, les discours des recruteurs arrivent à créer un sentiment de culpabilité. Vivre entouré de mécréants est une erreur en soi, la seule possibilité de la réparer est de rejoindre physiquement cette guerre quasi-apocalyptique.

L'envie d'être un moudjahid victorieux est attisée par les discours de haine des acteurs de la propagande du Califat : « *Je veux me jeter sur les kuffar*[14]*, je veux les tuer, et je veux mourir après* » annonce fièrement Abou Oussama, émir de la cellule terroriste autoproclamée « *les soldats d'Allah* »[15]. Cependant, cette haine suscitée par les vidéos de l'Etat islamique et qui, selon le politologue El Difraoui[16], viserait surtout à attirer les tueurs psychotiques, est beaucoup moins présente dans la propagande d'Al-Qaïda. En effet, selon Omar Diaby[17], un de ses recruteurs, les a qualifiées de « *clip de 5 minutes qui ne font qu'exciter la rage* »[18]. Pour lui, le public visé par ces images serait « *réactionnaire et impulsif* »[19], à la différence des cibles d'Al-

[12] L'émigration pour vers la terre d'Islam
[13] *Satan* en arabe
[14] *Les mécréants* en arabe
[15] Spécial investigation, *Soldats d'Allah*, présenté par François Haumant, Canal +, diffusé le 2 mai 2016 à 22h55, durée 1h30.
[16] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de la propagande, Op. cit.*
[17] Omar Diaby ou de son nom de guerre Omsen, est un est recruteur les plus efficace d'Al-Qaïda.
[18] Complément d'enquête, *Jihad : les recruteurs*, Romain BOUTILLY, Antoine HUSSER et Frédérique PRIGENT, France 2, diffusé le 2 juin 2016 à 22h40, durée 1h10
[19] *Ibid*.

Qaïda, qui seraient convaincues d'abord par une réflexion théologique poussée, comme celle que l'on retrouve dans le vidéos intitulées « *19HH* »[20].

Ainsi, si la haine est un argument de vente efficace pour certains, car elle pousse à renier tout lien avec la vie d'avant pour rejoindre plus facilement le *Sham*[21], elle n'est pas le seul. En effet, l'aversion pour la vie occidentale s'accompagne du désir de rejoindre le Califat dont la promotion fait beaucoup d'envieux.

B. L'embrigadement par des promesses

Conduisant souvent à la désillusion, de nombreuses promesses sont faites aux candidats au djihad. Depuis la proclamation du Califat, l'assurance d'une vie meilleure a convaincu de nombreuses personnes à rejoindre les rangs des djihadistes. Cependant, l'approche ne sera pas la même selon que la recrue est un homme (1) ou une femme (2) .

1. Les hommes

Concernant les hommes, deux arguments essentiels font mouche : l'un découle par ailleurs de l'autre. D'abord, le candidat se voit promettre un avenir de guerrier. Cela est d'autant plus attirant que, selon lui, la cause vaut la peine de se battre (a). En outre, si elle justifie de combattre pour elle, elle mérite aussi de mourir pour elle : le paradis n'en sera que meilleur (b).

a. L'attrait d'un combat épique

Un des premiers arguments employés pour séduire un homme est celui du combattant victorieux. Pour Dounia Bouzar, le jeune « *veut ressembler à celui sur l'image qui a l'air tout puissant, sans problème* »[22].

Ce que véhicule l'EI est souvent la vision des moudjahidin comblés, fraternels et conquérants. Selon le rapport signé Conesa, Huygue et Chouraqui, « *l'iconographie dominante est celle du héros, heureux dans son unité, victorieux »*[23]. Les promesses de combats épiques

[20] « HH » signifierait « Histoire de l'humanité », mais pour certains, elle représenterait surtout les tours du World Trade Center, cibles des attentats du 11 septembre 2001.
[21] C'est le territoire des musulmans en arabe, qui comprendrait notamment la Syrie, la Palestine, la Jordanie et le Liban.
[22] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande*, *op.cit*
[23] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI., *op. cit.*,p. 25

comme ceux que l'on retrouve dans *Flames of War*, le 4x4 conduit dans le désert, *l'aventure motivante*[24] ainsi que les armes ont su séduire des recrues. Une vidéo de Bilel al-Faransi, un émir djihadiste originaire de Rouen apparemment décédé en 2014, illustre à merveille l'idée qu'un candidat peut se faire de sa vie de moudjahid. Dans une grosse voiture, il y présente les diverses armes qu'il possède : un fusil de recharge, un glock et enfin un M60 qu'il aurait volé à un Marines. Le fantasme de tout adolescent appréciant les jeux ou films de guerre peut devenir réalité au sein du Califat.

b. L'appel du Paradis

Si le désir de ressembler à des héros est en partie responsable de l'embrigadement des combattants de l'Etat islamique, ce n'est pas le seul argument. L'appel du *Jannah*[25] fait également rêver. « *Viens, on va au paradis* » invite Abou Oussama[26] lorsqu'il essaye de convaincre un jeune reporter infiltré de faire une opération martyr. Il y promet des femmes, du vin, du miel, du lait de l'eau et beaucoup d'autres denrées. L'idée présentée par les recruteurs est la suivante : si la vie n'est pas bonne dans ce monde, elle sera bien meilleure dans l'autre. Rien n'est pire que de s'attarder en terre de mécréance, or, il n'est plus nécessaire de rejoindre le Califat. La meilleure des solutions est donc le paradis, largement mérité en cas d'attentat suicide.

Puisque les discours ne suffisent pas, la promesse de la félicité dans le trépas au nom d'Allah s'accompagne d'images de moudjahidin paisibles *béats dans la mort*[27]. On retrouve notamment cela dans la vidéo post-mortem[28] d'André Poulin, un jeune Canadien parti en Syrie en 2012. Dans ce film, il y explique comment et pourquoi il est devenu Abu Muslim et invite ses frères à le rejoindre. La voix off lui rend ensuite hommage et annonce sa mort. Elle déclare qu'il n'est pas mort sans espoir, mais plutôt « *avec la certitude des promesses d'Allah* »[29]. Une image est alors présentée de lui mort, mais paisible.

---

[24] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande, op. cit.*
[25] *Paradis,* en arabe
[26] Spécial Investigation, *Soldats d'Allah, op. cit*.
[27] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI., *op. cit.*, p. 25
[28] Vidéo de propagande de l'Etat Islamique, durée 2min10 [https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2014/07/16/this-canadian-jihadist-died-in-syria-but-his-video-may-recruit-more-foreign-fighters/?utm_term=.1260f38965a5] consultée en avril 2017
[29] Traduit de l'anglais «*But rather with certainty of Allah's promess* »

Les films d'épopées et l'appel d'un monde meilleur continuent d'enthousiasmer de nombreux djihadistes en herbe. Si Dounia Bouzar considère que, dorénavant, les candidats choisissent la raison pour laquelle ils se laissent convaincre[30], il ne fait aucun doute que c'est un ensemble d'éléments qui persuadent. A ces deux arguments principaux s'ajoutent en effet les vidéos de publicité en faveur du califat (voir paragraphe 2) qui éveillent chez les recrues la volonté d'y appartenir et de rejoindre leurs frères et sœurs musulmans.

2. Les sœurs

Les sœurs du djihad, elles, n'ont pas la même vision de leur *hijra*. Certes, il existe de plus en plus de femmes combattantes ou martyres notamment depuis la création d'une brigade exclusivement féminine en 2014 appelée *Al-Khansa*, qui a rendu licite le fait qu'elles prennent les armes. Pourtant, le premier but des recrues féminines djihadistes reste la dimension humanitaire de leur départ. La jeune Ines Madani, une des responsables de la tentative d'attentat à proximité de Notre-Dame de Paris en 2015, n'est pas un cas isolé. Cependant, elle ne constitue pas le premier des modèles à suivre. Les sœurs, comme elles se font appeler, sont principalement séduites par trois éléments principaux : la visée humanitaire (soigner les enfants, construire des écoles) (a), le but familial (avoir un mari et des enfants) (b) et la religion (c).

a. La finalité altruiste du djihad

L'idée d'un djihad humanitaire est principalement suscitée par les films de l'EI dénonçant les attaques de leurs ennemis sur son territoire. Les images de nourrissons dans un lit d'hôpital, voire morts, ainsi que celles d'immeubles en feu ou détruits éveillent un sentiment de culpabilité chez ces femmes. L'impuissance ressentie face à cette situation est vite remplacée par la détermination à partir. Anissa, une des jeunes filles parties en Syrie, rêvait d'humanitaire selon sa mère Fatima. Cela a été confirmée indirectement par une fille accusée d'être en partie responsable de son départ lors d'une interview en caméra cachée qui affirme qu'elles souhaitaient ouvrir un orphelinat ensemble avant d'y renoncer[31].

Cet aspect philanthrope d'une candidate est souvent recherché par les recruteurs. Ils ciblent en effet comme potentielles recrues les jeunes femmes qui affichent l'envie d'avoir un métier

[30] Envoyé Spécial, *Jihad 2.0 : La guerre de propagande*, *op. cit*.
[31] Envoyé spécial, *Les sœurs, les femmes cachées du jihad*, Marina LADOUS, Roméo LANGLOIS, Etienne HUVER, France 2, SlugNews, TV Presse et France 24, 2 février 2017 à 22h10

altruiste comme infirmière ou assistante sociale[32]. Sensibles à la désolation des autres et honteuses de leur inaction, ces sœurs sont assez facilement convaincues d'agir.

b. L'accomplissement de la destinée féminine : la mère de famille

Un des arguments les plus convaincants auprès des femmes tentées par le djihad est évidemment celui se fondant sur la famille. Comme l'affirme le rapport de la Fondation maison des sciences de l'Homme, « *la femme n'existe qu'à travers le mariage. Les discours tenus traitent soit de l'enfant soit de l'épouse* »[33]. Une femme seule est souvent mal vue et c'est pourquoi la plupart de celles qui expriment l'envie de partir doivent souvent se trouver un mari avant. De nombreux mariages se font soit par Internet comme celui de Abou Bilel et l'homologue virtuelle d'Anna Erelle, Mélodie[34], soit par téléphone comme celui auquel on assiste dans le reportage *Les soldats d'Allah*[35].

Si certains sont dits « d'amour », ils ne sont célébrés que parce qu'on le doit. De nombreux mariages sont ainsi arrangés comme en témoigne une femme qui s'est enfuie du Cham[36]. Elle raconte alors comment une sœur a eu l'occasion de voir son futur mari par la fenêtre teintée de la madafa[37] où elle était tenue prisonnière. Pourtant, peu importe à ces jeunes femmes qui rêvent seulement d'être l'épouse d'un héros du Califat, voire d'un martyr.

L'autre versant du rôle de la femme dans l'islam selon la communication du Califat est évidemment celui de *génitrice*[38]. En effet, la sœur est une épouse mais aussi une mère. Cette fonction est essentielle pour les terroristes puisqu'elle permet d'élargir la *oumma*[39] et d'assurer la génération future de djihadistes, encore mieux formée et capable d'accomplir, selon eux, de grandes choses (voir Chapitre 2).

---

[32] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande, op. cit*.
[33] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI., *op. cit*., p.66
[34] Anna ERELLE, *op.cit.*,
[35] Spécial investigation, *Soldats d'Allah, op. cit*.
[36] Envoyé spécial, *Les sœurs, femmes cachées du jihad, op.cit*.
[37]Etablissement entre le couvent et la prison dont les pensionnaires peuvent être des femmes et des enfants
[38] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI., *op. cit*., p 66
[39] *Communauté musulmane* en arabe

c. L'argument religieux

Le dernier argument usé par l'Etat islamique est religieux. D'une part, comme les hommes, les femmes rêvent du paradis. Imane, une jeune de 17 ans, arrêtée avant de commettre un attentat à l'aide d'un fusil de chasse, l'explique aux envoyés spéciaux de France 2 : « *Une opération martyr c'est pouvoir emmener soixante-dix personnes de son entourage au paradis* »[40]. Ici, la crainte de l'enfer, pour soi et pour ses proches, l'a convaincue de s'armer et de tirer dans le quartier juif de Lyon.

Un second élément religieux est à prendre en compte : celui du refus de soumission de la femme au capitalisme. La chosification du corps féminin fait l'objet d'une dénonciation constante du Califat qui prône à l'inverse la pudeur. Celle-ci passe alors par l'interdiction de laisser une parcelle de sa peau apparaître et de faire entendre sa voix à un autre que son époux. Poussée à l'extrême, cette interdiction ressemble à une obsession. Lors d'une vidéo tournée à Raqqa par deux syriennes[41] en caméra cachée, on y voit notamment que les visages des femmes figurant sur les produits en vente ont tous étés noircis.

Dans la bouche d'un recruteur expérimenté, l'utilisation faite du corps et du visage de la femme par le capitalisme est un argument qui fait mouche. Les femmes sont au contraire respectées et admirées car elles ne laissent rien voir de leur corps. Il convient par ailleurs de noter que c'est un discours persuasif quand il s'adresse à des jeunes filles complexées ou rejetées pour leur apparence.

La réalité que fait miroiter la propagande du Califat qui convainc tant d'hommes et de femmes ne se fonde pas uniquement sur les vidéos et magazines publiés. En effet, deux modes de recrutements essentiels sont utilisés.

2§. Les différents modes de recrutement

Pour séduire, donner envie, l'EI sait faire sa promotion comme une grande agence de publicité. Pour autant, de simples images ne sont pas toujours suffisantes et c'est là qu'interviennent les chasseurs de têtes. Ainsi, deux méthodes d'embrigadement se dessinent :

---

[40] Envoyé spécial, *Les sœurs, les femmes cachées du jihad, op. cit.*

[41] Vidéo amateur de deux femmes syriennes en caméra cachée. « Syrie, elles ont filmé Raqqa le siège de Daech » in *France soir*, 15 mars 2016 [http://www.francesoir.fr/politique-monde/syrie-elles-ont-filme-raqqa-le-fief-de-daech-video] consulté en mars 2017

une approche universelle qui cherche d'abord à toucher un public le plus large possible (A) puis prise de contact plus personnalisé au travers de recruteurs (B).

A. Une publicité globale autour du Califat

Au-delà des discours de haine, ou des promesses de guerre victorieuse, l'Etat islamique a su trouver des arguments de vente particulièrement convaincants. Le Califat a su se faire connaître par les candidats au djihad grâce à une publicité accrue, qui ressemble à la propagande véhiculée par les Etats totalitaires de la moitié du XXe siècle.

L'Etat islamique *way of life*[42] est devenu un des éléments les plus vendeurs de sa communication. L'auto-proclamation d'un Califat en 2014 a entraîné la création d'une publicité extrêmement bien construite. Elle tourne autour de deux arguments essentiels qui tendent à attirer les potentielles recrues. D'une part l'exposition de ses richesses et de ses moyens permet de nier l'idée que certains candidats peuvent se faire d'un territoire en guerre (1). D'autre part, certaines images humanisent les terroristes déjà sur place qui parlent de leur quotidien, pas si différent de celui d'avant (2).

1. L'assise de la légitimité du Califat et la démonstration de ses ressources

Depuis l'auto-proclamation du Califat le 29 juin 2014 à Mossoul, sa propagande a su développer un nouveau discours. Le rapport de la FMSH relève dans cette approche générale essentiellement trois types de messages : « *d'autorités* » (…) « *d'adhésion* » et de « *mobilisation* »[43]. Pour autant, l'image universelle que le Califat désire véhiculer n'est plus seulement dure mais aussi « douce ». Les acteurs de sa communication cherchent désormais à séduire en affirmant son statut « étatique » au travers de vidéos et photographies publicitaires. Le magazine *Dar-al-Islam*[44] illustre cette volonté.

Tout d'abord, son premier numéro tend à asseoir la légitimité du Califat. Ses auteurs le justifient en effet à l'aide de textes du Coran et de la Sounna : « *Je vais établir sur la terre un*

[42] *Mode de vie*, en anglais.
[43] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI., *op. cit.*, p.12
[44] Il s'agit du territoire soumis à l'autorité de Dieu

vicaire « Kalîfah » »[45] (Sourate 2, verset 30). Ensuite, il y est expliqué de manière très pédagogique la création d'une monnaie d'or et d'argent (le dinar et le dirham[46]). Si cela a pour but, d'une part, de s'émanciper des Etats que le Califat occupe, battre monnaie est une prérogative exclusivement régalienne. C'est donc un acte symbolique particulièrement marquant.

Le numéro 4, lui, intitulé *Le combat contre les apostats* vise à faire une publicité des richesses et des ressources du nouvel Etat. A l'aide d'un reportage photos, *« l'équipe de Dâr Al-Islâm à le plaisir de vous offrir un reportage exclusive de la vie à Mossoul sous l'ombre du Califat, afin de montrer aux yeux de tous son niveau économique mais aussi le train de vie de ses habitant* (*sic*.) »[47]. Les pages qui suivent ressemblent étrangement à un livret d'agence de voyage. Chacune des pages est consacrée à une thématique différente[48]. Le centre-ville : on y voit des photos d'étalages de marchés semblant interminables (poisson, épices, fruits et légumes), une bibliothèque ainsi qu'une bijouterie. Les divertissements : ce sont les grandes surfaces qui y sont représentées lesquelles satisfont *les demandes quotidiennes des familles musulmanes*[49]. Un élément sur cette page est cependant bien plus surprenant : deux prises de vues différentes d'un parc d'attraction. Les lieux publics et les panoramas : les deux pages suivantes représentent essentiellement des clichés de bâtiments tels que des restaurants, hôtels, etc., ainsi que ceux de paysages dits « *sublimes* ». La description associée affirme que « *la ville est paisible, éloignée du chirk et des tawâghit* »[50].

Cette assise de la légitimité du Califat et la volonté d'en prouver les richesses constituent de bons arguments auprès des candidats au djihad. La haine qu'ils ont à l'égard de leur pays d'origine cumulée avec l'intérêt porté au Cham suffit à les convaincre de partir ou de commettre un attentat suicide en son nom. Pour autant, aveuglés par cette propagande, la contradiction entre les images de désolation avec cette prétendue paisibilité ne les étonne pas. Pourtant, ce sont ces mêmes clichés de destruction qui les poussent à rejeter leur patrie.

---

[45] « Les preuves du Califat », *Dar al-Islam* n°1, *L'Etat islamique étend son territoire*, 23 décembre 2014 p. 5
[46] Voir annexe n° I : images tirées de DAI n°1
[47] « La vie à Mossoul sous l'ombre du Califat » *Dar al-Islam*, n°4, *Le combat contre les apostats*, mai 2015 p. 36
[48] Voir annexe n°II : *Dar al-Islam*, n°4, *Le combat contre les apostats*, mai 2015
[49] Ibid. p. 37
[50] *Chirk* signifie « associé » en arabe. Cela renvoi aux individus qui associent une autre personne à Dieu. Le terme de *tawaghit*, lui se réfère à ceux qui se font adorer comme s'ils étaient des dieux alors qu'ils ne le sont pas.

2. L'humanisation des terroristes djihadistes

Le second versant de la communication à visée générale consiste à rendre plus humains les moudjahidin. Cette quête de l'humanisation a deux raisons essentielles. D'une part, ces terroristes islamistes sont responsables d'actes que l'on pourrait qualifier « d'inhumains ». Leur donner l'aspect d'une personne normale a pour effet d'entraîner une certaine sidération de leurs opposants. D'autre part, ces combattants victorieux apparaissent *tout-puissants*[51] mais ils ne doivent pas sembler inaccessibles. En effet, tendre à un idéal inatteignable peut s'avérer décourageant ce qui conduirait à faire renoncer les aspirants au djihad les moins motivés. Dans le but de contrer cela, il est fait état du quotidien « normal » de ceux qui inspirent les recrues et les poussent à gonfler les rangs de l'EI.

La vie au *Cham* est évidemment constituée de batailles, pourtant plusieurs images tendent à montrer qu'elle ne l'est « pas que ». C'est ainsi que Abou Abdallah Guitone avait comme credo de montrer que le djihad est « *cool* »[52]. Ce parisien parti en Syrie en 2013 a su vendre son quotidien auprès de ses amis Facebook en montrant une « *image idéalisée* »[53] de la Syrie. Elément essentiel de la promotion du djihad, il publiait des photos de lui dans des magasins de vêtements en train de faire du shopping, un saut dans une piscine ou encore de partager un kebab avec ses camarades. Plusieurs postaient également des clichés d'eux avec des pots de Nutella. La chaîne américaine CNN a affirmé que l'EI recruterait à l'aide de cette sucrerie, de chatons et d'emojis[54]. La journaliste précise ensuite « *qu'ils veulent que les gens croient que leur vie sur les champs de bataille n'est pas si différente de la vôtre* »[55]. Cette déclaration a d'ailleurs suscité des railleries de la part des islamistes qui ont répondu dans la même optique de guerre de communication, par de nombreux tweets et des images la caricaturant.

---

[51] Envoyé spécial, *Jihad.2.0 : la guerre de propagande op.cit*.

[52]Adrien SENECAT, « Le djihad 3.0 des français partis en Syrie » in *l'Express*, 21 juin 2014 [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-djihad-3-0-des-francais-partis-en-syrie_1551982.html] consulté en avril 2017

[53]« Un djihadiste s'adresse en français aux musulmans occidentaux : "On vous invite à rejoindre les rangs des moudjahidines"», *Middle East Media Research Institute*, 21 juillet 2014 [http://memri.fr/2014/07/21/un-djihadiste-sadresse-en-francais-aux-musulmans-occidentaux-on-vous-invite-a-nous-rejoindre-et-a-rejoindre-les-rangs-des-moudjahidines/] consulté en avril 2017

[54]"CNN claim that ISIS is luring women with kittens and Nutella », *Mail online*, 20 février 2015 [http://www.dailymail.co.uk/video/news/video-1161225/CNN-claim-ISIS-luring-women-kittens-Nutella.html] consulté en avril 2017

[55] En anglais dans l'extrait de la vidéo

En construisant son approche globale autour d'une valorisation du Califat et de la vie qu'il offre, les auteurs de la propagande de l'EI ont su trouver les arguments justes. Si cela provoque une sidération dans les pays occidentaux, ils séduisent particulièrement les candidats qui aspirent aux richesses que cette terre offre. Pour autant, quelques indécis hésitent à basculer dans le djihad et nécessitent parfois d'une légère assistance. C'est ainsi que les recruteurs interviennent, pistant les potentielles recrues.

B. Une prise de contact individualisée par les chasseurs de têtes

Selon Alain Rodier, ancien de la Direction générale de la sécurité extérieure, le recrutement se faisait avant d'homme à homme, parfois dans des mosquées par des Imams autoproclamés[56]. A l'heure d'Internet, on voit pourtant apparaître une nouvelle méthode d'embrigadement personnalisée, ayant lieu principalement, voire exclusivement, derrière un écran d'ordinateur. A l'image de Omar Omsen, l'EI aussi use de tels enrôleurs. Leur but est essentiellement de faire du prosélytisme individuel en prenant contact directement avec les potentiels djihadistes.

Ces recruteurs formés à dénicher les recrues idéales utilisent les réseaux sociaux. Si une personne *exprime une forme de solidarité avec la cause syrienne ou palestinienne*[57], ou encore qu'elle affiche son envie d'effectuer un métier altruiste tel qu'infirmier ou assistant social, elle les intéressera. Comme le souligne le journaliste Olivier Hertel, « *le discours tenu sur ce réseau par les recruteurs est adapté à chacun selon son profil* »[58]. C'est ainsi qu'Abou Bilel ou Rachid Kassim[59] sélectionnent les personnalités correspondant à certains critères et prennent contact avec leur cible. Rapidement, ils font basculer la conversation sur des réseaux sociaux protégés type Telegram comme en témoigne le reportage *Les sœurs, les femmes cachées du djihad* ou encore *Les soldats d'Allah.* De la même manière, ils insistent pour que leurs échanges se déroulent ensuite en caméra vidéo comme Skype. Cela leur permet de s'assurer que leur correspondant n'est pas en train de mentir sur ses intentions et qu'aucun dispositif permettant

---

[56] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande, op.cit.*
[57] *Ibid*.
[58] Olivier HERTEL, « Cyber-terrorisme : un recrutement en 4 phases », *Sciences et Avenir*, 16 novembre 2015 [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/cyber-terrorisme-un-recrutement-en-4-phases_35824] consulté en avril 2017
[59] Djihadiste français parti en Syrie en 2015 et mort en 2017 lors d'une frappe d'un drone américain. Il est à l'origine du commando qui a opéré à Saint-Etienne du Rouvray le 26 juillet 2016 et ainsi que celui responsable de la tentative d'attentat près de Notre-Dame de Paris le 4 septembre de la même année.

de filmer leur entretien n'est utilisé. Grâce à leur capacité de persuasion et leur insistance[60] l'idée de départ ou d'attentat suicide germe peu à peu dans l'esprit de celui qui est en train de se faire enrôler.

Leur rôle ne s'arrête pourtant pas là. Les chasseurs de têtes vont en effet préparer le passage à l'acte ou le départ du candidat afin de ne rien laisser au hasard, précisant que l'aspirant devra nécessairement « *obéir exactement au doigt et à l'œil* »[61]. Cette obligation conduit à deux choses essentielles : d'une part, il est évident que pour des raisons de sécurité, l'opération doit être assurée par quelqu'un d'expérimenté dans le domaine. D'autre part, cela conduit à l'inhibition de la réflexion de son interlocuteur qui est donc moins en condition de renoncer par peur ou regret.

Selon Dounia Bouzar, les recruteurs peuvent être des séducteurs ou séductrices, mais aussi des groupes d'amis. Cela étant dit, selon Olivier Hertel, ils doivent nécessairement donner « *l'apparence d'un entourage chaleureux* »[62]. Leur persistance conduisant à l'isolement de la recrue facilite d'autant plus le départ qu'ils usent des discours classiques d'embrigadement opérant comme un lavage de cerveau.

Certes, la communication djihadiste est une arme évidemment redoutable lorsqu'il s'agit d'endoctriner. Grâce au fond de ces messages jouant sur les faiblesses des uns, les désirs des autres et une forme offrant plusieurs possibilités, de nombreux occidentaux sont déjà passés à l'acte. Pourtant cette propagande ne serait pas aussi impressionnante si elle n'avait un second objectif : l'intimidation.

Section 2 – L'affaiblissement des opposants par intimidation

La communication de l'EI ne se résume pas simplement au fait de convaincre. Puisqu'il s'agit d'un groupement terroriste, ses combats sont menés également par la parole et l'intimidation. L'intérêt d'effrayer ses ennemis consiste à les affaiblir psychologiquement voire à les faire abandonner par crainte. Afin d'y parvenir, la propagande djihadiste use d'une horreur sans borne dans ses messages (paragraphe 1). Par ailleurs ces discours sont particulièrement

---

[60] Le témoignage d'un adolescent qui, ayant gardé contact avec un ami parti en Syrie, raconte que maintenant ce dernier le harcèle, il veut qu'il le rejoigne. Adrien SENECAT, « Le djihad 3.0 des français partis en Syrie » *op. cit.*

[61] Envoyé spécial, *Les sœurs, les femmes cachées du djihad, op.cit*.

[62] Olivier HERTEL, *op. cit*

percutants et ont des conséquences notables sur l'état d'esprit de ceux qui sont visés (paragraphe 2).

§1. L'horreur comme élément efficace de la menace

Les vidéos et images publiées par l'EI répondent à une certaine typologie[63]. Quelques-unes d'entre elles ont une finalité bien claire, laquelle est de menacer directement les Etats étrangers et leurs ressortissants. Ce sont surtout les films mettant en scène une exécution qui ébranlent le plus, car l'horreur et l'incompréhension en résultent. Les spectateurs impuissants ne peuvent s'empêcher de se demander comment et pourquoi une telle horreur peut avoir lieu. Afin de terroriser au mieux les populations menacées par leurs vidéos, les acteurs de la communication du Califat utilisent plusieurs moyens d'intimidation. Tout d'abord, ils vont jusqu'à nier l'humanité de la victime par la manière dont ils la traitent (A). Ensuite, ils recourent à une violence gore, complètement banalisée, ce qui a pour conséquence logique de choquer au plus haut point (B).

A. La déshumanisation des victimes et des ennemis de l'Etat islamique

Le refus de reconnaître l'humanité de ceux qui ne partagent pas les ambitions du Califat se fait essentiellement de deux manières. D'un côté, il n'est fait référence à ceux-ci qu'au travers d'insultes ou de mots violents (1). De l'autre, les traitements qu'ils subissent vont jusqu'à leur enlever leur forme physique d'être humain (2).

1. Une perte d'humanité « dans les mots de l'ennemi »[64]

Plusieurs termes reviennent régulièrement dans la bouche des djihadistes, quitte à frôler la redondance. Deux se dégagent significativement en raison du fait que ce sont les plus utilisés : les mots de « mécréant » (a) et de « croisés » (a).

[63] Le rapport établit par Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE et Margaux CHOURAQUI (*op.cit*) en recense six types différents : les portraits, les jeux de guerre et épopées, les films publicitaires, les vidéos post-attentats, les clips musicaux et les reportages.
[64] Référence aux rubriques intitulées « Dans les mots de l'ennemi » du magazine DAI

a. L'appellation de « mécréant »

Dans les déclarations de l'EI, un des termes usés pour désigner les personnes non musulmanes pratiquantes est celui de **«** mécréants **».** Ce mot est employé pas moins de 12 fois dans quinze pages dans le premier numéro de DAI et 33 fois dans treize dans le second. Par exemple, le journal reprend les paroles d'un *cheikh*[65] : « *Celui qui invoque 'Alî ibn Tâlib est un mécréant, et celui qui doute de sa mécréance est un mécréant* »[66]. Dans la continuité de cela, le terme de « kouffars » qui signifie mécréants en arabe est aussi fréquemment employé. On le retrouve notamment dans la bouche d'un terroriste apparaissant dans une vidéo du 25 novembre 2015. Il y appelle ses frères musulmans à prendre exemple sur les commandos responsables des attentats du 13 novembre : « *Prenez exemple sur ces quelques frères qui ont retourné toute la France en quelques heures qui ont fait pleuré plus de 60M de kouffars* »[67].

Au travers de ces deux termes, la communication de l'EI rappelle à ses partisans ce que leurs ennemis ne sont pas : des musulmans islamistes. Cela permet de souligner la différence idéologique essentielle entre leurs victimes et eux, ce qui justifie qu'elles soient traitées de manière inhumaine. Il s'agit de leur rappeler la passivité coupable des mécréants. En ne concentrant l'attention que sur cet aspect de leur vie, l'EI laisse entendre que ces derniers ne méritent que le mépris des « vrais » musulmans. Leurs adversaires ne sont pas des êtres humains auxquels on reconnaît un droit au respect, ce ne sont que des non-croyants.

b. La référence aux « croisés ».

La seconde dénomination la plus employée est celle de **«** croisé **».** Cette formule est évidemment adoptée en référence aux croisades qui eurent lieu lors des XIe et XIIIe siècles. Ces dernières marquent l'histoire entre le catholicisme et l'islam de manière sanglante. Ce passé sert en outre de justification aux attentats qui ont lieu en Occident la France étant une cible privilégiée (voir chapitre 2).

Lorsque les messages de l'EI emploient cette appellation, elle est presque immanquablement associée aux personnes de confession juive. Par exemple, lors de l'auto-proclamation du Califat, le premier numéro de la revue *Dabiq*[68]explique que le monde est

---

[65] Le *cheikh* est une personne sage en raison de ses connaissances religieuses ou scientifiques
[66] DAI n°1, *op.cit.* p. 4.
[67] Pierre CONESA, Jean-François HUYGUE et Margaux CHOURAQUI, *op.cit.*, p. 240
[68] « The world has divided into two camps », *Dabiq*, n°1, entre juin et juillet 2015 [https://azelin.files.wordpress.com/2014/07/islamic-state-22dc481biq-magazine-122.pdf] consulté en avril 2017

maintenant divisé en deux camps : celui de l'islam et celui de ses ennemis, dont les juifs et les croisés. De la même manière, lors de son discours, le leader de l'EI Abou Baker al-Baghdadi annonce qu'il faut libérer l'humanité du « *système global fondé sur l'usure* » qui serait « *tenu en laisse par les juifs et les croisés* »[69]. Cette association entre les deux religions permet par ailleurs de renforcer les nombreuses théories complotistes dont l'ombre plane depuis plusieurs années. Certains affirment par exemple que l'islam des pays occidentaux, notamment de France, résulte non pas de véritables musulmans mais d'une association entre les gouvernements et les associations israéliennes.

A l'inverse du terme « mécréant » qui désigne une passivité coupable chez les cibles des terroristes, cette référence à leur confession (et à leur passé destructeur) renvoie à leurs actions fautives et rappelle leur dangerosité.

Ces dénominations ont pour conséquence de focaliser le regard des terroristes salafistes sur l'aspect de leur ennemis qui mérite la haine et le mépris. Ce déni de leur nationalité, de leur sexe, de leurs goûts, bref, de leur humanité permet de se concentrer essentiellement sur ce qui encourage un passage à l'acte du côté des terroristes. Pour les autres, il s'agit au contraire d'un élément déstabilisant qui renforce la peur provoquée par ces menaces.

2. Les traitements inhumains subis par leurs victimes

Il n'y a pas que dans les paroles des terroristes que leurs ennemis ne valent rien. Lorsque l'un d'eux tombe entre leurs mains, les traitements qu'il subit le privent aussi d'humanité. Selon Dounia Bouzar les terroristes vont jusqu'à « *enlever la forme des victimes* »[70]. Cela signifie que les traitements qu'elles endurent entraînent des mutilations si graves que leurs dépouilles n'ont plus rien d'humain. Par exemple les décapitations, les exécutions par le feu ou encore à l'aide d'explosifs ont pour conséquence de supprimer la silhouette humaine d'un individu.

En outre, contrairement aux clichés des visages sereins des moudjahidin, ceux des « mécréants » sont généralement présentés sous le jour le plus atroce de la mort. Leurs visages sont tuméfiés, leurs corps dans des positions improbables comme s'il s'agissait d'un tas de déchets[71]. Le reportage susmentionné des deux syriennes en témoigne. Elles racontent notamment comment se déroulent les exécutions. Parfois la personne est décapitée et sa tête est

[69] Pierre CONESA, Jean-François HUYGUE et Margaux CHOURAQUI, op.cit., p.17
[70] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande, op.cit*.
[71] Dans la vidéo Flames of War, des soldats syriens qui ont été massacrés sont entassés dans un camions, *op.cit.*

placée sur un pieu. Parfois « *ils mettent le corps sur la route et forcent les voitures à lui rouler dessus jusqu'à ce que plus rien ne reste. Le corps ne deviendra qu'un avec le sol. Seuls les vêtements resteront* »[72]. Enfin, lors d'une interview, Laura Passoni[73] confirme cela en racontant comment certains parents encourageaient leurs enfants à s'amuser avec les cadavres dans la rue, à les frapper, à leur cracher dessus, et à jouer au foot avec leur tête[74].

Cette chosification des dépouilles montre le refus total d'accorder le statut d'humain à ceux qui ne partagent pas leurs idées. Ce déni a deux conséquences notables. D'une part, pour les mêmes raisons que l'utilisation des insultes, cela diminue le risque qu'un djihadiste éprouve de la culpabilité et de la compassion. D'autre part, cela reste une méthode efficace pour terroriser et pour intimider leurs ennemis qui sont effrayés à l'idée de subir de tels traitements.

L'horreur provoquée par la propagande de l'EI est non seulement due à cette déshumanisation des autres, mais est également suscitée par l'utilisation constante et sans limite de la violence.

B. L'utilisation de la violence à outrance

Toutes les vidéos de propagande ne contiennent pas de la violence, comme celles qui font uniquement de la publicité pour la vie au sein du Califat. C'est ce qu'a démontré une étude[75] établissant la liste, par pourcentage, des différentes thématiques utilisées par l'EI. Elle retient que seulement 2,13% des messages employaient de la violence. Par ailleurs, lorsque celle-ci est utilisée, elle l'est sans demi-mesure, sans retenue ni modération. La sauvagerie est probablement un des arguments les plus vendeurs et les plus effrayants de la communication djihadiste.

Quelques images de propagande du Califat - encore trop nombreuses - illustrent cet excès de violence. En plus du reportage en caméra caché des deux femmes syriennes[76], les vidéos

---

[72] « Syrie, elles ont filmé Raqqa, le fief de Daech », *op.cit.*
[73] Une repentie djihadiste
[74] Sept à Huit, *Traumatisés, manipulés, violents : qui sont les enfants français de daech ?*, Aurélie BAZZARA, TF1, diffusé le 15 janvier 2017 à 19h [http://www.lci.fr/societe/traumatises-manipules-violents-qui-sont-les-enfants-francais-de-daech-2021866.html] consulté en janvier 2017
[75]Charlie WINTER, *Documenting the Virtual 'Caliphate'*, Quilliam Octobre 2015, p. 23 [http://truevisiontv.com/uploads/websites/39/wysiwyg/doctors/jihad/FINAL-documenting-the-virtual-caliphate.pdf] consulté en avril 2017
[76] « Syrie, elles ont filmé Raqqa le siège de Daech », *op.cit.*

d'exécution et de menace en témoignent. Au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, un nouveau clip d'avertissement est partagé dans le *dark web*. Ce dernier, intitulé « *Kill them wherever you find them* »[77], met en scène les terroristes responsables de cette tuerie. A la fin de cette vidéo faisant l'apologie de ce massacre, certains d'entre eux (notamment Brahid Abdeslam ou Bilal Hafdi) décapitent chacun un otage. Lorsque ce dernier est exécuté, l'image est alors floutée, comme dans un soudain élan de retenue. Pourtant, brutalement, l'image est rembobinée et la mise à mort est alors dévoilée sans plus aucune pudeur. L'effet produit par ce « faux espoir » est d'autant plus choquant qu'il démontre que non seulement les djihadistes on conscience de la cruauté dont ils font preuve, mais encore que cette cruauté est volontaire dans un but d'intimidation et de sidération.

Cette perversité se retrouve également dans d'autres films de Daech tels que *Flames of War*, où sous le regard de Jihadi John[78], des combattants de Bachar al-Assad sont amenés à creuser leur propre tombe, puis sont exécutés d'une balle dans la tête. On peut également se référer à la vidéo intitulée « *To the sons of Jews* », qui ressemble au film dystopique *Hunger Games*[79]. Elle met en scène de très jeunes garçons qui ont pour consignes de retrouver des espions israéliens cachés dans des ruines et de les tuer d'une balle dans la tête, tout en les faisant tomber directement dans leur tombe. Ces images comme on le verra plus tard (voir Chapitre 2) sont d'autant plus choquantes qu'elles montrent de très jeunes bourreaux (entre 8 et 12 ans). Elles suscitent de manière exacerbée un sentiment de peur car, même ce qui représente à nos yeux l'innocence, est détourné dans un but de terreur.

Bien d'autres images de propagande islamiste emploient une sauvagerie sans pudeur. L'essence même du terrorisme est de propager la terreur parmi ses proies. Ainsi, les publications du Califat ont un impact percutant, non seulement parce qu'elles poursuivent toujours l'idée de recruter, mais aussi car l'intimidation, est une arme très efficace.

---

[77] *Tuez-les n'importe où vous les trouvez* en anglais

[78] Mohammed Emwazi, bourreaux de l'EI, dont le surnom fait référence à John Lennon des *Beatles*, en raison de son accent anglais

[79]Suzanne Collins, *Hunger Games*, T. 1 et 2, Edition Pocket jeunesse, Paris, 2015. De jeunes enfants sont envoyés dans une arène pour se battre à mort, jusqu'à ce qu'un seul ne reste.

2§. Des messages intimidants à l'impact percutant

Au regard de l'étymologie du mot « terrorisme », on ne doute pas qu'un des buts premiers de cette méthode est effectivement de propager la terreur. Que ce soit la guerre du pauvre ou une manière d'atteindre un but symbolique à l'aide de la violence[80], le fait est que les terroristes cherchent essentiellement à faire peur. Selon la définition du terrorisme donnée par Raymond Aron *les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques*[81]. Les publications intimidantes des terroristes, islamistes notamment, vont donc avoir pour impact essentiel de propager l'angoisse.

Pour François-Bernard Huygue les objectifs des messages terroristes sont évidents : « *produire une crainte plus que proportionnelle au risque réel, exacerber la peur par la vision de l'horreur, ou obtenir une réception de son message plus forte* »[82]. Cette terreur suscitée par les discours terroristes a une première conséquence : la dimension psychologique du conflit. En effet, il est évident que le caractère spectaculaire des publications djihadistes conduit à une angoisse absolue du sort qui nous attend. Lors d'un conflit, l'aspect psychologique est presque aussi important que le versant physique. L'affaiblissement intellectuel des adversaires est souvent essentiel pour gagner. Ainsi, la terreur véhiculée par les publications de l'EI a pour conséquence directe d'impacter le moral des Occidentaux qui sont censés craindre la mort à tout instant.

C'est justement cela qu'ont démenti des milliers de français à la suite des attentats du 13 novembre 2015. De nombreux messages de personnes cherchant à afficher leur refus de céder à la terreur ont effectivement circulé sur le Net, tel « je suis en terrasse »[83]. Cette déclaration avait pour objectif de montrer que les français ne renonceraient pas à vivre sous prétexte que des attaques terroristes avaient eu lieu sur leur territoire. De la même manière, la Première

---

[80] François-Bernard HUYGHE, *When killing is meaning*, Conférence *Media's Role in Reporting Terrorism* de la Commission européenne, Grenade, 24 et 25 novembre 2008 [http://www.huyghe.fr/dyndoc_actu/49144efa7e36b.pdf] consulté en décembre 2016

[81] Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1962

[82] François-Bernard HUYGHE, « Message et terreur, acteurs et vecteurs », in *Sécurité globale*, Automne 2007 [http://www.huyghe.fr/dyndoc_actu/49144efa7e36b.pdf] consulté en décembre 2016

[83] « "Je suis en terrasse", un nouveau slogan après les attentats de Paris », BFMTV, 16 novembre 2015 [http://www.bfmtv.com/societe/je-suis-en-terrasse-un-nouveau-slogan-apres-les-attentats-de-paris-930498.html] consulté en avril 2017, Référence au message « #JeSuisCharlie » à la suite des attentats de Charlie Hebdo du 7 janvier 2015.

Ministre britannique Theresa May a affirmé que « *nous n'avons pas peur et notre détermination ne faillira pas face au terrorisme* »[84], en réponse aux attaques à Londres du 22 mars 2017.

Une seconde conséquence, découlant directement de la première, est à ne pas négliger. En effet, si la peur est en elle-même un effet du terrorisme, elle conduit également à des réactions excessives. C'est ce qu'a notamment rappelé le journaliste du *Guardian,* Simon Jenkins, à la suite des attentats de Londres : « *Son but* » à l'assaillant *« a bien pu être de répandre la peur et de tester la robustesse de la démocratie et, si possible, de lui faire changer de comportement. Notre réponse à ces incidents ne doit pas être une réaction exagérée* »[85]. De la même manière, François Heisbourg[86] déclarait dans un article du *Monde* du 14 novembre 2015 que « *la peur n'est pas forcément bonne conseillère, les émotions fortes ne suffisent pas à définir une politique* »[87]. Ces appels à ne pas réagir trop promptement se justifient pour beaucoup par la volonté de maintenir un équilibre entre les libertés fondamentales, largement éprouvées par la longueur de l'état d'urgence en France (voir Titre 2 Chapitre 1). Effectivement, à force de vouloir assurer la sécurité et la défense nationale, la tendance est souvent à la répression des libertés sans que son efficacité soit prouvée. Certains craignent notamment l'établissement d'un Patriot Act[88] en France[89] tandis que d'autres le revendiquent au contraire (comme l'illustre un tweet de Valérie Pécresse le 11 janvier 2015)[90]. Ce raffermissement des contrôles de l'Etat a plusieurs résultats. D'une part, il alimente les discours complotistes de ceux qui affirment que les attentats sont une fable inventée par les gouvernements. D'autre part, il tendrait à faire disparaître ce qui fait d'un Etat une démocratie.

Il existe une conséquence corollaire à cet empressement. Bien que de nombreux appels à ne pas faire d'amalgames aient retenti aux lendemains des attentats qui ont frappés l'Europe, la marginalisation des populations musulmanes d'Occident continue de représenter un risque.

---

[84] Romain GOEFFROY, « « *Business as usual* » : après l'attentat, a vie reprend son cours à Londres », *Le Monde,* 23 mars 2017 [http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/03/23/business-as-usual-apres-l-attentat-la-vie-reprend-son-cours-a-londres_5099858_3214.html] consulté en mars 2017

[85] *Ibid*.

[86] Conseiller spécial à la Fondation pour la recherche stratégique

[87] François Hesibourg, « Après les attentats, la peur n'est pas bonne conseillère », *Le Monde,* 14 novembre 2015 [http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/14/c-ur-lourd-tete-froide_4809930_3232.html] consulté en avril 2017

[88] Le Patriot Act proposé le 26 octobre 2001 par le Président George W. Bush en réponse aux attentats du 11 septembre. Il renforce fortement les pouvoirs des agences de renseignement afin de prévenir de prochaines attaques.

[89] Jacques-Louis COLOMBANI, *Cyberespace et terrorisme*, Collection Dikè, Presses de l'Université de Laval, Canada 2016, p.63

[90] « *Il faudra bien entendu un Patriot Act à la française. Il faut une réponse ferme et globale #renseignement #securité #laicite #education* » [https://twitter.com/vpecresse/status/554225297307205632?lang=fr]

Or, cette exclusion conduirait à un cercle vicieux, où les jeunes musulmans se sentant rejetés tomberaient plus facilement dans le terrorisme. Cela, ajouté aux discours de haine servant à endoctriner de nouveaux candidats (voir supra), permettrait alors de gonfler les rangs des terroristes islamistes.

Ainsi, la communication du Califat autoproclamé est effectivement une arme double : d'un côté, elle recrute, elle séduit, elle donne envie, elle arrive à trouver les discours qui persuadent les candidats de commettre parfois l'irréparable. De l'autre côté, la communication intimide, elle écrase les Etats opposants et en humilie les ressortissants. Elle attire d'un côté, elle terrifie de l'autre. De ce mélange en résulte une conséquence ultime qui est la sidération.

CHAPITRE 2 - LA SIDERATION COMME CONSEQUENCE

Sidérer consiste à provoquer la stupeur. Au sens médical du terme, la sidération signifie « *l'effondrement subit de une ou plusieurs fonctions vitales* »[1]. Appliquée au terrorisme, cette expression permet de comprendre l'effarement qui en découle. Il ne s'agit plus simplement de craindre, ou d'avoir peur, mais plutôt de ne plus être capable de réagir de manière réfléchie et censée.

La communication de l'EI est, elle-même, en partie responsable de cette sidération. D'un côté elle recrute et de l'autre elle intimide. L'association de ces deux objectifs conduit à une véritable incompréhension chez ses victimes qui ne saisissent pas comment leurs semblables ont pu rejoindre les rangs de l'EI et commettre de telles atrocités. Par ailleurs, la propagande qui ne resterait qu'à l'état de menace serait bien vite oubliée. Ainsi, le Califat s'assure, au travers des attentats, que sa communication ne reste pas vaine. De ces attaques atroces résulte également une stupeur qui plonge ses victimes dans une sorte d'abattement passif.

La propagande en tant qu'arme est particulièrement bien travaillée afin de sidérer au mieux les spectateurs (Section 1). En outre, l'aboutissement de ces messages est tout aussi effarant puisqu'il s'agit évidemment des attentats (Section 2).

Section 1 – L'effarement engendré par cette communication affûtée

La sidération résultant de la propagande djihadiste est due pour une grande part au fait qu'elle est particulièrement bien organisée. Si les messages utopiques montrant le Califat autoproclamé comme une terre riche et paisible apparaissent biaisés, il n'en reste pas moins que son arsenal médiatique est conséquent. Le conflit opposant l'EI et les pays occidentaux est un conflit physique, certes, mais également de communication. Pour gagner les esprits d'un côté, et terroriser de l'autre, le fond seul des messages ne suffit pas : la forme a également un grand rôle à jouer. C'est ce qu'on entend par la notion de « djihad médiatique » (paragraphe 1). Il ne s'agit plus simplement d'un djihad usant de kalachnikov ou d'explosif, mais aussi d'un djihad dont une des armes essentielles est la communication. A côté de cet équipement performant, les penseurs de la propagande du Califat autoproclamé démontrent leurs talents à user

[1] Dictionnaire, *Le petit Larousse illustré*, Editions Larousse, Paris 2012

symboliquement d'images et de références occidentales pour mieux marquer les esprits (paragraphe 2).

.

1§. Un djihad médiatique : la course aux Oscars ?

Avant 2014, de nombreux moudjahidin faisaient eux-mêmes la publicité de ce qui était encore Daech. Les réseaux sociaux regorgeaient encore de films amateurs enregistrés avec des portables ou autre matériel individuel, publiés par des djihadistes dont le but essentiel était de faire la promotion de la vie d'un combattant. Avec l'auto-proclamation du Califat, les médias ont été repris en main afin de mieux contrôler les messages et les informations véhiculés. Cette reprise de contrôle va avoir deux aboutissements principaux : d'abord, la mise en place d'un système médiatique particulièrement bien organisé (A) puis la constitution d'un arsenal de tournage qui pourrait faire pâlir les studios d'Hollywood (B).

A. L'organisation du système médiatique

Comme Guitone (voir supra), beaucoup de combattant de l'EI ont été encouragés à faire la promotion de la vie en Syrie. Cependant, ces messages ont parfois conduit à des fuites d'informations essentielles à Daech. Avec l'auto-proclamation du Califat depuis 2014, une discipline a été imposée, filtrant rigoureusement les renseignements transmis. Ce filtrage a été rendu possible par un agencement des médias (1), et a pour conséquence le caractère très restreint des données dont nous disposons sur l'EI (2).

1. L'organisation des différentes unités de production médiatiques du Califat autoproclamé

La branche médiatique de l'EI était auparavant dirigée par Abou Mohammad al-Adnani son porte-parole, avant qu'il ne soit tué à Alep le 30 août 2016. A sa tête, il existe une fondation médiatique de base dont découlent sept branches spécialisées (vidéo, presse en ligne, radio, etc.). Ces différentes divisions sont : les fondations *al-Himma*, *al-Furqan*, *al-I'tsam*, et *Ajnad*, le centre médiatique *al-Hayat*, la radio *al-Bayan*, et enfin, *A'maq*, l'agence de presse.

Derrière ces sept principales branches, il existe ensuite des bureaux médiatiques un peu partout dans les provinces de l'EI, en Afrique de l'Est, en Algérie, Tunisie, Libye, Egypte etc. Les Etats en possédant le plus sont bien évidemment la Syrie (neuf bureaux), l'Irak (douze

bureaux) et enfin le Yémen (sept bureaux)[2]. Selon le rapport signé Huygue, Conesa et Chouraqui, ces agences auraient deux buts essentiels. Elles permettent d'abord de compiler les informations en provenance de ces pays partout dans le monde. Cependant leur tâche la plus importante est de détecter le plus rapidement possible les attaques effectuées par des personnes se revendiquant de l'EI. Selon un djihadiste repenti interviewé par les reporters de Canal+, seulement 100 000 $ par mois étaient accordés avant 2014. Après le 29 juin de cette année le seul studio de Raqqa aurait entre 2 et 2,5 millions de budget par an[3].

A part celles délivrées par des djihadistes repentis, il existe très peu d'informations circulant sur la machine médiatique de l'EI, encore moins sur l'emplacement de ses agences. Ce secret, qui démontre l'importance accordée à l'aspect communicationnel du conflit, est renforcé par le filtrage des données transmises au reste du monde.

2. Le filtrage méticuleux des données communiquées au reste du monde

La journaliste Peggy Bruguière rappelle dans un reportage que « *les occidentaux ne connaissent pas les détails de l'organisation et la puissance de l'Etat islamique, ce que nous savons de lui provient essentiellement de ces images* » de propagande[4]. Effectivement, la Syrie et l'Irak sont des territoires difficilement pénétrables et le sort réservé aux journalistes qui s'y sont rendus (comme John Cantlie, Peter Kassig etc.) a suffi à en dissuader plus d'un de suivre leurs pas. Ainsi, les seuls renseignements dont nous disposons à propos de l'EI sont essentiellement les messages de propagande biaisés partagés sur Internet. Une autre source d'information est celle des djihadistes repentis qui acceptent (rarement) de témoigner de leur expérience et dont on peut, à juste titre, douter de la crédibilité. Ce manque de données représente un réel avantage pour l'EI. C'est d'ailleurs pour cela qu'après l'autoproclamation du Califat, les vidéos amateurs de n'importe quels moudjahidin ont été interdites. En effet, plusieurs messages partagés sur les réseaux sociaux à l'initiative propre de certains combattants ont conduit à des fuites d'informations, utiles à la coalition internationale. Ainsi, maintenant « *seuls les documentalistes désignés sont habilités à filmer et documenter les combats* »[5].

---

[2] Voir annexe n°III : *Documenting the Virtual 'Caliphate'*, Quilliam Octobre 2015, p. 16
[3] CAPA Presse, *Le Studio de la Terreur, à l'intérieur de la Machine de Propagande de Daech*, Alexis MARANT, Canal+, diffusé le 20 septembre 2016 à 20h50
[4] Le Document, *Etat islamique, l'arme médiatique,* Peggy BRUGUIERE, CNews, diffusé le 6 octobre 2014 à 11h.
[5] *Ibid*.

Ce contrôle opéré par la machine médiatique de l'EI permet le filtrage des informations communiquées, d'en choisir le fond, la forme et surtout l'esthétique. En effet, la qualité des images diffusée n'a rien à envier aux *blockbusters* hollywoodiens.

B. Un arsenal de tournage digne des studios hollywoodiens

La plupart des groupements terroristes islamistes ont saisi le poids que peuvent avoir les messages de propagande. Pourtant, entre la communication « web 1.0 » d'Al-Qaïda et celle « web 2.0 » de l'EI[6], un fossé existe. En effet, tandis que les vidéos du premier mettent en scène des hommes enturbannés, prêchant seuls devant une caméra (parfois pendant des heures), celles du Califat ressemblent étrangement à des films d'actions américains.

L'organisation de la machine médiatique de l'EI et le budget qui lui est accordé ont permis aux bureaux de s'emparer d'un équipement de tournage digne de professionnels du cinéma. Cet arsenal, au-delà de sa qualité, est assez conséquent. Par exemple, dans certains films de propagande comme *Flames of War*, plusieurs caméras ont servi au tournage dans le but de faire différents plans d'une même scène. On voit cela à l'incrustation dans l'écran d'une inscription indiquant le numéro de la caméra utilisée (« caméra 1, caméra 2 » etc.). Ces prises de vues sont par ailleurs accompagnées par des images filmées directement par les moudjahidin durant les combats. Un repenti djihadiste[7] a en effet raconté que les combattants se munissent de petits caméscopes embarqués qu'ils fixent à leur tête ou sur leur arme et dont on récupère la carte mémoire à la fin de la journée. Il en résulte un choix immense qui permet aux productions de faire le tri des meilleures images, puis d'en faire un montage qu'on diffuse après sur Internet.

L'EI ne dispose cependant pas que d'un équipement efficace. En effet, le personnel participant aux assemblages des vidéos est extrêmement professionnel. Les producteurs font usage de nombreuses techniques rendant les films attirants, vivants et épiques : ralenti, accéléré, panoramas, gros plans (souvent sur les visages des otages), 3D, effets spéciaux, etc. Dans « *Healing the belivers' chest* »[8] on voit également des prises de vues aériennes capturées à l'aide de drones. Ce film illustre le professionnalisme des têtes pensantes des studios de

---

[6] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGHE, Margaux CHOURAQUI, *op.cit*. 29
[7] *Le studio de la terreur*, *op.cit*.
[8] Vidéo de propagande de l'EI, « *Soigner la poitrine des croyants* » en anglais. Il met notamment en scène l'exécution du pilote jordanien

propagande en entrecoupant des plans de l'otage et ceux de bombardements et de destruction dont il est prétendument responsable. Cette qualité d'image est notamment due au fait que c'était le métier de certains djihadistes avant qu'ils ne rejoignent l'EI. C'est le cas d'un ancien membre des studios d'Hollywood dont on ne connaît que le nom de guerre : Abou Abdelrahman al-Amriki. De nationalité américaine, il se serait décidé à rejoindre la Syrie après avoir participé à la réalisation de « *films qui défigurent l'islam* »[9].

Cette recherche de qualité témoigne d'une chose : pour les djihadistes d'aujourd'hui « *le meurtre compte presque moins que les images qui sont tournées du meurtre* » [10]. En effet, pour les spectateurs, si l'horreur ou le dégoût sont les principales impressions qui en résultent, il n'en reste pas moins une certaine fascination. Pour d'autres, ces images attirent, parce que, même si la violence est réelle, elle est maquillée derrière ces montages particulièrement soignés. Jonathan Nossiter[11] a comparé cette brutalité crue à celle des films de Quentin Tarantino, réputés pour leur violence. Quels djihadistes n'ont pas vu *Inglorious Basterds*[12] en souhaitant ressembler à ces soldats américains qui emploient une barbarie sans égal pour exécuter les vilains soldats allemands ? C'est probablement le même effet que produit la propagande de l'EI sur les esprits des moudjahidin. Pourtant, comme si cela ne suffisait pas, le soin apporté au montage n'est pas l'illustration de ce en quoi la communication est une arme particulièrement affûtée. En effet, le djihad médiatique par la qualité des images ne suffit pas : encore faut-il que ce qu'elles représentent marque autant.

2§. L'appropriation et la destruction de symboles occidentaux par les productions de l'Etat islamique

Comme il a été dit précédemment (voir paragraphe 1), l'EI nous connaît bien mieux que nous ne le connaissons. Et pour cause, une partie de ses ressortissants ont grandi sur nos territoires. Si le monde occidental n'a plus de secret pour eux, le leur est inconnu. Cela constitue un avantage immense, puisque le Califat sait comment construire une propagande de recrutement efficace, ou au contraire, comment toujours plus nous sidérer. Pour cela, la communication, en tant qu'arme aiguisée, va utiliser une symbolique bien à elle. Il ne s'agit pas

[9] *Le studio de la terreur, op.cit.*
[10] Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de propagande op. cit.*
[11] Réalisateur et écrivain américain
[12] Quentin TARANTINO, *Inglorious Basterds*, 2009

encore de la symbolique musulmane (voir Titre 2 Chapitre 2), mais au contraire, du détournement symbolique de choses qui nous tiennent à cœur. Tout d'abord, les messages de propagande usent de références à la culture occidentale afin de séduire ceux qui baignent dedans depuis toujours (A). Ensuite, ils emploient un casting soigneusement sélectionné dont l'objectif principal est de marquer les esprits (B).

A. Le détournement de la culture occidentale

Tel qu'il a été dit précédemment, les têtes pensantes de la propagande djihadiste laissent peu d'éléments au hasard. Afin de continuer à utiliser ces messages comme une arme, servant tout autant à recruter qu'à choquer, les studios de l'EI s'approprient notre culture et la retournent contre nous. Les références utilisées sont essentiellement des jeux vidéo (1) et des films (2).

1. Les jeux vidéo

Les perquisitions faites au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 ont permis d'émettre une nouvelle hypothèse sur les moyens de correspondance entre terroristes. S'il est de notoriété commune que certaines applications telles que Telegram ne permettent pas un contrôle efficace des autorités publiques, d'autres méthodes sont également employées : les jeux vidéo. En effet, les djihadistes utiliseraient la messagerie ou le chat vocal, mais font preuve d'une ingéniosité encore plus étonnante en se laissant des messages sur les murs du décor, inscrits à l'aide des impacts de balles[13].

Pourtant, les jeux ne servent pas qu'à cela, puisque ce sont aussi des objets de séduction dans les vidéos de propagande. Le héros de *Counter Strike*[14] servirait par exemple de modèle vestimentaire à Jihadi John[15], le bourreau de Peter Kassig. De la même manière une des vidéos postées à la suite des attentats à Paris reprendrait l'esthétique de *Metal Gear Solid*[16]. L'EI n'est

[13] Clémence Bauduin, « Attentats à Paris : comment la Playstation 4 aurait permis aux terroristes de préparer les attaques », *RTL*, 15 novembre 2015,[http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/attentats-a-paris-comment-la-playstation-4-aurait-permis-aux-terroristes-de-preparer-les-attaques-7780521625] consulté en octobre 2016

[14] *Counter strike* est un jeu en ligne sorti en 2003 dans lequel s'affrontent deux équipes : les terroristes et les antiterroristes. Le but essentiel est soit de parvenir à éliminer tous les membres de l'équipe adversaire, soit de remplir un objectif fixé à l'avance

[15] Pierre CONESA, F-B HUYGHE, Margaux CHOURAQUI, *op.cit*, p. 31

[16] *Metal Gear Solid* est un jeu créé en 1998 dans lequel le joueur a pour objectif de s'infiltrer dans une base militaire surveillée

d'ailleurs pas le seul à se servir de telles références, puisque Omar Omsen aussi aurait repris une figure emblématique de cet univers : les personnages encapuchonnés *d'Assassin's Creed*[17].

Le détournement de ces jeux est un argument convaincant de la propagande djihadiste. Tout d'abord, que les spectateurs soient conscients ou non de la référence, ces vidéos résonnent dans l'esprit du candidat. Elles font écho à l'envie qu'a un joueur d'être lui-même dans le jeu : tenir soi-même l'arme, jouer aux espions, etc. Pour les jeunes, un jeu vidéo permet de s'évader : ils entrent dans la peau de quelqu'un d'autre et font des choses qu'ils sont incapables d'accomplir dans la vie de tous les jours. Lorsque l'EI les prend comme exemple, les candidats touchent du doigt le monde virtuel auquel ils souhaitent parfois appartenir.

Par ailleurs, si ces références donnent envie aux recrues, elles facilitent aussi le passage à l'acte. En effet, jamais un joueur ne ressentira d'état d'âme en tuant quelqu'un virtuellement. En reprenant la même esthétique ainsi que les mêmes décors et contexte, le djihadiste aura moins conscience de la réalité de son acte. Il se verra simplement jouer dans la vraie vie à un jeu dit « *first person shooter* »[18].

2. Les films

De la même manière que les jeux, les films occidentaux sont détournés par la propagande de l'EI. Par exemple, des images de *Kingdom of Heaven*[19] de Ridley Scott portant sur les croisades servent d'illustration dans le numéro 9 de DAI[20]. De la même manière, la vidéo de propagande « *Paris s'est effondrée* », s'approprie également une scène du film *G.I Joe* : *le réveil du cobra*[21] où la tour Eiffel s'abat sur la Seine montrant une défaite symbolique à la suite des attentats du 13 novembre 2015. Certains messages du Califat s'emparent également des thèmes musicaux de certains films comme celle de *Pirates des Caraïbes*[22].

Au-delà de ces détournements, les productions de l'EI s'inspirent de certaines méthodes du cinéma classique. En effet, elles ont été jusqu'à annoncer leurs prochaines vidéos de propagande par des bandes-annonces. C'est ainsi que, le 17 septembre 2014, Daech a publié un

---

[17] *Assassin's Creed* est un dont le premier date de 2007. Revisitant l'histoire son concept est entre l'infiltration et l'aventure
[18] Ce sont les jeux de tir à la première personne : le joueur voit au travers des yeux du personnage qu'il incarne
[19] Ridley SCOTT, *Kingdom of Heaven*, 2005
[20] « L'Etat islamique sur les pas des compagnons », *Dar al-Islam* n°9, *L'Etat islamique : Sur les pas des compagnons*, p. 7 et 11
[21] Stephen SOMMERS, *GI Joe : le réveil du Cobra*,2009
[22] Gore VERBINSKI, Pirates des Caraïbes, 2003

trailer du long métrage intitulé *Flames of War* à la fin duquel il était annoncé « *Coming soon* »[23] (« arrive bientôt »). Ces bandes-annonces ont habituellement pour but de rendre les spectateurs impatients de visionner le film. Faisant cela, le Califat éveille de la curiosité chez le public, lequel est bien obligé de s'interroger sur son contenu. Cette technique normalement propre au cinéma classique témoigne encore de la volonté de la propagande djihadiste d'être une véritable concurrente de la culture occidentale.

Le détournement des codes occidentaux est doublement choquant. Il n'a pas comme seule conséquence de séduire les potentielles recrues puisque à l'inverse de ceux qui se laissent tenter par le djihad, les autres spectateurs occidentaux ont plutôt tendance à être troublés en constatant la déformation de leur culture que l'on a retournée contre eux.

Par ailleurs, il faut relever ici une contradiction plutôt grossière entre les discours de décrédibilisation des pays occidentaux et l'exploitation de leurs symboles. D'un côté, la culture occidentale représente tout ce que l'EI rejette : capitalisme, luxure, etc. D'un autre côté, elle sert d'appât auprès des candidats au djihad qui se laissent en partie séduire en raison de l'utilisation de leurs symboles. Employé à bon escient dans des discours de contre-propagande, cette objection pourrait permettre de minimiser l'effet des vidéos de l'EI sur les jeunes convertis.

B. Un large panel de « stars » djihadistes

Comme n'importe quelle production hollywoodienne, l'autoproclamé Etat islamique a ses célébrités. En effet, ses bureaux médiatiques tendent à mettre en avant certaines personnes (ou types de personnes). Ces « stars » donnent par leur identité, leur nationalité, ou leur âge, un impact particulier aux vidéos dont ils sont les protagonistes. Les publications djihadistes, dont un des buts est évidemment de choquer, n'auraient pas le même effet si l'on y voyait de parfaits inconnus, syriens ou irakiens, dans les 25-30 ans. Cela, le califat l'a bien compris. Ainsi, les images de propagande mettent en scène ce casting soigneusement sélectionné afin de donner toujours plus de force à leurs messages. Parmi elles : les enfants (1) et les occidentaux (2).

[23] «Flames of War Trailer ISIS Official Video Islamic State Targets Obama » publiée par Douglas Johnson sur YouTube le 15 juillet 2015 [https://www.youtube.com/watch?v=yCdZc-6zmn8] consulté en mars 2017

1. La mise en scène de la nouvelle génération de djihadistes

Selon les djihadistes, en particulier ceux du prétendu Etat islamique, une nouvelle génération de moudjahid est déjà en train d'être formée. L'idée véhiculée par les centaines de vidéos consacrées aux enfants du Califat est la suivante : si l'actuelle génération ne vainc pas, alors ses descendants gagneront. A l'image de l'hydre de Lerne, une génération de djihadistes disparus en fera naître une encore plus puissante. On y voit de jeunes, voire de très jeunes soldats, filles et garçons, habitués à la violence et élevés dans la haine de ceux qui ne partagent pas leurs idées.

Cela est notamment illustré par une vidéo amateur où deux jeunes garçons hélés dans Raqqa sont interrogés par un homme dont on ignore l'identité. Ils sont d'abord interrogés sur qui ils sont, ce à quoi ils répondent tout deux *sayfallah*[24], puis affirment venir l'un de Strasbourg, l'autre de Toulouse. Lorsque leur interlocuteur leur demande s'ils ont un message à faire passer à la France, le jeune apparemment originaire de l'Est de la France répond avec haine : « *Ici on est des moudjahid* […]. *Viens ici, tu vas voir comment ça se passe. Tapette, va* ». Il faut rappeler ici (voir Chapitre 1), l'interview[25] de Laura Passoni qui racontait comment les enfants étaient encouragés dès leur plus jeune âge à s'amuser avec des cadavres. Ainsi, pour eux, la violence contre les mécréants est une banalité dont ils n'ont pas peur d'user.

Grâce à une autre vidéo de propagande dont on trouve les extraits dans le reportage de Sept à Huit sur les enfants de l'EI[26], on a pu constater en quoi consistait leur éducation. Entre entraînement physique, cours de religion et maniement des armes, leurs journées bien remplies sont loin de ressembler à celles des enfants occidentaux. A la fin, on peut notamment les voir se préparer à devenir de bons moudjahidin : parcours du combattant, accoutumance à la douleur, etc.

De plus en plus de messages de l'EI ont comme protagonistes de très jeunes enfants, comme on peut en juger par cette vidéo communiquée le 17 avril 2017. On y voit un garçon de 6 ans qui, assistant les bourreaux, énonce ensuite la réplique qu'il a apprise par cœur :

---

[24] *Sabre de dieu* en arabe
[25] Sept à Huit, *Traumatisés, manipulés, violents : qui sont les enfants français de daech ?,op.cit*
[26] *Ibid*.

« *L'infidèle et son tueur ne se rencontrent jamais en enfer* »[27]. Certains enfants ont même été choisis pour être les véritables modèles de la future génération de combattants. C'est le cas des deux vedettes françaises de la vidéo intitulée *Sur les traces de mon père*. Cette dernière, mise en ligne le 14 mai 2016, met en scène deux garçons âgés alors de 8 et 12 ans, fils d'un djihadiste connu sous le nom d'Abou Dujana al-Faransi. Durant la vidéo le plus âgé, Abou Moussab, est interrogé sur ce qu'il aurait aimé dire à son père s'il était encore en vie. Il répond alors « *J'aurais aimé lui demander une faveur, c'est de faire une opération martyr ou d'aller en France pour les faire exploser et venger le sang des musulmans* ». Le film se clôture sur un plan des deux garçons en train d'exécuter des otages en tenue orange.

Aucune de ces images n'at été tournées au hasard. Par celles-ci, les djihadistes mettent en garde. D'une part, ils laissent entendre que leurs ennemis ne sont en sécurité face à personne, car mêmes les figures les plus innocentes constituent une menace. D'autre part, aucun répit ne leur sera laissé, car leur descendance continuera ce qu'eux ont commencé. Il est évident que les « mécréants » sont sidérés par de tels messages. Les occidentaux ne peuvent être qu'effrayés par ces si jeunes soldats qui n'ont évidemment pas conscience des atrocités auxquels ils participent. L'enfance est particulièrement protégée dans les pays européens et américains, presque sacrée. A voir les réactions qui ont suivi les attaques à l'arme chimique lancées par Bachar al-Assad en avril 2017, on sait déjà que les occidentaux auront bien du mal à lutter contre les jeunes armées de l'EI. Et c'est - en plus de traumatiser - exactement, ce qu'il désire.

2. Les occidentaux

Les personnes mises le plus en valeur par la propagande djihadiste sont les occidentaux au service de l'EI. C'est le cas de John Cantlie, un reporter détenu en otage depuis 2012 qui sert de nouveau porte-parole au Califat (a). Par ailleurs, les combattants occidentaux ayant quitté père et mère pour venir se battre contre sont également des protagonistes de choix (b).

[27] « Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable » in *RT News* en Français, 19 avril 2017 [https://francais.rt.com/international/37056-daesh-met-scene-bourreau-age-six-ans-dans-video] consulté en avril 2017

a. John Cantlie, le nouveau porte-parole de l'EI

A part les enfants, les autres protagonistes de choix sont incontestablement les occidentaux. C'est par exemple le cas du célèbre journaliste John Cantlie. Kidnappé en Syrie en 2012 avec James Foley, il est devenu le porte-parole de l'EI depuis. Fin 2014, une série de vidéos intitulées « *Lend me your ears* »[28] le montre en tenue orange de Guantanamo en train de présenter ce qui ressemble à un journal télévisé. S'il apparaît évident que ce qu'il dit lui est dicté par un prompteur, il n'en reste pas moins que les mots qu'ils prononcent déstabilisent. Son professionnalisme va être intelligemment utilisé par ses bourreaux qui s'en servent pour lui faire rétablir « la vérité » sur les buts de l'EI et sur ceux de la coalition. Il apparaît dans deux autres reportages produits par les studios du Califat. Dans le premier, du 7 décembre 2016[29], il dénonce les bombardements des Etats occidentaux sur la ville dont seuls les civils feraient les frais. Dans le second, diffusé le 13 décembre, il y fait l'analyse de films de propagande portant sur les tanks de combat.

Si ces deux dernières productions le montrent passablement amaigri et que peu de doutes subsistent sur son état de captif, il n'en reste pas moins que ces images sont déstabilisantes. En effet, les djihadistes ont saisi l'opportunité de l'avoir kidnappé, pour continuer de retourner leur propre culture contre les occidentaux. Ces reportages ressemblent fortement à ceux que l'on pourrait trouver sur nos propres chaînes de télévision et le fait que le journaliste principal soit l'un des nôtres est particulièrement stupéfiant.

b. Les combattants occidentaux

John Cantlie, dont le sort est encore incertain, est une « star » de choix, certes, mais pas autant que les véritables combattants occidentaux. C'est ainsi qu'une vidéo remontant à novembre 2014 présente trois djihadistes français en train de brûler leur passeport dans un acte symbolique de reniement de leur origine. Ils lancent ensuite un appel à leurs frères musulmans restés dans leur ancien pays, les enjoignant à commettre des attentats sur place « *faites exploser la France, réduisez la France en cendre* »[30].

---

[28] "John Cantlie Lend Me Your Ears", publié par le *Times of Lebanon* sur YouTube le 18 septembre 2014 [https://www.youtube.com/watch?v=Vcew3qmidRI]

[29] "WATCH: John Cantlie Featured in New ISIS Video From Mosul" in *Heavy*, 7 décembre 2016 [http://heavy.com/news/2016/12/john-cantlie-uk-united-kingdom-british-hostage-isis-islamic-state-bridge-coalition-airstrike-water-electricity-video/] consulté en avril 2017

[30] Pierre CONESA, F-B HUYGHE et Margaux CHOURAQUI, *op.cit*, p. 55

De la même manière, une autre série de vidéos, intitulée cette fois « *Message from the mujahid* » [31], met en scène le même genre de casting. Ce sont ici des moudjahidin de toutes les nationalités qui s'adressent à leurs anciens compatriotes musulmans dans une double finalité : les convaincre de les rejoindre, ou de commettre un attentat sur place. On y voit par exemple Abou Muslim al-Canadi qui déclare qu'un musulman « *n'a absolument pas le droit de vivre dans un endroit tel que le Canada ou l'Amérique ou l'Europe aujourd'hui, sauf pour exécuter son devoir de se battre pour la cause d'Allah* » [32].

Le poids de ces occidentaux est énorme et les têtes pensantes de la communication de l'EI l'ont bien compris. D'un côté, un produit n'est jamais aussi bien vendu que lorsqu'on s'identifie à la personne qui en fait la promotion. C'est pourquoi Abou Muslim poursuit : « *J'étais un canadien typique* […] *et j'ai passé mon adolescence sur scène à jouer de la guitare. Je n'avais pas de casier judiciaire et avais de bonnes notes* » [33]. En revendiquant de la sorte être un « monsieur tout le monde », il est facile de convaincre les candidats qui se demandent s'ils sont vraiment prêts à franchir le pas. De l'autre côté, comme il a été dit précédemment, la communication de l'EI se veut une arme intimidante. Or rien n'est aussi terrorisant que de se demander si le voisin à qui on a serré la main la veille, ne tiendra pas une kalachnikov le lendemain. Cela installe un climat de peur et de méfiance au sein des Etats occidentaux qui renforce l'état de paralysie et de sidération.

Section 2 – L'aboutissement de la communication : les attentats

Que seraient les menaces si elles restaient à l'état de menace ? La communication djihadiste, certes, est une arme particulièrement efficace. Non seulement elle recrute mais elle terrorise aussi. Pourtant, l'Etat islamique sait bien que cela ne suffit pas, et qui dit « terrorisme » dit « attentat ». Afin de s'assurer qu'il y aura effectivement des attaques sur le sol d'Etats occidentaux, l'EI a mis en place au sein de sa communication un système de préparation, tant psychologique que matériel, des terroristes (paragraphe 1). De ces messages découlent évidemment un passage à l'acte qui vient concrétiser la communication du Califat autoproclamé (paragraphe 2).

---

[31] *Message de moudjahid* en anglais. « *Message from the Mujahid* » n°3, [https://archive.org/details/message3IS] consulté en avril 2017

[32] Traduit de l'anglais [https://archive.org/details/MessageOfTheMujahid5] consulté en avril 2017

[33] *Ibid*.

1§. La préparation aux attentats et le phénomène du « *jihad individuel* »[34]

Avant toute chose, il convient de préciser le choix de l'expression « djihad individuel » et non celle de « loups solitaires ». Comme l'a judicieusement fait remarquer le juge Trévidic, il faut faire une distinction entre l'entreprise individuelle terroriste et l'exécution d'un attentat par un seul homme. La première renverrait à une démarche faite seule, d'un bout à l'autre de l'opération, de la préparation de l'attaque à son exécution. A l'inverse, la seconde serait réalisée par une personne isolée, mais le travail en amont serait, à un moment ou un autre, relié à un groupement plus large[35].

Le 18 mars 2016, *Le Figaro* publiait « *Il y a quatre ans, Mohamed Merah faisait basculer la France dans le terrorisme* »[36] . L'article poursuit « *En quelques jours, Mohamed Merah a fait chavirer le pays dans une forme inédite de terrorisme* ». En effet, en mars 2012, le « tueur au scooter » va devenir le premier terroriste djihadiste individuel à fomenter un attentat sur le sol français. Si, selon le juge Trévidic, le fait qu'il se soit attaqué à des enfants a empêché qu'il ne fasse trop d'émules[37], il n'en reste pas moins que nous savions déjà que « *le processus qui l'a mené au terrorisme, s'il a fonctionné pour lui, peut fonctionner pour d'autres* » [38]. En effet, les départs vers la Syrie et l'Irak se sont largement multipliés depuis et témoignent de l'efficacité de la communication islamiste. Pour autant, les djihadistes qui pratiquent la *hijra* ne sont pas les seuls dont le nombre s'accroît mais vont de pair avec l'augmentation des attentats sur le sol français. Pour cause, les candidats arrêtés avant d'avoir réussi à rejoindre l'EI se retranchent sur la seconde option qui leur est offerte : passer directement à l'acte.

C'est le discours de septembre 2014 du porte-parole de l'EI, al-Adnani, qui va précipiter le phénomène des terroristes djihadistes isolés. Il lance en effet un nouveau message : il n'est plus nécessaire de faire la hijra. Au contraire, chaque attaque, serait-elle isolée, compte à

---

[34] Marc TREVIDIC, *Terroristes, les sept piliers de la déraison,* Coll. Livre de poche, Editions Jean Claude Lattes, 2016 p. 9 et suivantes
[35] *Ibid*.
[36] Christophe CORNEVIN « Il y a quatre ans, Mohamed Merah faisait basculer la France dans le terrorisme », *Le Figaro*, 13 mars 2016 [http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/18/01016-20160318ARTFIG00021-il-y-a-quatre-ans-mohamed-merah-faisait-basculer-la-france-dans-le-terrorisme.php] consulté en mai 2017
[37] Marc TREVIDIC, *op. cit.* p. 30
[38] *Ibid*. p. 28

présent. C'est ainsi qu'il encourage les islamistes à frapper n'importe quel ressortissant des Etats faisant partie de la coalition contre l'EI et donne même des exemples de mode opératoire : « *Frappez sa tête avec une pierre, égorgez-le avec un couteau, écrasez-le avec votre voiture, jetez-le d'un lieu en hauteur, étranglez-le ou empoisonnez-le* [39]». C'est ainsi que ceux qui n'ont pas réussi à faire la *hijra* vont répondre à l'appel d'al-Adnani. On pense par exemple à l'auteur du double assassinat de Magnanville le 13 juin 2016, Larossi Abballa déjà condamné à trois ans de prison en 2013 pour avoir planifié son départ entre le Pakistan et l'Afghanistan. Il avait notamment revendiqué répondre favorablement[40] à l'appel du porte-parole de l'EI. De la même manière, les deux garçons de 19 ans responsables du meurtre du père Jacques Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray en juillet 2016, avaient tous deux été interceptés à Istanbul alors qu'ils allaient rejoindre la Syrie.

D'autres djihadistes individuels ont fait le choix d'armes « moins conventionnelles » pour commettre leurs attentats. Par exemple, Mohamed Lahouaiej Bouhlel, l'auteur de la tuerie de Nice du 14 juillet 2016, lui, a décidé de foncer sur la foule rassemblée pour célébrer la fête nationale. Ce schéma a été reproduit à au moins trois reprises. Une fois à Berlin, le 19 décembre 2016, à Londres le 22 mars 2017 et à Stockholm le 7 avril 2017. Par ailleurs, le numéro 3 du magazine de propagande *Al Rumiyah*, sorti en novembre 2016, adressait à ses lecteurs une méthodologie portant sur les attentats commis à l'aide de véhicules. De manière très pédagogique, il dresse la liste de ce qu'est un « véhicule idéal », ainsi que de ceux, au contraire, à éviter, les cibles adéquates, et enfin, comment s'y préparer. De la même manière, la rubrique « *just terrror tactics* » [41] du numéro 2 explique comment choisir son arme et fait la promotion de l'attaque au couteau. Cela est complété par la même rubrique figurant dans le numéro 4 qui précise comment se servir d'une telle arme (où frapper) et quand s'en servir (contre des victimes seules ou en petit groupe). Le numéro 5, lui, explique comment commettre un attentat à l'aide d'incendie, grâce à des cocktails molotov ou au napalm. Ce n'est d'ailleurs pas le seul magazine

---

[39] « Le mouvement Daesh appelle à tuer les «méchants et sales Français» » *in 20 minutes*, 22 septembre 2014 [http://www.20minutes.fr/monde/1447175-20140922-mouvement-daesh-appelle-tuer-mechants-sales-francais] consulté en avril 2017. NB : le discours d'al-Adnani n'est plus disponible sur internet donc seul les extraits donnés par les journaux permettent d'en trouver le contenu

[40] Elise VINCENT, Julia PASCUAL, « Que sait-on de Larossi Abballa, le meurtrier d'un couple de policiers à Magnanville ? » *Le Monde*, 14 juin 2016 [http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/06/14/qui-est-le-meutrier-des-policiers-a-magnanville_4949931_1653578.html] consulté en mars 2017

[41] « Just terror tactis » *in Al-Rumiyah* n°2 p.12, De l'anglais « Les tactiques de la juste terreur ». Une note de bas de page figurant dans le magazine explique qu'ils qualifieront les attaques sur les terres de mécréances de « d'opérations de la juste terreur », précisant que le terme de « juste » se réfère à la notion de « justice » [http://clarionproject.org/factsheets-files/Rumiyh-ISIS-Magazine-2nd-issue.pdf] consulté en avril 2017

à donner des conseils puisque par exemple, celui d'Al-Qaïda intitulé *Inspire*, décrit étape par étape comment construire une bombe[42] dans son premier numéro.

Ainsi, la préparation aux attentats, qu'elle soit fortement encadrée par l'EI, ou simplement inspirée par son idéologie, est une étape cruciale chez les groupements terroristes puisqu'elle permet en partie de tester la solidité de sa communication. En effet, rien ne démontre mieux son efficacité que la décision de commettre un attentat… à part, peut-être, le passage à l'acte lui-même.

2§. La concrétisation des menaces par le passage à l'acte

Comme indiqué précédemment, qui dit « terrorisme » dit « attentat », et la concrétisation des messages intimidants permet de faire de l'EI un véritable casse-tête pour les autorités nationales débordées par le phénomène des djihadistes individuels. Cette matérialisation des menaces passe par deux constats principaux. D'une part, il convient de considérer que les commissions ou tentatives d'attentats au nom de l'islamisme radical se sont multipliées depuis la proclamation du Califat (A). D'autre part, il faut se résoudre au fait que la France est une cible privilégiée pour ces terroristes (B).

A. L'accélération des attentats depuis la proclamation du Califat

Si le terrorisme n'est pas apparu en France récemment, le risque s'est accéléré ces dernières années. En effet, elle avait déjà été victime de tueries ou de tentatives dans les années 1990 avec la série d'attentats commis par le GIA en août 1994 à Alger, puis la prise d'otages du vol 8969 Air France entre le 24 et 26 décembre de la même année ou encore les violents braquages du Gang de Roubaix en 1996. Cependant, une augmentation significative des attentats sur le sol français a eu lieu depuis la résurgence de la propagation de l'idéologie djihadiste. Le retour des attaques liées au fondamentalisme islamiste remonte aux fusillades de mars 2012 commises par Mohammed Merah.

Comme il a précédemment été dit, avec l'auto-proclamation du Califat le 29 juin 2014, ce « nouveau produit »[43] a su séduire un plus grand nombre de candidats djihadistes. Cela

[42] « Make a bomb in the kitchen of your Mom » in *Inspire* n°1, 2010 p. 33
[43] CONESA, HUYGHE ET CHOURAQUI, *op. cit.* p. 13

associé au renforcement de la surveillance de ceux préparant leur départ pour la Syrie et l'Irak, il en résulte une augmentation des attaques commises sur le sol français. Depuis le 1er janvier 2015 pas moins de 22 attentats ont eu lieu, dont au moins 16 sont attribués à des personnes se revendiquant de l'EI contre 2 seulement en 2014 (dont l'origine islamiste est incertaine[44]), seulement en France. Parmi ces attaques attribuées au Califat, on compte notamment deux grandes tueries de masse : les attentats du 13 novembre 2015 faisant 130 morts et plus de 350 blessés et les attentats de Nice du 21 juillet 2016 dont le bilan est de 86 morts et 200 blessés.

D'autres pays occidentaux ont été touchés par cet accroissement : les Etats-Unis (le 3 mai 2015 au Curtis Culwell Center, le 2 décembre 2015 à San Bernardino, le 12 juin 2016 avec la fusillade à Orlando etc.), le Royaume-Uni (le 6 décembre 2015 et le 22 mars 2017 à Londres), la Belgique (22 mars 2016 à Bruxelles et le 6 aout 2016 à Charleroi), l'Allemagne (le 18 juillet 2016 à bord d'un train, le 25 juillet 2016 à Ansbach et le 19 décembre 2016 à Berlin), etc. Pourtant, si tous ces Etats (membres de la coalition internationale dont le but est de contrer l'EI) ont été les victimes d'attentats depuis la proclamation du Califat, la France reste pourtant une cible privilégiée aux yeux de l'EI.

B. La France, une cible privilégiée

Lors de son fameux discours en septembre 2014, al-Adnani déclarait : « *si vous pouvez tuer un incroyant américain ou européen – en particulier les méchants et sales français -*» […] « *alors comptez sur Allah et tuez-le de n'importe quelle manière* ». Cet appel, choquant à bien des égards, est cependant particulièrement étonnant sur un point : la préférence qu'il témoigne pour une cible française. Cet intérêt pour des attaques commises en particulier sur ce territoire va par ailleurs pouvoir se vérifier. En effet, une étude[45] de la propagande de l'EI que l'on trouve dans le rapport intitulé *La propagande francophone de Daech : le mythe du combattant heureux* compte le nombre de fois où il est fait mention de la France dans ses magazines. Le numéro 8 de DAI y fait notamment référence plus de 75 fois. Si ce magazine est essentiellement francophone et que c'est en partie pour cela que la France est désignée comme une cible de choix, même les journaux anglophones y font référence. En effet, *Inspire* d'Al-Qaïda attise également la haine à son égard. Son numéro 10 contient par exemple un article intitulé

[44] La dimension religieuse de l'agression de trois policiers au commissariat de Joué-les-Tours le 20 décembre 2014 par Bertrand Nzohabonayo est encore incertaine
[45] CONESA, HUYGHE et CHOURAQUI *op. cit.* p. 50

« *France, the Imbecile Invader* »[46] et le numéro 12 dresse une liste des différents lieux propices à un attentat (le TER aux heures de pointe, la vallée de la Dordogne pendant l'été, les expositions temporaires du Louvre, etc.)[47].

Plusieurs thématiques reviennent régulièrement en ce qui concerne les reproches faits à la France et qui font d'elle une victime désignée. D'une part, son passé : les croisades et l'époque colonialiste sont deux arguments de prédilection (1). Pour autant, c'est également son présent qui est l'objet de dénonciation, au travers de ces choix stratégiques et politiques comme la laïcité et le fait de rejoindre la coalition internationale (2).

1. La haine de l'histoire de France

Comme il l'a été dit précédemment, les occidentaux sont souvent désignés par des termes particuliers dont l'appellation « croisé » (voir supra). Un article figurant dans le deuxième numéro de DAI, « *L'histoire de l'inimitié de la France envers l'Islâm* » énonce les différentes raisons qui font de la France un Etat à faire tomber. Il commence notamment par expliquer les croisades dont la France « *n'en fut pas une simple partisane mais elle en fut l'instigatrice* »[48] . C'est en effet le Pape français Urbain II qui a lancé un appel aux croisades lors du Concile de Clermont en novembre 1095. Il faut ici rappeler que les différentes croisades, furent particulièrement sanglantes, notamment la première (1095 à 1099). Raoul de Caen qui l'aurait relatée a d'ailleurs décrit plusieurs massacres : « *A Maarat, les nôtres firent cuire les païens adultes dans des marmites et embrochèrent les enfants pour les manger rôtis.* »[49]. Ainsi, les tueries exécutées par les croisés à l'époque justifient aux yeux des djihadistes les différents attentats fomentés sur notre territoire puisqu'ils consisteraient dans leur pensée en une simple revanche. En effet, la loi du talion figure à plusieurs reprises dans le Coran comme règle de justice (par exemple dans la Sourate 2 aux versets 178 et 179[50]). Par conséquent, cette réciprocité tournée à l'extrême sert probablement de première justification aux tueries de masses perpétrées sur le sol français dans la pensée islamiste.

---

[46]"*France, the Imbecile Invader"*, in *Inspir*e n°10, 2013 p. 17, [https://azelin.files.wordpress.com/2013/03/inspire-magazine-issue-10.pdf], consulté en mai 2017

[47] "*Car Bomb : fied data*" in *Inspire* n°12, 2014, p. 71 [https://azelin.files.wordpress.com/2014/04/inspire-magazine-issue-12.pdf], consulté en mai 2017

[48] « L'histoire de l'inimitié de la France envers l'Islâm », *DAI* n°2, *op. cit.* p. 10

[49]Histoire de France, *Les croisades*, Histoire-France.net [http://www.histoire-france.net/moyen/croisades#Desexpéditionstrèssanglantes] consulté en mai 2017

[50] *Ô vous qui croyez ! La loi du talion vous est prescrite en matière de meurtre : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme* (extrait).

Un second épisode du passé français plaide en sa défaveur. L'article précité de DAI poursuit ainsi « *les élites françaises toujours aussi corrompues et immorales ont continué à combattre l'Islâm au nom, cette fois du progrès et de la raison lors des guerres coloniales pendant lesquelles la France a envahie et occupée* » […] *« une partie du Châm* (*sic*) »[51]. Le statut d'Etat colonisateur représente un « *fort potentiel fantasmagorique* »[52] pour les auteurs de la communication de l'EI. En effet, cet élément de son passé fait de la France un agresseur, non une victime. Il ne faut pas avoir de pitié, car, à l'image des croisades, cet épisode de son histoire appelle à la vengeance. Une question doit être posée à ce stade : comment cela se fait-il que la France soit une cible privilégiée quand d'autres Etats comme le Royaume-Uni connaissent un passé colonial tout aussi peu glorieux ? Selon le journaliste David Thomson, cela s'explique par le fait que les français se sont principalement intéressés au Maghreb ; or les maghrébins derniers ont été nombreux à rejoindre le combat de l'EI[53]. Ainsi, ces appels ne tombent pas dans les oreilles de sourds puisque beaucoup de moudjahidin se sentent alors légitimes à venger leurs patries d'origine.

L'histoire de France - parfois revisitée par les djihadistes qui en accentuent les traits afin de servir leurs intérêts -, n'est pas la seule raison qui pousse l'EI à s'attaquer principalement à elle. En effet, différents choix politiques et stratégiques n'ont fait qu'aggraver son image à ses yeux.

2. Les choix stratégiques et politiques français comme justification de l'animosité à son égard

L'article susmentionné figurant au numéro 2 de DAI poursuit : la démocratie et la laïcité constituent une religion « *tout aussi mensongère et idolâtre que le catholicisme romain* »[54]. Lors d'un article portant sur l'éducation[55], la France se retrouve encore désignée comme le pire des exemples. Le reproche principal qui lui est fait est évidemment la laïcité, que les islamistes ne peuvent tolérer. Le texte, après avoir cité le sous-titre de la charte de la laïcité à l'école

---

[51] DAI n°2 *op.cit*. p. 10

[52] Soreen SEELOW, « La France, principale cible et vivier de l'« Etat islamique » », *Le Monde*, 10 aout 2015 [http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/08/10/la-france-principale-cible-et-vivier-de-l-etat islamique_4719233_3224.html] consulté en mai 2017

[53] Kevin POIREAULT, « Pourquoi la France est-elle une cible privilégiée de Daesh ? », *Les Inrocks*, 15 novembre 2011, [http://www.lesinrocks.com/2015/11/15/actualite/pourquoi-la-france-est-elle-une-cible-privilegiee-de-daesh-11788105/] consulté en mai 2017

[54] DAI n°2 *op. cit.*

[55] « Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu », *DAI* n°7, *la France a genoux* p. 12 [https://azelin.files.wordpress.com/2015/12/dc481r-al-islc481m-magazine-7.pdf] consulté en janvier 2017

énonce que : « *ces « valeurs » ne sont pour le musulman qu'un tissu de mensonges et de mécréance qu'Allah lui a ordonné de combattre et de rejeter tout en déclarant la mécréance de ses adeptes* »[56]. Il poursuit ensuite en justifiant que Dieu est leur seul législateur et qu'ainsi, cette séparation entre religion et Etat ne peut être bonne.

Si ce principe français en tant que tel est rejeté par les extrémistes musulmans, il est aussi désapprouvé en raison des lois qui ont été édictées en son nom. On pense ici à la législation portant sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises promulguée le 15 mars 2004. Cette loi reprise dans la communication de l'EI afin de nier l'existence d'une possible cohabitation entre mécréants et fidèles a par ailleurs été transformée en « *lois sur l'interdiction du Hidjâb* »[57]. Ici, on peut y voir les méthodes de manipulation utilisées par la propagande du Califat qui opère un mélange entre l'interdiction de porter des signes religieux ostentatoires à l'école et celle qui interdit de dissimuler son visage dans les espaces publics de 2010 pour en faire une loi directement dirigée contre l'islam, au nom de la laïcité.

Un autre élément pèse lourdement dans la balance contre la France. C'est évidemment la réaction double de la France face aux attentats perpétrés sur son sol en 2015. D'une part il lui est reproché son changement de position quant à la coalition arabo-occidentale en Irak et en Syrie. En effet, si lorsqu'elle l'a rejoint en 2014, elle excluait toute intervention en Syrie pour se concentrer sur l'Irak, cette position a changé en septembre 2015. Le Président de la République de l'époque, François Hollande, a en effet décidé d'engager les forces aériennes françaises contre l'EI. Ce changement de position, interprété par les djihadistes comme la décision de prendre la tête de la coalition contre le Califat[58], justifie pour beaucoup le fait que la France soit une cible si privilégiée. Cela se trouve dans de nombreuses vidéos de propagande, notamment celle de la série « *Message from the Mudjahid* » où un français déclare que : « *autant de bombes que vous avez lâchées en Irak et au Châm, vous aurez autant de meurtres, autant de tueries comme l'a fait notre cher frère Mohamed Merah* »[59].

D'autre part, la mise en place de l'état d'urgence, qui aux yeux des terroristes sert d'excuse aux forces de police pour procéder à des arrestations et des perquisitions arbitraires, fait l'objet de dénonciation par les messages de propagande[60]. Ils pointent également les

---

[56] *Ibid*.
[57] DAI n°2, *op.cit*., p. 10
[58] *Ibid*.
[59] « *Message from the Mujahid* » n°3, *op.cit*.
[60] « Editorial », *DAI* n°8 p. 4, [https://azelin.files.wordpress.com/2016/02/dacc84r-al-islacc84m-magazine-8.pdf] consulté en janvier 2017

nouvelles législations qui privent « *les citoyens français de leur droit à l'information en votant la condamnation de la consultation de sites mettant à disposition du contenu jihadiste* »[61]. Ces arguments qui continuent d'aller dans le sens du complot contre tous les musulmans du monde résonnent facilement dans des esprits mal informés.

Ces différents éléments pointés du doigt par les djihadistes (déformés pour servir leurs intérêts) ne font pas de la France qu'une cible privilégiée. En effet, ils servent également la stratégie de recrutement étudiée précédemment, qui joue sur le rejet qu'on peut avoir de son propre pays. De ce fait, la France est également qualifiée de « vivier » [62] de djihadistes et constitue le l'Etat occidental ayant le plus de ressortissants dans les rangs de l'EI. Il faut donc en arriver à la conclusion que cette communication est effectivement une arme universelle et très efficace, qui arrive tant à terroriser qu'à recruter. La question qui se pose désormais est de savoir comment contrer une telle arme.

[61] *Ibid*.
[62] Kevin POIREAULT, *op.cit.*

TITRE II – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME PRESQUE IMPARABLE

Plusieurs Etat occidentaux, en particulier les Etats européens, ont vu leurs ressortissants aller gonfler les rangs du Califat. Le Royaume-Uni, la Belgique ou encore l'Allemagne ont chacun fourni leur quota de djihadistes, cependant la France reste imbattable sur le sujet. Comme il l'a été démontré précédemment, elle est effectivement la cible privilégiée des attentats depuis plusieurs années, mais est également celle de la communication de l'EI. Ainsi, elle est activement engagée dans la lutte contre la propagande djihadiste afin de tarir son contingent à la source.

Pourtant, les discours du Califat sont d'une extrême efficacité et il convient de se demander comment parer une arme aussi affûtée. Si la France n'y parvient pas, peut-elle mettre en œuvre des mécanismes intervenant après la radicalisation d'un individu, afin de continuer à prévenir les attentats sur son sol ? Le gouvernement a tenté de mettre en place des outils juridiques afin de réprimer certains faits en amont d'un acte terroriste, ainsi que des centres pour personnes radicalisées.

Malgré tous ces efforts, il semblerait que l'utilité de ces nouveaux dispositifs est à remettre en cause. En effet, un élément essentiel manque cruellement au cœur de la contre-communication entreprise par la France. Puisque l'islam sert de fondement aux dérives islamistes, il convient de lui accorder une place dans le décryptage des messages qui s'adressent aux candidats djihadistes. Les musulmans modérés ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'EI car il leur revient, du moins en partie, de démentir les affirmations qui servent de justifications aux massacres commis au nom de leur religion.

Ainsi, si les nombreuses tentatives de lutte contre la communication djihadiste s'avèrent infructueuses (Chapitre 1), c'est en partie parce qu'il est essentiel de prendre conscience du rôle fondamental de l'islam dans sa démystification (Chapitre 2).

CHAPITRE 1 : LES ESSAIS INFRUCTUEUX DE LA LUTTE FRANÇAISE CONTRE LA COMMUNICATION DJIHADISTE

La communication djihadiste a pour conséquence principale la radicalisation de nombreuses personnes. Cette radicalisation est la dernière étape avant de passer à l'acte terroriste, quoiqu'il existe des extrémistes salafistes qui se revendiquent pacifistes. Ce processus ayant lieu essentiellement sur Internet, le gouvernement français a tenté de diminuer au maximum les risques que des individus consultent des sites à contenu djihadiste. C'est ainsi qu'ont été créés de nouveaux dispositifs visant soit à en limiter l'accès, soit à en interdire la consultation. Cependant, la radicalisation ne peut être complètement évitée et c'est pourquoi des dispositifs visant à « déradicaliser » ont été mis en place. Le gouvernement a envisagé la création de centres spécialisés avant d'en abandonner le projet suite à l'échec de celui qui faisait office de test. De la même manière, les unités dédiées visant à déradicaliser en prisons ont été supprimées en 2016 pour laisser place à d'autres mécanismes.

Ainsi, la France a d'un côté cherché à intervenir avant le processus de radicalisation (Section 1). De l'autre, des dispositifs cherchent à inverser le phénomène (Section 2).

Section 1 – Des tentatives de prévention de la radicalisation et de ses conséquences par de nombreux outils juridiques

Pour pouvoir contrer le phénomène de la radicalisation, faut-il encore savoir en quoi elle consiste. Ainsi, selon Farhad Khosrokhavar, il s'agit d'un processus selon lequel « *un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* »[1]. Puisque la France est une cible de choix pour les terroristes, mais qu'elle constitue également un vivier de l'EI, il convient de construire une stratégie de contre-communication visant à combattre la propagande djihadiste là où elle est présente : sur Internet. Le sentiment d'insécurité croissant face au terrorisme a eu pour conséquence de donner le jour à de trop nombreux textes cherchant à renforcer la sécurité et la défense (comme celle sur le renseignement du 24 juillet 2015, ou encore du 3 juin 2016). Cette prolifération de législations entraîne un constat : le législateur français a trop tendance à légiférer de manière précipitée,

[1] Farhad KHOSROKHAVAR., *Radicalisation*, coll. Interventions, Maison des sciences de l'Hommes, Paris, 2014 p. 7-8

sous le coup de l'émotion. Le droit français a donc vu naître de nouveaux dispositifs visant à prévenir la radicalisation sur Internet (paragraphe 1). Néanmoins, son efficacité étant loin d'être absolue, il a également été question de mettre en place des moyens intervenant après ce durcissement. Ainsi se conjugue un renforcement des méthodes de surveillance des potentiels terroristes et d'aides à ces personnes et leur entourage (paragraphe 2).

1§. Les nouveaux dispositifs bancals mis en place pour lutter contre la radicalisation sur Internet

Afin d'éviter au maximum que les personnes susceptibles de tomber dans le terrorisme aient accès à des contenus djihadistes sur Internet, la loi s'est dotée de différentes mesures phares visant à contrôler tantôt l'existence de ces sites Internet, tantôt leur accès (A). Parallèlement, une campagne de contre-communication intitulée « stop-djihadisme » a été créée cherchant à détruire les discours, on l'a vu, convaincant, de l'EI (B).

A. Les législations éparses prévenant l'accès aux contenus djihadistes sur Internet

D'une part ont été édictés deux nouveaux articles du Code pénal visant à sanctionner de manière détournée, puis directe, la consultation de sites Internet ayant un contenu djihadiste (1). D'autre part, il y a eu des tentatives de censure de telles plateformes (2)

1. Les nouvelles dispositions du Code pénal ou la remise en cause des droits et libertés fondamentaux

La première mesure phare ajoutée au CP est celle prévue par la loi du 13 novembre 2014. Si les mesures de lutte antiterroriste s'appuyaient auparavant généralement sur le délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste de l'article 421-2-1 CP[2], cela a été jugé insuffisant par le législateur. En effet, avec le phénomène des terroristes isolés qui s'est développé partout en Europe, il a été forcé de faire un constat : la menace terroriste peut maintenant être liée à un individu agissant seul. Ainsi, le législateur a donc cherché à mettre en place une nouvelle incrimination dans le droit pénal, permettant d'intervenir largement en amont d'une attaque terroriste quand bien même le suspect serait une personne isolée.

[2] « *Constitue également un acte de terrorisme le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux articles précédents* ».

Le nouvel article 421-2-6 du CP contient deux conditions cumulatives : d'une part, « *le fait de détenir, de rechercher, de se procurer ou de fabriquer des objets ou des substances de nature à créer un danger pour autrui* »[3]. Ces substances ou objets auxquels il est fait référence peuvent être des armes de guerre ou des substances explosives. D'autre part, l'article fixe une série de faits dont au moins un doit exister. Par exemple : s'entraîner à manier des armes, ou à fabriquer des substances explosives, nucléaires, incendiaires etc. ou consulter des sites ou des documents provoquant la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie. Si au moins un de ces éléments matériels est associé à la recherche de substances ou objets pouvant nuire à autrui, alors c'est un acte de terrorisme, puni de dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende[4].

Certaines critiques peuvent être faites sur cette disposition, notamment quant à la précision des termes. Qu'est-ce qu'« *habituellement* » (sur la consultation des sites) ou même « *rechercher* » (sur les substances et objets de nature à créer un danger pour autrui) : où cela commence-t-il ? S'agit-il de se renseigner une fois sur Internet ou de faire preuve d'une réelle insistance? En outre, il arrive que ce ne soit qu'une curiosité mal placée, comment peut-on la distinguer d'une véritable intention ? Néanmoins, ici, la loi semble avoir trouvé un équilibre relatif : il ne s'agit pas de sanctionner uniquement une préparation seuleement psychologique, mais au contraire de condamner des démarches concrètes manifestant alors un commencement d'exécution d'un fait de terrorisme, lesquelles peuvent être confortées notamment par la consultation desdits sites Internet. Lors de l'exposé des motifs, le Ministre de l'intérieur de l'époque Bernard Cazeneuve a affirmé qu'« *Il ne s'agit pas ici de réprimer des abus de la liberté d'expression, mais de sanctionner des faits qui sont directement à l'origine des actes terroristes et qui participent d'une stratégie médiatique élaborée par des groupes criminels* »[5].

On ne peut en dire autant de la seconde mesure qui a été mise en place portant sur la simple consultation de sites djihadistes sur Internet. En effet, la loi dite *Urvoas*, du 3 juin 2016, qui renforce également la lutte s'est vue censurée pour avoir voulu aller trop loin dans

---

[3] Article 421-2-6 du CP
[4] Article 421-5 du CP
[5] Assemblée Nationale, *Projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme* n°2110, « Exposé des motifs », Paris, 9 juillet 2014 [http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2110.asp] consulté en mars 2017

l'anticipation de la radicalisation. L'ancien article 421-2-5-2 CP qualifiait de délit le fait *« de consulter habituellement un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque, à cette fin, ce service comporte des images ou représentations montrant la commission de tels actes consistant en des atteintes volontaires à la vie »*. Certaines exceptions existaient telles que la bonne foi ou la constitution de preuve. Ces réserves ne suffisant pas, et le texte n'étant pas assez précis, il a été censuré par le Conseil constitutionnel qui a considéré qu'il ne répondait pas aux exigences de nécessité, de proportionnalité et d'adaptation du droit français. En effet, d'une part les services d'investigation disposent déjà de nombreux moyens de surveillance et de contrôle. D'autre part la consultation seule ne peut justifier la volonté ou l'intention de commettre un acte de terrorisme[6]. Comme dit l'adage « *le droit ne sonde pas les reins et les cœurs* ». De plus cette disposition était susceptible d'altérer des libertés et droits fondamentaux tels que la liberté d'expression. L'article 10 de la CEDH énonce que ce droit comprend également la liberté d'opinion et celle de recevoir ou de communiquer des informations sans ingérence des autorités publiques. Or on devrait donc pouvoir s'informer sur certains sites sans craindre une ingérence de l'Etat et que sa propre curiosité aussi mal placée soit-elle ne conduise à la commission d'un délit.

C'est ainsi que la loi du 28 février 2017 est venue modifier ce dispositif. Elle y introduit la notion de « motif légitime », qui exige que les individus se rendant sur de tels sites ne le fassent pas avec une intention de nuire mais dans certains buts, dont les exemples donnés figurent à l'alinéa 2 du texte : « *l'exercice normal d'une profession ayant pour objet d'informer le public, intervenant dans le cadre de recherches scientifiques ou réalisée afin de servir de preuve en justice »*[7]. Cette nouvelle formulation exclut cependant la curiosité d'individus, qui cherchent simplement à s'informer sans avoir un motif considéré comme légitime pour s'y rendre. On peut donc encore douter du changement réel apporté par cette modification qui n'en fait pas moins un texte permettant une grande ingérence de l'Etat dans la vie privée de ses ressortissants.

Le but de ces nouvelles incriminations figurant dans le CP vise à prévenir le plus en amont possible le phénomène de la radicalisation sur Internet et de ses conséquences. En

[6] Conseil constitutionnel, n°2016-611, QPC, *M. David P.* sur le délit de consultation habituelle de sites internet terroristes, du 10 février 2016.
[7] Nouvel article 421-2-5-2 du CP

réprimant le fait d'aller sur les sites djihadistes, le législateur a cherché à rendre possible l'arrestation de personnes avant qu'elles n'aient commis un attentat et qu'il soit donc trop tard. Il a également dû penser que ce serait un bon moyen de dissuader les potentielles recrues du Califat de consulter des contenus djihadistes et donc de se radicaliser. Pourtant, comme cela ne suffit pas, le législateur a également tenu à éradiquer toute plateforme en ligne qui pourrait renfermer des messages provoquant la commission d'actes terroristes et en en faisant l'apologie.

2. La tentative de censure des sites djihadistes sur Internet

Comme la communication de l'EI est particulièrement efficace et que les discours qui incitent à commettre des attentats ne tombent pas dans l'oreille de sourds, le gouvernement français a tenté de couper le mal à la racine. C'est ainsi que l'on a mis en place deux processus permettant de censurer les contenus djihadistes sur Internet : le blocage administratif (a) et le déréférencement (b).

a. Le blocage administratif

C'est le décret d'application du 6 février 2015 « *relatif au blocage des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique* »[8] qui dispose de ce processus. Lorsque des sites Internet contiennent des messages contrevenant aux articles 227-3 (sur la pédopornographie) et 421-2-5 (apologie du terrorisme) du CP, l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication les recense dans une liste. Cette dernière est ensuite transmise aux « *personnes dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne* »[9] qui doivent alors en bloquer l'accès dans un délai de vingt-quatre heures. Une personnalité qualifiée de la CNIL est par ailleurs chargée d'opérer un contrôle de cette censure, afin de s'assurer qu'elle n'est pas abusive. Ce blocage administratif consiste essentiellement en une suppression du contenu du site, sans que ce dernier soit lui-même supprimé. En outre, l'Office central (qui dépend par ailleurs de la DGPN) devra

[8] Décret n° 2015-125 du 5 février 2015
[9] Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique (1),* article 6.

vérifier au moins une fois par trimestre que la censure est toujours justifiée. Si elle ne l'est plus, alors il devra être retiré des listes et rétabli dans un nouveau délai de vingt-quatre heures.

b. Le déréférencement

Concernant le déréférencement de sites provoquant au terrorisme ou en faisant l'apologie, il a été précisé par le décret du 4 mars 2015[10]. Ici, l'OCLCTIC opère le signalement de messages auprès des « *exploitants de moteurs de recherche ou d'annuaires* »[11] (type Google ou Yahoo) qui devront alors prendre les mesures utiles qui permettent de faire cesser le référencement de ces adresses électroniques. Concrètement, il ne s'agit plus seulement d'en supprimer le contenu, mais de faire en sorte que ces sites ne soient pas proposés lors que l'on recherche des mots-clés sur la Toile.

Moins il y aura de contenu accessible à tous qui sacralisent les actes terroristes et qui incitent à en commettre à son tour, moins les individus seront susceptibles de se radicaliser et de passer à l'action. Néanmoins, on peut raisonnablement émettre des réserves quant à l'efficacité de ces dispositions. En effet, de très nombreux contenus sont en libre accès sur Internet. Non seulement ils font l'apologie des attaques commises sur notre territoire (comme celle faite à la suite du 13 novembre 2015, intitulée « *kill them wherever you find them* » - voir supra -) mais on y trouve de précieux conseils sur comment tuer efficacement, comment choisir ses cibles, ou encore comme fabriquer des bombes artisanales.

Puisque les contenus djihadistes continuent de circuler sur Internet, le gouvernement français a donc cherché à en décrypter et démonter le sens grâce à la plateforme de contre-communication intitulée « stop-djihadisme ».

B. « Stop-djihadisme », une campagne de contre-communication vaine

L'accès à des contenus de propagande djihadiste étant quasiment impossible à empêcher, une campagne de contre-propagande a été lancée. La plateforme « stop-djihadisme » ouverte le 28 janvier 2015 répond à deux objectifs essentiels. D'un côté, elle permet d'éclairer les individus sur le phénomène de la radicalisation, sur ce qu'est le terrorisme djihadiste etc.

---

[10] Décret n° 2015-253 du 4 mars 2015 *relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique*
[11] *Ibid*., Article 1

D'un autre côté, elle encourage les citoyens à se mobiliser et à lutter, à leur échelle, contre le terrorisme. Au-delà du numéro vert (voir infra), au travers de cet outil de communication, le gouvernement a cherché à faire une réelle contre-propagande. Un court-métrage publié dès le lancement du site dément point par point les discours de l'EI (1). En outre, les vidéos intitulées « *Toujours le choix* » aident à comprendre la facilité avec laquelle un jeune peut tomber sous son joug (2).

1. Une vidéo de contre-communication à la hauteur de la propagande du Califat

Ce court-métrage commence par l'image de plusieurs réseaux sociaux affichant leur soutien à la cause des djihadistes. Il reprend ensuite des extraits de la propagande du Califat et y inscrit les messages véhiculés par les recruteurs qu'il dément ensuite en rétablissant la vérité. Par exemple « *Ils te disent : viens fonder une famille avec un de nos héros* » puis ajoute « *En réalité tu élèveras tes enfants dans la guerre et la terreur* »[12]. Cette vidéo de deux minutes cherche à décrypter les messages de propagande en montrant ce qui n'est pas dévoilé aux candidats : la peur, les exécutions, les enfants blessés etc. Elle n'hésite d'ailleurs pas à employer une violence (modérée certes) à l'aide d'images de crucifixion et de cadavres traînés derrière des véhicules. Cette utilisation de la brutalité permet de choquer les spectateurs qui seront moins tentés de visionner de véritables clips de communication djihadiste. En revanche, pour les individus déjà en voie de radicalisation, cette violence ne sera pas choquante. On l'a vu, la cruauté de l'EI n'est pas cachée aux candidats, au contraire, elle est simplement justifiée. Si une personne est décapitée, crucifiée ou lapidée à mort, cela sera dédramatisé : elle n'était qu'une mécréante ou une coupable d'adultère, etc.

Ainsi, si cette vidéo constitue une chance supplémentaire pour un jeune de ne pas tomber sous le joug des discours djihadistes, elle ne permettra en aucun cas à un individu déjà radicalisé de réfléchir sur ce qu'il est en train de devenir. C'est par ailleurs ce qu'on peut également reprocher aux vidéos interactives « Toujours le choix ».

[12] « Stop-djihadisme : Ils te disent… », YouTube, publié par le Gouvernement le 28 janvier 2015 [https://www.youtube.com/watch?v=ke3i9-7kkQM] consulté en mars 2017

2. L'affirmation d'un choix dans le processus de radicalisation

Le 18 novembre 2016, la campagne de contre-propagande « Stop-djihadisme » a sorti un nouvel outil de communication. Les vidéos interactives intitulées « Toujours le choix » mettent en scène deux jeunes, une fille et un garçon, qui vont tous deux être séduits par des chasseurs de têtes de l'EI. Le film étant tourné de manière subjective, l'internaute est amené à prendre différentes décisions comme se confier à ses amis, couper le contact avec le recruteur ou au contraire, le rejoindre. Le message véhiculé au travers de cet outil est qu'un jeune en voie de radicalisation est toujours maître de son sort, alors même que les recruteurs cherchent à l'aliéner de tout libre arbitre. Selon Manuel Valls, ces vidéos répondent à l'objectif suivant : « *faire comprendre ce qui se cache derrière la propagande, montrer les méthodes employées et la rapidité du processus d'embrigadement, et ainsi provoquer un choc salutaire* »[13]. Ces films sont par ailleurs entrecoupés de témoignages de repentis, de réfugiés syriens, ou encore de parents de djihadistes. Cela conduit à établir un parallèle entre la fiction et la réalité, afin de rendre encore plus vraies ces simulations.

Ces vidéos partent d'une initiative excellente, qui conduit les jeunes à prendre conscience de la dangerosité de l'EI. Ce genre de phénomène n'arrive pas qu'aux autres. Cette campagne a par ailleurs été martelée sur les réseaux sociaux type Facebook, ainsi que sur YouTube afin de toucher les jeunes le plus régulièrement possible. Néanmoins, cela ne s'inscrit pas dans une campagne de déradicalisation, mais plutôt de prévention de la radicalisation dont on peut douter de l'efficacité. Evidemment, les potentielles recrues se méfieront peut-être plus des chasseurs de têtes, mais leurs méthodes de propagande sont bien plus affûtées et aiguisées que les nôtres et cette campagne apparaît bien dérisoire face à la leur. Ainsi, puisque la communication de l'EI est particulièrement difficile à contrer, le législateur a fait le choix de mettre en place des dispositifs de surveillance de ceux qui se sont laissés convaincre.

2§. Les tentatives de surveillance des personnes suspectées d'être radicalisées

Le gouvernement, débordé par les attentats à répétition perpétrés sur le sol français, a pris la décision de mettre toutes les chances de son côté pour empêcher que d'autres aient lieu.

[13]Gouvernement, « #ToujoursLeChoix, une campagne web pour lutter contre la radicalisation », Gouvernement.fr, 18 novembre 2016 [http://www.gouvernement.fr/toujourslechoix-une-campagne-web-pour-lutter-contre-la-radicalisation] consulté en avril 2017

Ainsi, après avoir tenté de juguler la radicalisation, il a tenté d'en endiguer les conséquences en renforçant les méthodes de surveillances des personnes suspectées de vouloir reproduire les atrocités que nous avons déjà connues. Ainsi, le lendemain de la tuerie du 13 novembre, le président de la république déclarait l'état d'urgence. Ce dispositif apparu en droit français en 1955 permet de donner plus de moyens d'investigations aux autorités de police (assignations à résidence, perquisitions, etc.). Accueilli avec tolérance, les prolongations à répétition conduisent à émettre des réserves quant à son efficience et sa légitimité (A). Il existe par ailleurs de nouvelles dispositions en droit français, qui permettent d'augmenter les moyens de surveillances des autorités françaises, hors état d'urgence (B). Cependant, il semblerait que ces différentes méthodes ne soient pas des plus efficaces en raison d'un concept encore trop inconnu : la taqiyya (C).

A. L'état d'urgence

A la suite de la tuerie du 13 novembre à Paris, l'état d'urgence a été déclaré. Décidé en Conseil des ministres pour douze jours (en vertu de l'article 2 de la loi du 3 avril 1955 portant sur l'état d'urgence[14]) il a ensuite été prorogé pour trois mois par une loi du 26 novembre 2015. Si la loi le prolongeant est censée en déterminer le terme, ce régime exceptionnel a pourtant vu son échéance reculer encore par quatre législations : le 16 février 2016, puis le 20 mai 2016, et enfin le 21 juillet 2016 à la suite des attentats de Nice. Finalement une loi du 19 décembre 2016 l'a allongé jusqu'au 15 juillet 2017. Si ce régime a d'abord été accueilli sans trop de difficultés, son maintien en vigueur à répétition a connu de plus en plus de critiques. Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, a en effet déclaré : « *En novembre 2015, la CNCDH n'a pas critiqué l'instauration de l'état d'urgence, vu l'émotion. Nous étions compréhensifs pour la première période, jusqu'en février. L'assemblée de la CNCDH était partagée sur la durée de trois mois. Ensuite, elle ne l'était plus du tout, elle était unanime : il fallait vite revenir au droit commun* [15]». Et pour cause, l'état d'urgence est un régime exceptionnel français qui permet de renforcer fortement les pouvoirs des autorités au détriment de certaines libertés fondamentales.

---

[14] Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.

[15] Pierre ALONSO, « *Christine Lazerges : «L'état d'urgence crée du rejet et, in fine, des discriminations»* », *Libération*, 25 janvier 2017 [http://www.liberation.fr/france/2017/01/25/christine-lazerges-l-etat-d-urgence-cree-du-rejet-et-in-fine-des-discriminations_1544073] consulté en février 2017

Le régime actuel de l'état d'urgence est issu de celui de la loi du 3 avril 1955. Il ne figure pas dans la Constitution et répond à un contexte particulier : « *soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique* »[16]. Il en existe deux déclinaisons : le régime « normal » et l'aggravé. Le premier confère plus de pouvoirs à certaines autorités administratives comme le préfet et le ministre de l'Intérieur. Par exemple, ces derniers pourront selon l'article 5 de la loi interdire la circulation des personnes et des véhicules dans certains lieux et heures, instituer des zones de protection, etc. ainsi qu'ordonner la fermeture de salles de spectacles, de débit de boisson, et interdire certains types de réunions en vertu de l'article 8. Le ministre de l'Intérieur peut en outre prononcer des assignations à résidence lorsqu' « *il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public* »[17]. Ce pouvoir, qui porte fortement atteinte à la liberté d'aller et venir, a notamment pu être mis en place à l'égard de personnes suspectées d'être radicalisées et qu'il semblait nécessaire de neutraliser.

Ces assignations qualifiées d'arbitraires dans la littérature islamiste ont conduit à quelques erreurs qui ont coûté cher à l'Etat. C'est par exemple le cas de Nasser Bennagoune qui en a été l'objet deux jours après les attentats du 13 novembre. Le tribunal administratif de Marseille a considéré qu'il ne répondait pas aux conditions nécessaires au prononcé d'une telle mesure et a exigé que l'Etat lui verse la somme de 12 000 euros d'indemnités. A l'inverse, quand bien même cette mesure arriverait à cibler des personnes représentant effectivement une menace, on peut douter de sa réelle efficacité. Il apparaît peu probable qu'un individu sous l'influence énorme de la communication djihadiste soit empêché de passer à l'acte par la mise en place d'une telle mesure à son égard. Peu importe que l'assigné doive pointer au commissariat plusieurs fois par jour ou qu'il soit placé sous surveillance électronique mobile, l'idéologie islamiste sera la plus forte. Cela a par ailleurs été le cas de Adel Kermiche, un des deux terroristes de Saint-Etienne-du-Rouvray qui avait été libéré de prison et assigné à résidence sous surveillance électronique, quelques mois avant l'attaque.

Concernant le régime aggravé, il s'agit de celui disposé à l'article 11 de la loi. Il énonce que par une « *disposition expresse* » [18] le décret qui déclare ou la loi qui proroge l'état d'urgence peuvent attribuer aux préfets et au ministre de l'Intérieur, des pouvoirs supplémentaires. Ces

[16] Article 1 de la loi du 3 avril 1955 relative à l'Etat d'urgence
[17] *Ibid*. Article 6
[18] *Ibid*. Article 11

derniers consistent en la possibilité d'ordonner des perquisitions administratives dans n'importe quel lieu, de jour comme de nuit, sauf s'il s'agit d'un lieu affecté à l'exercice d'une profession protégée telle que celle d'avocat, magistrat ou journaliste. La condition nécessaire à une telle mesure est la suivante : il doit exister « *des raisons sérieuses de penser que le lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics* »[19]. Le 1er mai 2016, le bilan de l'état d'urgence établi par la commission des lois constitutionnelles du Sénat produit par ailleurs un rapport mitigé sur son efficience[20]. Entre le 14 novembre 2015 et le 16 avril 2016, les 3 023 perquisitions, ont donné seulement 593 suites judiciaires dont seulement 9 sont liées au terrorisme. Si cela montre qu'elles ont permis de déjouer d'éventuelles attaques, il n'en reste pas moins qu'elles n'ont pas été aussi efficaces qu'on l'aurait souhaité. D'une part, d'autres attaques ont été commises sur le sol français. D'autre part, la communication de l'EI ne préconise pas seulement des armes à feu lourde, mais de tout type à côté desquelles on peut passer lors d'une perquisition (véhicules, couteaux etc.) Ainsi, ces méthodes d'investigations ne sont pas adaptées à la propagande islamiste.

Puisqu'il existe encore des difficultés de prévenir toutes les attaques qui peuvent avoir lieu sur le sol français et que l'état d'urgence n'est pas éternel (faut-il espérer) d'autres moyens de surveillance des personnes radicalisées ont été mis en place.

B. Les autres moyens de surveillance et d'investigation

Il s'agit ici d'étudier brièvement les autres moyens de surveillances mis en place, hors état d'urgence. Puisque la radicalisation islamiste est un processus qui peut se faire dans le plus grand secret, on a largement renforcé les méthodes d'investigations des renseignements français (1). De plus, la loi du 24 juillet 2015 a créé le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (2).

1. Le renforcement des méthodes d'investigations et de surveillance des personnes radicalisées par la loi sur le renseignement

---

[19] *Ibid*.

[20] Sénat, Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale, *Bilan de l'état d'urgence*, 1 mai 2016 [https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/communication/Autre/2016-27_CP_3e_Prorogation_etat_d_urgence_-_Document_definitif_prorogation.pdf] consulté en avril 2017

Cette nouvelle législation permet aux services de renseignement (DGSE, DGSI, DPSD etc.) d'user de certaines techniques de recueil d'informations normalement employées dans le cadre judiciaire. Néanmoins, cet élargissement des techniques ne se fait que dans certains buts dont la prévention du terrorisme fait partie. Ce sont notamment : la sonorisation et la captation d'images dans des lieux privés, celle de données informatiques, possibilité d'accéder aux réseaux des opérateurs de télécommunications ainsi que le balisage de véhicule. Afin de prévenir au mieux le processus de radicalisation sur Internet ou la préparation d'attentat en ligne, l'article L.851-3 du CSI dispose que les services de renseignements seront également autorisés à consulter les données de connexions (ou métadonnées) grâce à des « *traitements automatisées de données destinées* » […] « *à détecter des connexions susceptibles de révéler une menace terroriste* »[21] . Afin d'assurer un minimum le respect des libertés fondamentales, une demande doit néanmoins être formulée auprès du Premier ministre afin de procéder à l'identification des personnes dont les données ont été interceptées.

Deux nouveautés supplémentaires renforcent encore les techniques de surveillance : d'une part, l'autorisation par l'article L851-6 du CSI d'utiliser la technique des *IMSI-catchers*[22] qui permettent d'identifier l'équipement terminal ou le numéro d'abonnement de son utilisateur. En outre, l'article L.852-1 permet l'accès aux correspondances émises par voie de communication électronique, et d'étendre cette surveillance à l'entourage de l'individu concerné.

Le respect de l'impératif de proportionnalité disposé à l'article L.801-1 du Code est par ailleurs vérifié par une nouvelle AAI : la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement. Composée de neuf membres, elle exerce un contrôle a priori en donnant un avis sur la mise en place des techniques de renseignement, et un contrôle *a posteriori* en adressant des recommandations concernant l'exécution, l'interruption des investigations, voire la destruction des renseignements collectés[23]. Toutefois, l'avis n'est pas contraignant, bien que le Premier ministre s'y soit jusqu'ici toujours conformé.

Ces nouvelles techniques visent à prévenir des attaques terroristes qui pourraient être commises sur le territoire. Grâce à elles, les services de renseignements bénéficient de moyens

[21] Article L.851-3-I du CSI
[22] *International Mobile Suscriber Identity catcher*
[23] Article L.833-6 du CSI

d'investigation poussés leur permettant de s'immiscer dans la vie des ressortissants français qui sont suspectés de préparer des attaques ou leur départ du territoire. Afin de recenser les individus effectivement dangereux, certains sont même inscrits dans un fichier qui justifie que les autorités fassent preuve d'une vigilance accrue à leur égard. La condition pour y figurer est cependant d'avoir déjà été condamné pour une infraction terroriste.

2. Le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes

La loi relative au renseignement du 24 juillet 2015 a créé un fichier spécifique aux auteurs d'infractions terroristes, aux articles 706-25-3 et suivants du CPP. Ce fichier est tenu par le service du casier judiciaire national. Son objectif est de « *prévenir le renouvellement des infractions* » de terrorisme « *et de faciliter l'identification de leurs auteurs* »[24]. Il recense l'identité, l'adresse ou les résidences successives des personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation **«** *même non encore définitive* » [25], d'une décision d'irresponsabilité pénale en raison d'un trouble mental, mais aussi des individus qui ont été mis en examen pour des faits de terrorisme, lorsque le juge d'instruction a ordonné que l'on inscrive cette décision dans le fichier. Ce dernier a pour but (comme celui relatif aux auteurs d'infractions sexuelles), de pouvoir connaître de façon immédiate la localisation d'un individu impliqué ou condamné dans une affaire terroriste. Ce dernier se trouve par ailleurs dans l'obligation de justifier son adresse et doit en déclarer le changement éventuel ainsi que tout déplacement à l'étranger. Il doit également se présenter personnellement au commissariat ou à la gendarmerie pour chaque démarche administrative.

Il existe par ailleurs un fichier plus général, le fichier des personnes recherchées (FPR) qui sert à « *faciliter les recherches effectuées par les services de police et de gendarmerie à la demande des autorités judiciaires, militaires ou administrative* »[26]. Divisé en vingt et une sous-catégorie, il a beaucoup fait parler de lui ces dernières années en raison de la qualité de « fichés S » de plusieurs terroristes responsables d'attentats en France. Pour cause, Adel Kermiche, Mohamed Merah, Amedy Coulibaly, Chérif et Saïd Kouachi et Larossi Abballa étaient tous inscrits dans ce fichier. Ces seuls exemples permettent de montrer à quel point il est facile de

[24] Article 706-25-3 ddu u CPP
[25] Article 706-25-4 CPP
[26] CNIL, « FPR : Fichier des personnes recherchées », 19 novembre 2013 [https://www.cnil.fr/fr/fpr-fichier-des-personnes-recherchees] consulté en mai 2017

remettre en cause l'utilité de ce système. Il est vrai, peut-être ne sommes-nous pas informés de tous les attentats déjoués grâce à de tels dispositifs. Pour autant, le fait qu'autant de bourreaux figuraient dans ces dossiers conduit à se demander si les méthodes françaises sont les meilleures. Pour cause, il semblerait que le concept de la taqiyya ait été trop peu étudié par les autorités.

C. La taqiyya comme méthode de contournement des moyens de surveillances des autorités françaises

Selon le juge Trévidic, la taqiyya est un « *art ancien* » [27] qui n'a pas toujours eu un aspect négatif, bien au contraire. Au départ, il s'agissait essentiellement d'une question de survie pour les musulmans, notamment pour ceux d'obédience chiite, qui cherchaient à dissimuler leur religion, afin de ne pas être persécutés. Cette technique de dissimulation a cependant été détournée par le terrorisme islamiste afin d'en faire une véritable stratégie d'infiltration : « *Quand on est en position de faiblesse, il faut savoir demeurer dans l'ombre en attendant le bon moment. La fin, c'est-à-dire la victoire, justifie la tromperie* »[28]. Cette technique consiste donc dans le fait d'adhérer au maximum à la vie occidentale et de témoigner le moins possible de son extrémisme. « *Ainsi, le djihadiste fera semblant de vivre comme tout le monde, ira danser et boire, s'habillera comme la plupart des gens* » [29]. Il ne s'agit pas de faire un excès de zèle, car il convient de respecter au minimum son idéologie, mais, du moins, de ne pas attirer l'attention sur soi.

Ce qui en résulte, c'est qu'aussi modernes et efficaces qu'elles soient, les techniques de surveillance des autorités françaises risquent de toujours passer à côté d'une personne radicalisée à qui on a enseigné des techniques de taqiyya. La campagne de contre-propagande française « stop-djihadisme » a par ailleurs pour but de « *dénoncer publiquement les mensonges ou omissions de la propagande djihadistes et alerter les familles sur les ruptures*

---

[27] Marc TREVIDIC, *Terroristes, les sept piliers de la déraison,* Coll. Livre de poche, Editions Jean Claude Lattes, 2016 p. p. 34
[28] *Ibid*. p. 35
[29] Annie LAURENT, « La Taqiya ou le concept coranique qui permet aux musulmans radicaux de dissimuler leurs véritables croyances » *Antlantico*, 19 novembre 2015 [http://www.atlantico.fr/decryptage/taqiya-ou-concept-coranique-qui-permet-aux-musulmans-radicaux-dissimuler-veritables-croyances-annie-laurent-2445946.html] consulté en mai 2017

comportementales pouvant révéler un processus de radicalisation »[30] . Elle incite notamment les personnes qui auraient des doutes sur la radicalisation d'un membre de leur entourage à contacter les services compétents. Afin de les assister dans la détection de signes, cette campagne a notamment créé une affiche donnant des exemples de comportements traduisant une radicalisation : « *Ils se méfient des anciens amis* » et « *ils rejettent les membres de leurs familles* » ou encore « *ils arrêtent d'écouter de la musique* » etc. Si cette plateforme de signalisation a effectivement conduit au recensement de personnes réellement en voie de radicalisation, ce n'est qu'une question de temps avant que la communication de l'EI préconise largement la taqiyya comme stratégie efficace pour mieux tromper son ennemi. Cela aura comme conséquence que tous les nouveaux dispositifs mis en œuvre pour détecter les éventuels terroristes qui se prépareraient à passer à l'acte n'auront que très peu d'utilité désormais.

La prévention de la radicalisation est particulièrement difficile à mettre en œuvre et la surveillance des personnes radicalisées ou ayant déjà commis des infractions en lien avec le terrorisme s'est révélée infructueuse. Cependant, le gouvernement français considérant que jamais rien n'est définitivement perdu, a tenté d'intervenir après le processus de la radicalisation et d'en inverser les effets. Cependant, il semblerait que les espoirs fondés dessus se soient déjà écroulés : Cécile Bouanchaud une journaliste au magazine *Le Monde* affirmait dans un article du 23 février 2017 que « *la prise en charge de la déradicalisation en France est un échec* »[31].

Section 2 – L'échec de la déradicalisation

Lors d'une session ordinaire du Sénat le 22 février 2017 portant sur le « *désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe* »[32], Gérald Bronner déclarait qu'« *on ne démonte pas une croyance, surtout par le haut du spectre* »[33]. Une autre personne présente aurait également affirmé que « *la déradicalisation, seuls ceux qui en vivent y croient* »[34].

---

[30]Gouvernement, *Dossier de presse du Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme*, 9 mai 2016 [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/7050/master/projet/Plan-d-action-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme.pdf] consulté en avril 2016

[31] Cécile BOUANCHAUD, « Rapport sur la déradicalisation : « il n'y aura pas de miracle » », *Le Monde*, 23 février 2017[http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/23/rapport-sur-la-deradicalisation-il-n-y-aura-pas-de-miracle_5084014_3224.html] consutlé en mars 2017

[32] Senat, Commission des lois, *Rapport d'information sur la mission d'information « désendoctrinement, désembrigadement, et réinsertion des djihadistes en France et en Europe »* n°438, 22 février 2017.

[33] *Ibid*. p. 8

[34] *Ibid*.

Pourtant, la radicalisation, elle, est un fait qu'on ne peut ignorer. Grâce au centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, il est maintenant plus facile de recenser les informations concernant les personnes dont on suspecte des tendances extrémistes. Sur plus de 45 000[35] signalements (par numéro vert, Internet ou auprès de service territoriaux) effectués entre le 19 avril 2014 et le 2 février 2017, près de 5 500 personnes ont été enregistrées. Ces données sont ensuite transmises aux institutions concernés telles que les renseignements intérieurs, territoriaux, et les préfectures départementales. Il revient ensuite aux communes ou département concernées de prendre en charge ces personnes selon les moyens qu'ils jugent les plus adéquats. C'est ainsi que la France a par exemple vu naître le centre de réinsertion et de citoyenneté de Pontourny (paragraphe 1). Par ailleurs, le phénomène de la radicalisation n'a pas été traîté de la même manière lorsque l'individu se trouve en prison. Ce fait pose de grandes difficultés qu'on n'est pas sûr d'avoir résolues (paragraphe 2).

1§. La désillusion du gouvernement français face au centre de Pontourny

Le centre de déradicalisation à Pontourny dit « centre de réinsertion et de citoyenneté » avait pour but essentiel de recueillir les personnes qui n'étaient ni poursuivies ni placées sous mains de justice mais qui faisaient l'objet d'un signalement. Créé en septembre 2016, il était déjà dit « *dans l'impasse* » [36] le 21 février 2017. Treize autres centres à son image devaient être créés dans chaque région de la métropole, mais l'échec que constitue celui-ci a probablement avorté toute autre tentative. Si son organisation avait été prévue pour être le plus efficace possible (A), cette expérience s'est révélée un échec pour plusieurs raisons (B).

A. L'organisation du centre

Tout avait pourtant été prévu. Ce centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté était aménagé pour accueillir 25 pensionnaires au maximum pour 27 personnes employées. Ce personnel, visant à suivre de manière effective ceux qui y sont accueillis, était principalement constitué de : cinq psychologues, une infirmière psychiatrique ainsi que neuf éducateurs expérimentés en la matière. On ajoute à cela une douzaine d'intervenants extérieurs au centre

[35] *Ibid*. p. 9
[36] *Ibid*. p. 9

tels qu'un aumônier religieux puisque le but de cet espace serait en partie « *de leur inculquer une vision de leur religion compatible avec les valeurs de la République* »[37] .

Ces encadrants auraient donc pour mission d'accompagner les bénéficiaires du centre autour de trois étapes, plus ou moins longues selon ce qui est nécessaire. La première phase est la définition[38] (environ 3 mois) qui consiste en l'élaboration par le pensionnaire de son projet au sein du centre. La seconde, la consolidation (environ 4 mois) permet de renforcer ce projet autour de stages, prises de contact hors du centre et retour à la vie en famille. Le projet est ensuite finalisé durant les trois derniers mois de l'expérience notamment à l'aide de tutorats additionnels qui continuent d'accompagner l'ancien pensionnaire quelque temps après sa sortie du centre. Pour autant, aucune personne intéressée n'est allée jusqu'au bout de ce séjour, il est ainsi difficile de juger de l'efficacité de ce programme quoiqu'on puisse en douter.

B. Les raisons de son échec

Cet échec est principalement dû aux méthodes de sélection de ses bénéficiaires puisqu'il était basé sur le volontariat. Un premier filtrage se faisait d'abord par le centre lui-même qui écartait toute personne dont le profil ne correspondait pas au type de personnes qu'il pouvait accueillir (ex : « *les mères avec enfants* »[39]). Ce n'est qu'après ce premier tri qu'on contactait ensuite les éventuels participants. Sur les 59 qui ont été constatés, seulement 17 ont accepté. Ce nombre s'est ensuite encore réduit puisque 6 de ces personnes ont fait l'objet d'un avis défavorable de l'UCLAT pour des raisons plus ou moins floues. Des onze potentiels bénéficiaires qui restaient, deux renoncèrent en raison de la réputation du centre véhiculée par les médias. Seulement neufs candidats restèrent. Ce chiffre qui devait augmenter au cours de l'année n'a jamais décollé.

En plus de cela, le centre a dû affronter plusieurs scandales qui n'ont pas joué en sa faveur. Publié le 26 septembre 2016, l'interview d'un jeune homme de 23 ans par la *Voix du Nord* a fait des émules car il a affirmé être fiché S, critère qui aurait dû l'empêcher d'intégrer

[37] Sébastien PIETRASANTA, *La déradicalisation outil de lutte contre le terrorisme*, Rapport auprès du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve, juin 2015 p. 47
[38] Ministère de l'Intérieur, Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, *Présentation du centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté d'Indre et Loire*, 13 septembre 2016 [file:///C:/Users/user/Downloads/presentation-centre-cipc%20(2).pdf] consulté en février 2017
[39] Sénat, Rapport d'information *op. cit* p. 10

le centre[40]. Cela n'a fait que renforcer le sentiment d'insécurité de la population vivant aux abords de ce dernier. Le 30 septembre il en est alors exfiltré. Un second événement pose problème : le 17 janvier 2017, la DGSI interpelle un des bénéficiaires du centre qui devait normalement se rendre au commissariat de son lieu de résidence. Il a ensuite été mis en examen pour association de malfaiteurs et en relation avec une entreprise terroriste puis incarcéré.

Maintenant, ce groupement d'intérêt public qui aurait dû servir de modèle pour treize autres centres de citoyenneté, bénéficie d'un moratoire accordé par le ministre de l'Intérieur de l'époque Bruno Le Roux. En effet, il aurait affirmé lors de la séance de questions d'actualité au gouvernement, que ce délai était en vue d'améliorer « *la prise en charge de nouveaux pensionnaires de ce centre* » [41]. Si le gouvernement laisse une dernière chance à ce nouveau dispositif, on peut néanmoins douter de son efficacité au vu de l'échec qu'il représente.

2§. Les difficultés de déradicalisation dans les établissements pénitentiaires et l'insuccès des unités dédiées

Un second échec est à recenser en matière de déradicalisation. Il s'agit des unités dédiées créées en janvier 2015 avec la mise en œuvre du plan de lutte contre le terrorisme. Leur but était d'« *éviter d'une part les pressions et la propagation du prosélytisme religieux radical, et d'autre part de favoriser la prise en charge de personnes radicalisées* »[42]. Les personnes susceptibles d'y être placées étaient essentiellement celles incarcérées pour des infractions terroristes en lien avec l'islamisme ainsi que celles radicalisées mais écrouées pour des infractions de droit commun.

L'expérience a d'abord été tentée par l'établissement de Fresnes avec une seule unité de prise en charge puis d'évaluation. Cela s'est ensuite accéléré avec la mise en place d'unités de prise en charge et d'évaluation à Fleury-Mérogis, tandis qu'Osny et Lille-Annœullin

[40]Sophie FILIPPI-PAOLI, « Itinéraire d'un fiché «S» de 23 ans : «Je veux changer, refaire surface» », *La voix du Nord*, 26 septembre 2016 [http://www.lavoixdunord.fr/49893/article/2016-09-26/itineraire-d-un-fiche-s-de-23-ans-je-veux-changer-refaire-surface]

[41] Sénat, *Question d'actualité au gouvernement n° 1154G de Mme Catherine Troendlé - Réponse du Ministère de l'intérieur*, 14ème législateur, 15 février 2017 [http://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ17021154G.html] consulté en avril 2017

[42] Vie publique, *Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur le renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme*, Paris, 21 janvier 2015 [http://discours.vie-publique.fr/notices/153000381.html] consulté en avril 2017

n'ouvraient que des unités de prises en charge. Le programme consistait essentiellement en des réunions de groupes de détenus, constitués sur la base du volontariat, où il était question de « *créer des brèches dans leurs discours* » […] « *non pas à les convaincre mais à fragiliser leurs certitudes* » [43].

Néanmoins, ce nouveau dispositif a connu de fortes réserves avant même son expansion de la part de la ministre de la Justice de l'époque, ainsi que de l'inspection des services pénitentiaires qui avaient rendu un rapport critique. De la même manière le Contrôleur général des lieux de privation de liberté avait déclaré être défavorable après avoir étudié la question. En effet il aurait émis plusieurs critiques parmi lesquelles figuraient : les difficultés à identifier les personnes concernées, le mode de prise en charge peu clair, ainsi que le fait que les programmes de déradicalisation devaient au départ être suivis uniquement par des participants volontaires. A l'issue du rapport produit le 7 juin 2016, le CGLPL relève plusieurs questions auxquelles on n'a pas encore répondu. On note notamment celles du regroupement et de l'étanchéité entre les UD et le reste de l'établissement. En effet, il semblerait que des téléphones aient été retrouvés, et que des documents sur les bonnes façons de prier aient circulé dans certains établissements. De plus, le sentiment d'être en quarantaine vécu par les personnes détenues placées dans ces UD conduit à se poser des questions. C'est notamment le cas de ceux qui considèrent qu'ils n'ont rien à voir avec des djihadistes revenant de Syrie et qui ont « *du sang sur les mains* » [44]. Un aumônier aurait également pointé du doigt le risque que ces détenus soient perçus comme des héros par les autres radicalisés non placés en UD. Enfin, certains avocats ont en outre craint le caractère préjudiciable de cette affectation dans le dossier judiciaire de leur client.

Le 9 mai 2016, lors de la présentation du Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, Manuel Valls annonçait que seraient mis en place des programmes de prise en charge des détenus après avoir été placés en unités dédiées ainsi que la création d'un service de renseignement de plein exercice au sein de l'administration pénitentiaire. Ce regain d'espoir et de détermination en matière de déradicalisation pénitentiaire sera pourtant de courte durée. En effet, le 25 octobre 2016, soit 6 mois après la mise en œuvre du PRAT, le ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas annonçait la fermeture des UD au profit de quartiers d'évaluation de la

[43]Contrôleur général des lieux de privation de liberté, *Radicalisation islamiste en milieu carcéral : 2016, l'ouverture des unités dédiées*, 7 juin 2016 [http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-radicalisation_unit%C3%A9s-d%C3%A9di%C3%A9es_2016_DEF.pdf] consulté en mai 2017
[44] *Ibid*. p. 40

radicalisation. Les individus concernés feraient l'objet d'un régime de détention sévère avec des changements de cellule, des fouilles régulières, limitation de leurs effets personnels, etc. Ainsi, « *les conditions de sécurité seront supérieures à celles pratiquées classiquement et un renfort de personnels sera apporté mais ils continueront à fréquenter les autres incarcérés afin que celle-ci exerce une forme de pression sociale* » [45].

Ainsi, si Joaquim Pueyo, ancien directeur de Fleury, refuse de voir dans la fermeture des UD un « *aveu d'échec* »[46] de la part du gouvernement, il convient tout de même de s'interroger sur la manière dont les décisions sont prises. Les UD mises en place au lendemain des attentats de janvier 2015 montrent l'inefficacité des choix faits dans la précipitation, alors même qu'ils vont à l'encontre de plusieurs avis différents. Il ne reste plus qu'à espérer que les nouveaux quartiers d'évaluation de radicalisation auront plus de succès, en ce qu'ils présentent un régime bien plus sévère. Il ne s'agit plus ici de traiter les personnes hautement radicalisées comme atteintes d'une maladie qu'on ne veut pas voir transmettre aux autres, mais plutôt de les considérer comme des individus fortement dangereux qui n'accepteront pas tous facilement les tentatives de déradicalisation. En outre, le phénomène de la taqqyia est également un risque énorme lors des évaluations de la radicalisation des détenus. Un prisonnier radicalisé un tant soit peu intelligent cherchera à tromper le personnel pénitentiaire en se faisant passer pour un musulman modéré ou un djihadiste repenti, pour mieux pouvoir commettre des attentats à sa sortie.

---

[45] Ministère de la Justice, *Sécuriser les prisons et lutter contre la radicalisation*, 25 octobre 2016 [http://www.justice.gouv.fr/le-garde-des-sceaux-10016/archives-2016-j-j-urvoas-12873/securiser-les-prisons-et-lutter-contre-la-radicalisation-30405.html] consulté en mai 2017

[46] J.R, « Fin des unités pour détenus radicalisés : "Ce n'est pas un aveu d'échec" », *Europe 1*, 25 octobre 2016, [http://www.europe1.fr/societe/fin-des-unites-pour-detenus-radicalises-ce-nest-pas-un-aveu-dechec-2882402] consulté en mai 2017

CHAPITRE 2 - LE ROLE DECISIF D'UNE CONTRE-COMMUNICATION MUSULMANE

Le terrorisme djihadiste est issu du détournement de différents principes de la religion musulmane. Poussé à l'extrême, l'islam radical devient une religion d'une violence inouïe à laquelle on doit l'Etat islamique et les attentats qui lui sont attribués. Pour beaucoup de personnes, souvent athées voire agnostiques, les mouvances religieuses n'ont que des conséquences néfastes pour l'humanité. Prenant pour exemple les croisades, l'Inquisition ou encore les attentats islamistes, ces individus considèrent que les croyances sont à l'origine de trop nombreux conflits. Le catholicisme, le judaïsme et l'islam se veulent des cultes prêchant la paix et l'amour selon les pratiquants modérés, pourtant, il faut effectivement reconnaître que les oppositions entre ces différentes confessions ont conduit à de nombreuses guerres. Ainsi, il semblerait que si les religions sont effectivement à l'origine de clivages, elles doivent être à l'origine de leur résolution. Le Pape François l'a par ailleurs affirmé lors de sa visite à l'université du Caire en avril dernier : « *C'est pourquoi, aujourd'hui spécialement, la religion n'est pas un problème mais fait partie de la solution* »[1].

Ainsi, si l'Islam constitue le fondement contextuel du terrorisme islamiste (Section 1), il constitue également un des acteurs essentiels de sa contre-propagande (Section 2).

Section 1 – L'islam, le fondement contextuel du terrorisme djihadiste

« *Nous ne devons pas céder à la panique, aux amalgames, aux peurs* »[2] annonçait le Président de la République François Hollande à la suite des attaques qui eurent lieu à Joué-Lès-Tours, Dijon et Nantes en 2014. Les mêmes recommandations suivirent au lendemain de chacun des attentats qui se produisirent sur le territoire national : ne pas faire d'amalgame. Pourtant beaucoup de musulmans ont craint des représailles à leur encontre à la suite de ces événements et des actes islamophobes ont confirmé ces craintes : du jambon et du lard laissés devant la Mosquée de Pontarlier, des tags inscrits sur les murs de la mairie d'Evreux déclarant « *Mort*

---

[1] *Al*-Azhar Conference Center, *Discours du saint-père aux participants à la conférence internationale pour la Paix*, Vatican.va, Le Caire 28 avril 2017 [Http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/april/documents/papa-francesco_20170428_egitto-conferenza-pace.html] consulté en avril 2017

[2] Solenn de ROYER, « François Hollande : « Nous ne devons pas céder à la panique, aux amalgames» », *Le Figaro*, 23 décembre 2015 [http://www.lefigaro.fr/politique/2014/12/23/01002-20141223ARTFIG00195-francois-hollande-nous-ne-devons-pas-ceder-a-la-panique-aux-amalgames-aux-peurs.php] consulté en mai 2017

aux musulmans », etc. Ces actes appelant à la haine des musulmans sont tout à fait condamnables en ce qu'ils n'arrivent pas à départager les revendications des islamistes terroristes de celles des musulmans modérés. Si ce refus de faire la différence entre djihadistes violents et les autres est une erreur, il faut tout de même admettre que les attaques perpétrées partout en Occident ont néanmoins un fondement religieux : l'islam.

Pour cause, c'est effectivement une branche de cette religion, le salafisme rigoriste, qui donna naissance au djihadisme armé en raison d'une interprétation trop extrémiste du Coran. Cette lecture qui prend ce texte sacré « au pied de la lettre » résulte d'un constat : le rôle énorme des imams autoproclamés dans la déformation de la religion musulmane (paragraphe 1). Il en résulte ainsi le détournement de certains concepts de cette dernière, afin de justifier les massacres au nom de Dieu (paragraphe 2).

1§. Le rôle des imams autoproclamés

A la différence de certaines religions comme le catholicisme (prêtres, évêques, cardinaux, etc.) ou judaïsme (rabbins, grand rabbins) la religion musulmane n'a pas de ministère avec une hiérarchie bien établie (A). Il existe certains titres honorifiques comme les Cheikh qui signifie vieillard ou sage en arabe, qui est attribué à une personne qui possède des connaissances scientifiques et religieuses, mais il n'y pas de véritable clergé. Cela cumulé avec le fait qu'aucun certificat garantissant le savoir d'un imam n'existe (B) conduit à des détournements de la religion musulmane.

A. Le défaut de ministère musulman

A la mort du prophète Mahomet, un conflit concernant sa succession a éclaté : les chiites favorisaient Ali Ben Abi Taleb un cousin du prophète et de ses gendres, tandis que les sunnites prônaient le consensus autour d'Abou Baker un de ses beau-pères et ami. A la suite de ce schisme la religion musulmane s'est séparée en deux : les chiites, qui ont un clergé plus ou moins organisé et aspirent à un leader spirituel dit « imam » et les sunnites qui représentent près de 90% de la population musulmane, et qui préfèrent un consensus autour d'un Calife, plus politique que religieux.

Au premier abord, on pourrait penser qu'à l'image des prêtres dans les églises, les imams qui animent la prière dans une mosquée représentent une forme de hiérarchie dans la religion musulmane, mais ce n'est pas le cas. Un imam n'a pas forcément suivi une formation théologique, mais est simplement un individu qui « *connaît suffisamment le Coran et les rites pour pouvoir prier devant les autres* » [3] selon Dalil Boubakeur, le recteur de la Grande Mosquée de Paris. Il en résulte que de nombreux imams s'autoproclament comme tels et prêchent le Coran et la Sunna[4] comme ils le désirent, selon leur interprétation propre, parfois trop radicale. Cela a notamment été le cas de l'imam égyptien Ali Ibrahim El Soudany, qui officiait en Seine-Saint-Denis et à Paris. En raison de ses prêches « *incitant à la violence* » [5] selon le ministre de l'Intérieur de l'époque, Brice Hortefeux, il a été expulsé du territoire national vers l'Egypte le 7 janvier 2010 puis le 19 août de la même année alors qu'il était réapparu sur le sol français.

A la suite des attentats de novembre 2015, le gouvernement français a redoublé de vigilance à l'égard des mosquées où des propos extrémistes sont tenus. C'est notamment pour cela que l'ancien ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve avait annoncé qu'il souhaitait dissoudre les quatre-vingt-neuf[6] mosquées radicales que son ministère recensait. Cela a par ailleurs été encouragé par un avocat au barreau de Paris Asif Arif (de confession musulmane) qui affirmait dans un article que « *la solution face à tout cela est évidemment d'envoyer de l'intelligence au sein des mosquées et de déterminer quelles sont celles qui ont des tendances à la radicalisation. Celles qui sont concernées, devraient être purement et simplement fermées* »[7].

En 2010, malgré les propositions du recteur de la Grande Mosquée de Paris et ancien président du Conseil français du culte musulman, l'Etat français refusait absolument de produire un statut de l'imam en raison de la loi de 1905 sur la laïcité. Pourtant, à cette époque où la radicalisation était en voie de développement, le fait qu'un document officiel puisse

---

[3] Chloé DURAND-PARENTI, « Dalil Boubakeur : "Tout un chacun peut s'autoproclamer imam" », *Le Point*, 11 mai 2010 [http://www.lepoint.fr/societe/dalil-boubakeur-tout-un-chacun-peut-s-autoproclamer-imam-11-05-2010-411653_23.php] consulté en mai 2017

[4] La « loi immuable de dieu » dans le Coran

[5] *Le Monde*, « Un imam intégriste expulsé en urgence vers l'Egypte », 7 janvier 2010 [http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/07/un-imam-integriste-expulse-en-urgence-vers-l-egypte_1288908_3224.html] consulté en mai 2017

[6] Christophe CORNEVIN, « Poussée radicale dans les mosquées françaises », *Le Figaro*, 29 juin 2015 [http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/02/20/01016-20150220ARTFIG00038-poussee-radicale-dans-les-mosquees-francaises.php] consulté en mai 2017

[7] Asif ARIF, « Lutter efficacement contre la radicalisation à travers le discours sur l'islam », *Huffigton Post*, 17 novembre 2015 [http://www.huffingtonpost.fr/asif-arif/lutter-efficacement-contre-la-radicalisation-a-travers-le-discou/] consulté en décembre 2016

certifier la qualité des enseignements théologiques mais aussi républicains dont un imam avait bénéficié semblait essentiel.

B. La question du développement de diplômes étatiques délivrés aux imams

Depuis 1993 l'institut Al-Ghazali propose des enseignements non seulement théologiques mais aussi « *relatifs à la loi française, à la philosophie ou à la pédagogie* » [8] afin d'intégrer au mieux la religion musulmane dans notre société actuelle. Néanmoins, comme il a été dit précédemment, aucun apprentissage n'est en réalité nécessaire afin de devenir imam. Cette formation dispensée à la Grande Mosquée de Paris en lien avec l'Institut catholique de Paris n'était d'ailleurs pas la première puisque la pionnière était celle créée en 1991 par l'Institut européen des sciences humaines. Ces centres connaissent par ailleurs une expansion partout en France avec par exemple l'Institut Avicenne de sciences humaines à Lille, ou encore l'Institut méditerranéen d'études musulmanes qui se trouve à Marseille. S'ajoutent à cela des formations en ligne comme celle proposée par l'Institut musulman d'enseignement à distance fondé sur un « *système de classes virtuelles* » [9]. S'ils ne recourent pas à ces organismes, les individus souhaitant bénéficier de tels enseignements peuvent aller à l'étranger, où existent d'excellentes universités telles que celle d'Al-Azhar en Egypte. Ces leçons dispensées par des organismes privées se voient cependant concurrencer par des parcours universitaires. Le rapport fourni par *l'Etudiant* portant sur la formation des imams salue notamment l'offre que représente l'enseignement disposé par l'Institut européen en sciences des religions qui propose des cours sur les questions de religion, notamment sur l'Islam.

A la suite des attentats qui se sont produit sur le territoire national en novembre 2015 cela n'a néanmoins pas été jugé suffisant. A l'issue d'une réunion à laquelle participait le président du CFCM, Anouar Kbibech a annoncé le 24 novembre 2015 la volonté de mettre en place un système d'habilitation des imams. Cette dernière « *devrait prévoir une vérification des connaissances théologiques et de l'adhésion aux valeurs républicaines* » [10]. Ce certificat,

---

[8] Chloé DURAND-PARENTI, *op. cit*.

[9] Rachid BENZINE, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Mathilde PHILIP-GAY, « Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans », Rapport *l'Etudiant*, 4 avril 2017 [http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/6/3/1455063-rapport-sur-la-formation-des-imams-4-original.pdf] consulté en mai 2017

[10] *Le Monde*, « Les imams se verront bientôt délivrer des « certifications » », 24 novembre 2015 [http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/11/24/les-imams-se-verront-bientot-delivrer-des-certifications_4816507_1653130.html] consulté en mai 2017

délivré par le CFCM lui-même, permettrait de s'assurer des enseignements qu'a suivi l'imam et donc d'éviter au maximum les risques d'avoir des individus extrémistes appelant à la haine et au rejet de l'Occident à la tête des mosquées. Si cette habilitation n'est exigée devenir imam, le système de retrait de cette dernière permettrait selon M. Kbibech « *de mettre les mosquées devant leur responsabilité* » [11]. A cela s'est ajoutée une charte de l'Imam, élaborée fin mars 2017. Cette dernière promeut l'adhésion de chaque imam à une série d'engagements tels que celui de veiller « *à porter et à prêcher un islam ouvert et tolérant, un islam du juste milieu* » [12].

Pourtant, à peine cette charte publiée, elle fait des émules. En effet l'Union des organisations islamiques de France et la Fédération nationale de la grande mosquée de Paris ainsi que deux autres organismes musulmans ont reproché au CFCM d'avoir officialisé des documents qui n'étaient pas encore adoptés, sans leur consentement alors même qu'ils y étaient cités en tant que cosignataires. Ils regrettent également la précipitation qui a entouré l'élaboration du texte. Ainsi, ce projet semblerait compromis avant même qu'il n'ait été mis en œuvre retardant encore des mesures concrètes concernant l'éradication de l'islam radical en France. Cette opposition suscitée par la charte ainsi que le fait que l'habilitation ne soit pas obligatoire, permet de douter de l'impact réel qu'auront les nouvelles mesures dans la lutte contre l'extrémisme islamique. En outre les imams radicaux qui ne souhaiteraient pas contourner ces différents dispositifs, peuvent néanmoins recourir à la taqyyia qui leur permettrait de dissimuler leurs réelles convictions au nom de leur pseudo islam. Accédant ainsi à la conduite spirituelle des mosquées ils pourront diffuser leurs idées déformées sur la religion musulmane.

2§. Le détournement de la religion musulmane par les islamistes salafistes du Califat

Le terrorisme islamiste dépend d'une branche très rigoriste de la religion musulmane, le salafisme[13]. Si tous les salafistes ne sont pas des terroristes, la plupart des terroristes sont salafistes et répondent à cette branche extrême de l'islam. Afin de se disculper des tueries de masses perpétrées sur les territoires occidentaux, ces individus cherchent alors des justifications dans les écrits religieux et dans les différentes interprétations données au Coran et à la *Sunna*.

[11] *Ibid*

[12] Conseil français du culte musulman, *Charte de l'imam*, 29 mars 2017 [http://www.crcm-ra.org/wp-content/uploads/2017/04/CFCM_Charte_Imam_v8.pdf]

[13] Vient de *salaf*, qui renvoi aux anciens. Il s'agit des musulmans sunnites qui prônent un retour à l'Islam à l'époque du Prophète Mahomet, d'où leur rigorisme.

Cette étude pouvant faire l'objet d'un mémoire en lui-même et appelant à de trop longs développements, il conviendra d'étudier seulement des exemples de la manière dont ces prétendus musulmans détournent cette religion. Le premier point qui sert de justification à ces terroristes islamistes est évidemment la notion de « *djihad* » qu'ils perçoivent comme une guerre sainte au nom *d'Allah* (A). Cette notion associée à d'autres principes de l'islam tels que le *Tawhid* ou la *Hijra* (voir infra) en font des raisons supplémentaires de haïr ceux qui sont considérés comme des mécréants. Par ailleurs, les images et les témoignages obtenus de la vie en Syrie et en Irak démontrent encore l'application rigoriste des textes sacrés sur le territoire du Califat (B). Enfin certains symboles employés par l'EI montrent leur référence à l'islam (C).

A. La justification des tueries et attentats par le Califat au travers de la déformation du sens du mot « *djihad* »

L'interprétation détournée du terme « *djihad* » est essentiellement due aux différents sens qui lui sont donnés initialement (1). Il en découle le détournement d'autres termes liés à l'Islam tel que « *Tawhid* » ou « *Hijra* » lesquels prennent également une tournure violente (2).

1. Les différentes significations du mot

La vision déformée de l'islam imposée par les terroristes islamistes et par les imams radicaux commence essentiellement au travers du détournement de la notion de djihad. En effet, ce terme qui traduit de l'arabe signifie d'abord la lutte ou l'effort, a avant tout une signification pacifiste. Il faut distinguer trois sens différents à la notion de djihad. Le premier dit « grand djihad » consiste en un combat intérieur contre ses pulsions lesquelles détournent l'individu du pouvoir divin. Le second dit « petit djihad » appellerait au combat armé qui serait décrété uniquement en représailles à une attaque à l'égard des musulmans. Ce dernier correspondrait alors à de la légitime défense. Pourtant l'EI anciennement appelé Daech a imposé une nouvelle forme de djihad : celui renvoyant à une lutte armée.

Selon le l'anthropologue Scott Atran « *L'Etat islamique est supposé correspondre à la vision salafiste et pure des premiers disciples du prophète* » […]. *« C'est une entreprise qui exige un djihad offensif, voire une sainte guerre que toute personne appartenant à la "maison*

de l'islam" » […] « *doit conduire contre les infidèles* »[14]. Ainsi l'idéologie défendue par le Califat serait bien loin du grand djihad susmentionné. Cela traduit bien l'opposition qui existe entre les deux sens prêtés à ce nom. Tout en s'inspirant des préceptes figurant dans le Coran, l'EI construit une pensée tournée vers la violence et la haine des mécréants. De la légitime défense et du combat spirituel contre soi-même, on passe à la prise des armes contre ceux qui pratiquent l'associationnisme ou le judaïsme.

Catherine Golliau cite « *le grand compilateur de hadiths*[15] *Al-Tirmidhi* » selon lequel « *le Prophète aurait dit également : « le vrai combattant (moudjahid) sur le chemin de Dieu est celui qui lutte contre son ego »* (*sic.*) »[16]. Pourtant, dans la bouche du Calife autoproclamé Abou Baker al-Baghdadi, cette lutte prend une toute autre forme. En novembre 2014, un enregistrement audio qu'on a attribué à ce dernier a été diffusé afin d'en démentir la mort supposée. Il y appelle notamment ses fidèles à « *déclencher partout les volcans du djihad* » [17]. Cette injonction montre bien la visée agressive du djihad dans l'idéologie islamiste salafiste.

Néanmoins, ce sens vindicatif qui lui est attribué trouve une autre origine bien plus dure à discuter : le Coran. Cela est notamment illustré par le numéro 3 de DAI faisant l'apologie des attentats de novembre 2015. Il les justifie en effet en s'appuyant sur des extraits du Coran. Par exemple la sourate 9 portant sur *at-Tawbah*[18] dans son cinquième verset exige des musulmans de tuer les idolâtres. Le magazine explique ensuite qu'il « *apparaît clairement dans ce verset qu'Allah nous ordonne de tuer les idolâtres où qu'ils se trouvent* » [19]. De la même manière, les auteurs citent ensuite le vingt-neuvième verset de cette même sourate qui appelle à combattre « *ceux qui ne croient ni en Allah ni au jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité* »[20]. Afin de ne pas être

---

[14] Scott ATRAN, « L'Etat islamique est une révolution », *l'Obs Monde*, 2 février 2016 https://www.researchgate.net/publication/292992255_L'Etat_islamique_est_une_revolution_par_Scott_Atran] consulté le 2 mai 2017.

[15] Recensement des paroles et gestes du Prophète Mahomet

[16] Catherine GOLLIAU, « Ce que dit le Coran sur le djihad », *Le Point*, 16 novembre 2015, [http://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-6-le-djihad-02-11-2015-1978649_23.php#section-commentaires] consulté en mai 2017

[17] *Le Monde*, « L'Etat islamique diffuse un enregistrement de son chef Al-Baghdadi après des rumeurs sur sa mort, 13 novembre 2014 », [http://www.lemonde.fr/international/article/2014/11/13/l-etat-islamique-diffuse-un-enregistrement-de-son-chef-al-baghdadi-apres-des-rumeurs-sur-sa-mort_4523407_3210.html] consulté en mai 2017

[18] *Le repentir* en arabe

[19] « Attentats sur la voie prophétique » DAI n°8 p. 16 [https://azelin.files.wordpress.com/2016/02/dacc84r-al-islacc84m-magazine-8.pdf]

[20] *Ibid*. p. 17

accusés d'interpréter les textes comme bon leur semble, les auteurs vont même jusqu'à s'appuyer sur les interprétations d'érudits.

Cela, encore une fois, reflète l'adresse avec laquelle les auteurs de la propagande de l'EI jouent avec les textes sacrés afin de convaincre les plus pacifiques que ce qu'ils prônent est justifié. Non seulement les sages le disent, mais en plus le Coran est clair à ce sujet. Le djihad, ici, apparaît comme la solution la plus juste et la plus religieuse : c'est leur Dieu qui l'ordonne. Pourtant, comme tout texte, plusieurs interprétations sont possibles et le sens qu'on lui donne relève d'un choix propre à chacun. Les musulmans modérés ont choisi de suivre ceux qui voient dans la violence du Coran une page de l'histoire qui n'est plus adaptée au contexte géopolitique de notre époque. Les terroristes djihadistes et tous ceux qui pratiquent le salafisme, qui applaudissent à chacun des attentats, eux, ont choisi un tout autre chemin : celui de coller au texte, quitte à s'éloigner du sens réel de la religion.

2. Les conséquences du détournement de ce mot

Ajouté à cela, certaines notions figurant dans les textes de l'islam prennent un tout autre sens. Par exemple la notion de « *Tawhid* » devient une justification de la haine des catholiques. Ce terme qui renvoie à l'idée de « l'unicité *d'Allah* » exige des musulmans qu'ils ne reconnaissent qu'un Dieu seul et unique. Ainsi, rien ni personne ne doit lui être associé à la différence de la religion catholique qui reconnaît et adore la Sainte Trinité[21]. Interprétée de manière large, l'idée d'unicité de Dieu rejoint celle qui consiste à rejeter le *Taghout* (*Tawâghît* au pluriel). Ce terme qui découle de « *toghiane* » (dépasser les limites) renvoie à toute chose qui est adorée autre *qu'Allah*, c'est-à-dire les idoles, ceux qui édictent les lois qui ne viennent pas de Dieu ou ceux qui jugent en leurs noms, etc.

Ce mépris poussé pour les *chirk*[22] justifie alors les offensives lancées à leur égard : puisqu'ils ne respectent pas la religion musulmane et le Tawhid, alors le djihad en tant que guerre sainte doit être considéré comme une obligation imposée par l'EI.

[21] Dans la religion catholique, la Sainte Trinité représente le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il s'agit d'un Dieu unique mais selon trois représentations différentes

[22] Les *associés*, en arabe, ceux qui font l'inverse du Tawhid, ils procèdent à l'association d'un autre Dieu ou d'une autre personne à Dieu

Le second numéro du magazine DAI précise en outre dans son introduction qu'ils ne s'adressent pas « *aux pseudo-partisans du Djihâd qui pensent qu'ils font quelque chose pour leur religion en passant leurs nuits sur les réseaux sociaux.* » [23]. Si les mécréants sont une des premières cibles du djihad du Califat, ils ne sont pas les seuls puisque les musulmans modérés ou les « apostats » [24] sont également menacés. En effet, celui qui ne respecte pas les obligations soi-disant imposées par la religion ne mérite pas le respect. Ainsi les auteurs de DAI poursuivent ensuite : « *Dâr-al-Islâm* » [le magazine] « *n'est qu'un outil d'incitation à la Hidjrah et au Djihâd* ». En effet, au travers de l'obligation de faire la *hijra* les terroristes djihadistes s'autorisent à mépriser et menacer leurs frères qui ne la pratiquent pas. Elle est par ailleurs devenue un moyen de pression énorme sur ces derniers qui sont inlassablement poussés à partir en Syrie et en Irak. Le numéro 3 du journal précise par ailleurs dans un article portant justement sur cette émigration : « *Qu'Allâh te préserve toi qui délaisses la Hidjrah d'être parmi ceux sur lesquels les savants ont divergé : es-tu un musulman pécheur injuste, un mécréant en apparence ou un apostat ?* » [25].

Le Tawhid et la Hidjrah poussés à l'extrême ne sont que des illustrations des conséquences que produit l'interprétation trop fondamentaliste de l'idée de djihad. Ce qu'il faut en retenir, c'est que ce sens qui lui est attribué conduit également à l'interprétation rigoriste de tous les autres concepts de l'islam. Il en résulte une animosité et une violence envers tous, alors même que cette lutte aurait dû être d'abord dirigée contre soi-même. Le radicalisme du Califat ne cible d'ailleurs pas simplement les Etats occidentaux, puisque ce son territoire également, subit la forme la plus extrême de la religion musulmane.

B. L'application radicale de l'islam dans le Califat

Si pour certains salafistes, la religion musulmane appliquée avec rigueur constitue une émancipation du capitalisme et du modernisme, à nos yeux, il s'agit plutôt d'une série de privations de libertés et d'atteintes à de trop nombreux droits fondamentaux. C'est pourtant ce dérivé de l'islam qui sévit en Irak et en Syrie et qui continue de détourner cette religion de ce qu'elle est dans la pensée modérée. « *A l'heure où les pires vices se sont répandus dans les*

---

[23] « Introduction », *DAI* n°2, *Qu'Allah Maudisse la France,* janvier/ février 2015, p. 2

[24] Ce sont les musulmans considérés comme n'étant pas de réels musulmans en raison de leur modération et manque de rigueur

[25] "*Les règles de la Hidrjah*", *DAI* n°3, *l'Etat islamique applique le jugement d'Allah*, mars 2015 p. 10 [https://azelin.files.wordpress.com/2015/06/the-islamic-state-22dc481r-al-islc481m-magazine-322.pdf]

sociétés occidentales et autres, où les homosexuels peuvent se marier et adopter des enfants » […] « *la seule réponse aux problèmes moraux de l'humanité est l'application intégrale de la Chariâh d'Allâh à l'ombre du Califat* »[26] . Cette rigueur affichée par le Califat comme étant la seule solution se traduit de nombreuses manières, mais il conviendra d'en étudier deux, essentielles. D'une part, l'application de châtiments dont l'existence est discutée par les érudits (1) et d'autre part, le port du voile intégral dont l'obligation est également sujet à opposition (2).

1. Les châtiments d'origine inconnue pourtant présents en Irak et en Syrie

Deux punitions principales sont à recenser : la lapidation (a) et la précipitation du haut d'un immeuble, le sort réservé aux homosexuels (b).

a. La lapidation pour celui qui commet l'adultère[27]

Selon le Professeur Mahmoud Azab[28], « *la question de la lapidation est vraiment problématique en islam parce qu'elle n'est jamais mentionnée dans le Coran comme châtiment possible des adultères. Elle est cependant pratiquée sur la base de Hâdith tenus par le prophète dont la véracité pose problème à de nombreux exégètes* »[29]. Le magazine DAI ayant conscience de cette absence tente de se justifier. Il reprend en effet le hadith de l'imam al-Moundhir qui affirme « *la lapidation est établie dans la sounnah et par l'unanimité des gens de science* » [30].

Ici, cette contradiction démontre la volonté absolue pour l'Etat islamique d'appliquer la version la plus stricte possible de la religion musulmane, quitte à s'écarter de la vérité. Ainsi, le climat de peur suscité par le Califat n'est pas simplement dirigé contre l'Occident mais aussi installé sur le territoire qui est sous son contrôle.

Par ailleurs, une seconde contradiction figure dans le discours des salafistes djihadistes. Cette dernière porte sur la manière dont la lapidation est établie. En effet, si selon le journal

---

[26] "l'Etat islamique applique le jugement d'Allah, la lapidation pour celui qui commet l'adultère", *DAI* n°4, *Le combat contre les apostats*, mai-juin 2015, p.11 [https://azelin.files.wordpress.com/2015/06/the-islamic-state-22dc481r-al-islc481m-magazine-422.pdf]
[27] *Ibid*.
[28] Professeur spécialiste de l'Islam
[29] Arthur NOUREL, « Mahmoud Azab : « Dans le Coran, il n'y a aucune trace d'incitation à la lapidation. » », *Oumma*, 8 février 2008, [https://oumma.com/mahmoud-azab-dans-le-coran-il-ny-a-aucune-trace-dincitation-a-la-lapidation/] consulté en mai 2017
[30] DAI n°4, *op. cit.*, p. 12

DAI la preuve de l'adultère nécessite simplement le témoignage de quatre hommes, libres, dignes de confiance et capables de décrire l'acte précisément, ce n'est pas aussi simple selon le Professeur Azab. Il explique en effet que « *les quatre principales doctrines juridiques de l'islam sunnite* » […] « *apprennent qu'il faut qu'un fil passé entre le corps des protagonistes au moment de l'adultère présumé, rencontre un obstacle pour que l'adultère soit matérialisé* » [31]. Il apparaît ici que la doctrine de l'EI est passablement plus exigeante sur certains points que sur d'autres. Il contorsionne les différentes idées et interprétations pour appliquer l'islam de la manière la plus rigoriste et la plus ferme possible. Son but essentiel est de rejeter les mœurs du monde occidental, pourtant cela présente encore un manque de logique dans sa communication. Afin de séduire et de choquer, les penseurs de sa propagande emploient des méthodes qui accrochent l'œil des occidentaux, mais tend néanmoins à les dégoûter de ce mode de vie.

b. Le sort des homosexuels

A l'heure où les états occidentaux commencent à légaliser le mariage des homosexuels, le Califat, lui, prône leur mort. Le magazine DAI l'affirme clairement en reprenant les paroles de Ibn Taymiyyah : « *les Compagnons sont unanimes que les deux homosexuels ayant des rapports ensemble doivent être tués* » [32]. En guise d'illustration de cette citation, une photo d'un homme dont les yeux sont bandés et les mains attachées dans le dos précipité du haut d'un immeuble. Sa légende affiche en outre : « *peine prescrite appliquée contre un sodomite* ». Cela est par ailleurs confirmé lors du reportage intitulé « *Les sœurs, les femmes cachées du djihad* » [33] où un recruteur explique à une journaliste se faisant passer pour une candidate que « *beaucoup de pratiques religieuses qui vont te surprendre en fait* ». Quand elle lui demande un exemple il ajoute « *par exemple, c'est possible qu'un beau jour, tu te balades dans la rue, et qu'on balance quelqu'un d'au-dessus d'un immeuble, un homosexuel* ». Il lui explique ensuite que cela consiste dans le simple fait d'appliquer la loi d'Allah et rien d'autre.

Cela n'est cependant pas l'avis de l'imam Ludovic Mohamed-Zahed, le premier à avoir affiché son homosexualité. Selon lui, *« si le Prophète Muhammad était vivant, il marierait des*

[31] Arthur NOUREL, *op. cit.*
[32] DAI n°4, *op. cit.* p. 13
[33] Envoyé spécial, *Les sœurs, les femmes cachées du jihad*, Marina LADOUS, Roméo LANGLOIS, Etienne HUVER, France 2, SlugNews, TV Presse et France 24, 2 février 2017 à 22h10

homosexuels » [34], a-t-il déclaré au *Monde*. En effet, pour beaucoup, l'interdiction de cette pratique sexuelle attribuée au Coran se déduit de la condamnation de la « *pratique des hommes de Loth* »[35] qui auraient eu recours à la sodomie. Pourtant Ludovic Mohamed-Zahed le dément en affirmant que leur péché aurait été en réalité le viol rituel. Ainsi, chaque fois qu'une interprétation du Coran lui prête ce sens, elle serait erronée.

Toujours est-il qu'en réservant ce sort aux homosexuels, l'EI tend encore plus à s'éloigner des mœurs des Etats occidentaux et à imposer une vision radicale et parfois complètement inventée, de l'islam. Le détournement de cette religion se traduit également dans le traitement réservé aux femmes.

2. Les restrictions de la liberté des femmes musulmanes

Dans un article publié le 5 avril 2017, une femme ayant vécu en Irak sous le Califat raconte : « *Il ne faut pas qu'un autre homme puisse entendre ma voix, c'est interdit. Interdit également de se maquiller, de découvrir un centimètre de chair, interdit de vivre* »[36]. Dans son témoignage, elle relate la fois où elle s'est fait torturer par la *Hisba*, la police des mœurs de l'EI. Pour s'être adressé à un autre homme que son époux par mégarde, elle a été tellement torturée qu'elle en a perdu l'enfant dont elle était enceinte. De la même manière la vidéo en caméra cachée[37] des deux femmes syriennes, montre le peu de liberté dont elles bénéficient. Elles ne peuvent être seules dans la rue et doivent porter un niqab (le long voile qui leur cache entièrement le corps et la tête), la *sira*[38], ainsi que des gants. Aucune partie de leur peau ne doit être vue et même les représentations féminines sur les cosmétiques ne sont pas dévoilées. Pourtant, dans la théorie salafiste appliquée par l'EI, cette interdiction est soi-disant faite pour

---

[34]Marc BONOMELLI, « Coran et homosexualité : les convictions d'un imam gay », *Le Monde des religions,* 7 avril 2015 [http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/coran-et-homosexualite-les-convictions-d-un-imam-gay-07-04-2015-4618_118.php] consulté en mai 2017

[35] *Ibid*.

[36] Valentin LEROY, « Elles m'ont tout volé, mon corps, mon enfant, jusqu'à ma liberté de rêver », *L'Orient le jour,* 5 avril 2017 [https://www.lorientlejour.com/article/1044814/-elles-mont-tout-vole-mon-corps-mon-enfant-jusqua-ma-liberte-de-rever-.html] consulté en avril 2017

[37] Vidéo amateur de deux femmes syriennes en caméra cachée. « Syrie, elles ont filmé Raqqa le siège de Daech » in *France soir*, 15 mars 2016 [http://www.francesoir.fr/politique-monde/syrie-elles-ont-filme-raqqa-le-fief-de-daech-video] consulté en mars 2017

[38] Voile suffisamment fin qu'on met devant les yeux, qui permet de voir au travers, mais non de voir ce qu'il cache.

libérer et constitue une « *assurance de se réapproprier une féminité authentique* » [39] loin de la société capitaliste qui chosifie les femmes.

Selon la nouvelle publication du *Point* « *Penser l'islam, hier et aujourd'hui* » [40], il existe pourtant deux manières de voir le statut de la femme dans le Coran, notamment le port du voile. Soit considérer que les versets qui s'y rapportent ne s'appliquent qu'à un contexte spécifique, soit, à l'image du Califat et des salafistes, l'appliquer strictement, quitte à déformer les écrits sacrés.

La dernière preuve du fait que l'EI s'inspire effectivement de la religion musulmane est la symbolique qu'il emploie.

C. La symbolique islamique dans la communication du Califat

De nombreuses références à l'islam sont disséminées partout dans la communication de l'EI. Par exemple, le magazine anglophone *Dabiq* renvoie à la bataille apocalyptique figurant au sein d'une prophétie qui prévoit le combat final entre les mécréants et les musulmans. De la même manière, *Dar al-Islam* fait référence à un territoire soumis à Dieu. Il est généralement en opposition avec *Dar al-Harb* lequel renvoie à un territoire où la guerre doit être menée. Ce clivage rappelle encore l'idée d'un combat final entre ceux qui pratiquent l'islam et le reste du monde. Ces deux magazines apparus en 2014 après la proclamation du Califat et la formation de la coalition internationale témoignent d'un « *signe divin que la réalisation de la prophétie est proche* »[41].

Un autre élément emprunté à l'histoire de l'islam illustre le symbolisme fort des références de l'Etat islamique. En effet, beaucoup de ses emblèmes renvoient au Califat abbasside à Baghad (qui dura plus de 500 ans) lequel représente l'âge d'or des musulmans. Par exemple, le drapeau noir du Califat actuel lui aurait été emprunté selon Mathieu Guidère[42]. Cet étendard (complètement noir à l'époque) contient désormais des inscriptions, elles aussi

---

[39] Pierre CONESA, François-Bernard HUYGUE, Margaux CHOURAQUI, *La propagande francophone de Daech : la mythologie du combattant heureux,* Fondation maison des sciences de l'Homme, 2015 [http://www.fmsh.fr/sites/default/files/rapport_propagande_bdef.pdf] consulté en janvier 2017

[40] Catherine GOLLIAU, « Ce que dit le Coran #3 : le port du voile », *Le Point*, 29 octobre 2015, [http://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-3-le-port-du-voile-29-10-2015-1977669_23.php] consulté en mai 2017

[41] Mathieu GUIDERE, *l'Etat islamique en 100 questions*, Edition Tallandier, Paris, 2016 p. 81

[42] *Ibid*. p. 81-82

hautement symboliques. D'une part, celle figurant sur la partie haute réaffirme le *tawhid*, un des cinq piliers de l'islam (soit qu'il n'y a qu'un seul dieu : *Allah*). D'autre part, l'inscription figurant dans la partie basse du drapeau représente le sceau apparemment attribué au Prophète et qui contient les mots : Dieu, envoyé et messager.

La seconde référence au Califat abbasside est l'appellation « Cham ». Cette dernière désigne le territoire sur lequel s'étend l'Etat islamique actuel. En effet, il renvoi directement au domaine sur lequel régnait le Calife et s'appliquait la Charia au moment de l'âge d'or de l'islam.

La manière dont se fait appeler le Calife actuel reflète la volonté de le légitimer au travers des emblèmes de la religion musulmane. De son vrai nom Ibrahim Awad Ali al-Bradi, il se fait désormais appeler Abou Bakr al-Baghdadi al-Husseini al-Qurashi. Lorsqu'on décompose les différents éléments de son nom, on peut en saisir toutes les références. Al-Baghdadi laisse penser qu'il est originaire de la ville de Bagdad, lieu hautement symbolique pour la religion musulmane, notamment puisqu'elle fut la Capitale du Califat abbasside à plusieurs reprises. Ensuite, al-Husseini signifie qu'il descendrait du petit-fils du Prophète Hussein. Cela établirait donc un lien de parenté direct avec Mahomet ce qui légitimerait d'avantage son rôle de Calife. Enfin al-Qurashi indiquerait qu'il serait le descendant de la tribu du Prophète « Quraysh ».

Ces références symboliques, mais aussi ces diverses applications de la religion : la lapidation, la mise à mort des homosexuels, l'asservissement de la femme ou encore la déformation du terme « djihad », illustrent parfaitement la position du Califat face à la religion musulmane. Il s'en inspire, y trouve ses fondements textuels et contextuels, puis les interprète strictement, voire faussement, pour en faire une religion violente, appelant à l'animosité et à la barbarie.

S'il convient de rappeler l'importance de ne pas tomber dans les amalgames faciles et l'islamophobie, il convient néanmoins de parvenir à un constat : accorder un rôle au vrai islam dans la contre-communication djihadiste est essentiel. Certes, certains marginaux partent rejoindre l'EI dans l'idée d'assouvir leur quête d'aventure et n'ont qu'une infime partie d'eux-mêmes réellement motivée par la piété. Pourtant, la majorité des djihadistes restent cependant des musulmans ou des convertis, lesquels se sont laissés convaincre par les propos religieux particulièrement persuasifs. Ainsi, il revient en partie à l'islam modéré de rappeler à ses fidèles, le sens réel de ses principes afin d'affaiblir au maximum les discours si convaincants du Califat.

Section 2 – L'islam, un outil de contre propagande déterminant

Le 27 avril 2017 le Pape François déclarait à l'université du Caire « *Dieu, qui aime la vie, ne se lasse d'aimer l'homme et c'est pourquoi il l'exhorte à s'opposer à la voie de la violence, comme présupposé fondamental de toute alliance sur la terre. Avant tout et en particulier aujourd'hui, ce sont les religions qui sont appelées à réaliser cet impératif* »[43]. Son discours montre bien la prise de conscience par le monde religieux du rôle qu'il a à jouer dans les conflits actuels. Dans la lutte contre le terrorisme, plusieurs organisations islamiques étaient néanmoins déjà parvenues à cette conclusion. C'est notamment le cas de l'Organisation de la Coopération islamique, laquelle a affirmé lors de sa 13ème conférence au sommet des Etats membres en avril 2016 : « *que la lutte contre le terrorisme constitue une responsabilité pour tous les États membres et pour toute la communauté internationale* ». La Conférence « *a souligné la nécessité d'adopter une stratégie islamique globale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme* »[44]. Relevant à l'instar de la Ligue islamique mondiale, l'importance d'un contexte socio-économique adéquat, ainsi que la nécessité d'une lutte armée[45], cette organisation reconnaît néanmoins la place déterminante qu'elle a dans la contre-propagande (paragraphe 1). La communication djihadiste étant particulièrement efficace notamment grâce à ses discours sur fond religieux, il convient de construire un contre-discours permettant d'en affaiblir les fondations. Néanmoins, ces organismes ne peuvent agir seuls. Il est essentiel de renforcer publiquement mais modérément, la coopération entre les Etats occidentaux, diabolisés par la propagande djihadiste et les Etats musulmans (paragraphe 2).

1§. Les efforts bénéfiques de contre-discours par les organisations islamiques internationales

Il convient ici de distinguer les deux organisations principales. La première, l'OCI, est une organisation rassemblant les gouvernements des différents états musulmans et centre ses efforts sur ses Etats membres (A). La seconde, la LIM, est une organisation non gouvernementale dont le but essentiel est de rétablir la vérité sur la religion qu'elle représente (B).

---

[43] *Discours du saint-père aux participants à la conférence internationale pour la Paix, op. cit.*

[44] Organisation de la coopération islamique, *Communique final de la 13ème conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernements des états membres de l'OCI*, 14 et 15 avril 2016, OIC/SUMMIT-13/2016/FC/REV. 4, [http://www.oic-oci.org/docdown/?docID=212&refID=5] consulté en mai 2017

[45] Il existe l'Alliance militaire islamique pour combattre contre le terrorisme (AMICT) créée en 2015 pour lutter militairement contre les groupements terroristes tels que l'EI

A. Les propositions de l'Organisation de la coopération islamique

Cette organisation intergouvernementale créée en septembre 1969 s'est réunie d'urgence à son siège à Djeddah le 15 février 2015 à la suite des attaques terroristes. Le but de cette réunion était de discuter de la menace terroriste et l'extrémisme violent, sévissant également sur le territoire de ses Etats membres.

Lors de cette session extraordinaire, la Réunion a notamment relevé « *la nécessité de faire face à toutes les formes d'idéologies radicales afin de délégitimer les actes de violence et les tromperies perpétrées au nom de la religion, du dogme ou des allégations de supériorité culturelle* » [46]. Afin de mettre en œuvre au mieux ces différents objectifs, la Coopération s'était dotée en 1999 d'une Charte pour combattre le terrorisme international laquelle contient un article 4 portant sur la coopération entre les Etats parties. Elle y annonce notamment dans son quatrième point les différentes mesures nécessaires concernant l'éducation et l'information. L'article comporte trois points différents. D'une part, la coopération cherche à « *renforcer les activités médiatiques et soutenir les moyens d'information* » […] « *en projetant l'image authentique de l'islam et en dénonçant les dessins des groupes terroristes* » [47]. Ce dispositif vise à mettre à contribution les moyens médiatiques à la disposition des Etats, afin de véhiculer une image plus modérée et pacifiste de la religion musulmane et d'éviter au maximum l'adhésion de certains au discours islamiste.

D'autre part, l'article prévoit l'introduction des « *nobles valeurs humaines ainsi que les principes et l'éthique islamiques qui bannissent la pratique du terrorisme* »[48] au sein même de l'enseignement. Cette mesure permettrait aux Etats de pouvoir démanteler les messages djihadistes avant même qu'ils n'aient lieu. En intervenant dans les écoles et en démontrant à l'avance que le terrorisme n'est pas prôné par l'islam, cela donnera aux jeunes le savoir suffisant pour démonter eux-mêmes la propagande de l'EI et autres groupements. Enfin, l'article dispose de la nécessité de « *consolider les efforts visant l'adaptation aux exigences de l'époque par le biais d'un esprit islamique évolué* » [49]. Cette dernière idée renvoie aux difficultés que rencontre

---

[46] Organisation de la coopération islamique, *Session extraordinaire a participation non-limitée du comité exécutif de l'OCI sur «la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent » communique final*, 15 février 2015, [http://www.oic-oci.org/topic/?t_id=9784&t_ref=3884&lan=fr] consulté en mai 2017

[47] Convention de l'Organisation de la Conférence islamique pour combattre le terrorisme international, 1er juillet 1999, Article 4 IV 1°

[48] *Ibid*. Article 4 IV 2°

[49] *Ibid*. Article 4 IV 3°

l'islam face aux avancées de notre époque. Or, comme il a été dit précédemment, les discours terroristes s'appuient sur les contradictions entre la religion musulmane ancienne, comme elle était au temps du Prophète, et la société moderne. L'OCI cherche ici à parer ces propos, en justifiant l'adaptation de l'islam à l'évolution de notre époque, afin que cela ne soit plus un argument utilisé par les terroristes.

Cette idée a en outre été également prise en compte par la LIM qui relève aussi des méthodes de contre-propagande djihadiste.

B. Les propositions de la Ligue Islamique Mondiale

La LIM est ONG. Créée en 1962 elle cherche à rassembler les pays islamiques autour de la notion de panislamisme[50]. Dix jours après l'OCI, elle s'est également réunie pour discuter des problématiques terroristes et extrémistes, le 25 février 2015.

Lors de cette réunion elle relève plusieurs causes au terrorisme islamiste : les déviances idéologiques autour de notions telles que le djihad, la mise en place d'érudits et d'imams autoproclamés, lesquels véhiculent une vision erronée de l'islam, ce qui va d'ailleurs de pair avec « *l'affaiblissement de la légitimité des Grands Savants et des différents Conseils de Jurisprudence Islamique* » [51].

A l'issue de ce Congrès islamique international, la Ligue s'est fixé plusieurs objectifs afin de lutter contre les causes du terrorisme. A l'image de l'OCI, elle souhaite par exemple favoriser les organismes émettant des avis juridiques (les *fatawas*) « *par des savants qui auront les aptitudes nécessaires et éclaireront les gens en apportant les réponses adaptées à leurs questions* » [52]. Faisant cela, elle encourage la propagation d'une idéologie musulmane modérée, par des érudits reconnus dont les propos pourront avoir du poids face aux discours islamistes. Ces méthodes d'avis juridiques pourront notamment se trouver médiatisés, afin de toucher un public large. A cela on ajoute sa volonté de traiter de « problématiques inédites » lesquels tendent à allier « *la Loi islamique et les nouveautés de notre temps* ». Tout comme l'OCI, la LIM cherche à adapter les discours religieux à la modernité de notre société actuelle, afin de

[50] Mouvement politico-religieux qui cherche à unir tous les pays musulmans sous une même autorité
[51] Ligue Islamique Mondiale, *Communiqué final du Congrès Islamique International : "L'Islam et la lutte contre le terrorisme"*, Makkah, 22 au 25 février 2015 [http://www.themwl.org/global/fr/content/communique-final-du-congres-islamiqueinternational-lislam-et-la-lutte-contre-le-terrorisme] consulté en mai 2017
[52] *Ibid*.

contrer les messages salafistes djihadistes qui diabolisent les mœurs de notre époque. Enfin, le congrès est parvenu à la conclusion de la nécessité de redéfinir certaines notions. Il exige en outre que les institutions religieuses reviennent sur la « *réalité du jihad aux jeunes, ses lois ses règles et ses objectifs religieux* » [53]. En effet, le détournement de l'idéologie musulmane liée à l'encouragement de la haine de l'Occident et de notre société actuelle lui a fait perdre son sens premier.

La prise de conscience des instances islamiques est réellement un pas en avant dans la lutte contre le terrorisme. Grâce au renforcement des contre-discours par des érudits et des institutions religieuses, nous avons une chance d'affaiblir la communication djihadiste, cette arme si efficace. Néanmoins, ces mesures ne jouent que sur le sol des Etats membres de ces deux organisations. Il convient à notre tour d'engager une réelle coopération avec ces organismes, afin de stopper la promotion de l'idéologie islamiste, sur notre territoire.

2§. Le renforcement modéré de la coopération française avec les organisations musulmanes

La coopération certes est déterminante dans la lutte contre le terrorisme, mais elle doit être affichée modérément. Cette retenue est nécessaire en raison du contre-argument principal djihadiste face à cela : l'apostasie (A). Néanmoins, si nous voulons établir une contre-communication efficace, il faut engager un dialogue réel avec les organisations musulmanes de France et à l'international (B).

A. La nécessaire retenue dans la mise en place d'une coopération entre le gouvernement et les instances musulmanes

L'apostasie est la renonciation publique à une doctrine, une religion ou un parti[54]. Pour l'EI, c'est un terme régulièrement employé pour dénoncer les musulmans dits « modérés ». Cet argument leur permet de balayer d'un geste de la main le moindre discours d'un imam ou d'un érudit qui afficherait son opposition à l'idéologie djihadiste.

Ainsi, lors des manifestations qui eurent lieu au lendemain des attentats en France, tout discours compatissant à l'égard des victimes ou condamnant avec fermeté ces attaques

[53] *Ibid*.
[54] Dictionnaire, *Le petit Larousse illustré*, Edition Larousse, Paris 2012

provenant d'un musulman était simplement un acte d'apostat. Le second numéro du magazine DAI affiche par exemple la photo de musulmans tenant des affiches « *Je suis Charlie* » dont la légende énonce « *Apostats ayant pris pour alliés les ennemis d'Allah* » [55]. De la même manière, l'islamologue Tariq Ramadan qui avait affirmé que les « *lois de Dieu ne sont pas supérieures aux lois la République* » est également qualifié d'apostat alors qu'il condamnait les attentats du 13 novembre 2015.

Il est donc facile pour les auteurs de la propagande djihadiste de contrer les appels à la modération et les messages de paix d'organisations musulmanes. Ils éradiquent toutes tentatives de spécialistes et érudits de l'islam en prévenant à l'avance que tout, ne sont que des apostats, des faux musulmans, achetés par l'Occident. C'est pour cela que dans la coopération entre le gouvernement français et les organisations islamiques, il est essentiel de faire preuve de retenue. Afficher ensemble les gouvernants et les présidents de l'OCI, la LIM ou d'organisations françaises, ne ferait que confirmer les dire des messages de communication djihadiste. La coopération doit se faire dans l'ombre et régler un problème de fond, non de forme.

B. La nécessaire mise en place d'une coopération entre le gouvernement et les instances musulmanes

Puisque la religion musulmane a un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le terrorisme, il est fondamental que les Etats victimes l'écoutent. Créer un véritable dialogue entre les autorités françaises et les organisations type OCI, LIM mais aussi CFCM ou UOIF est essentiel. La LIM prévoyait d'ailleurs « *l'envoi de délégations de savants et de spécialistes dans les pays victimes du terrorisme afin de rencontrer leurs responsables et de leur exposer la vision de l'islam quant à la manière de traiter ce phénomène* »[56].

A l'image des Etats musulmans qui cherchent à mettre à contribution l'enseignement et l'éducation, la France doit trouver ses propres moyens de véhiculer des discours de contre-communication fondée sur un islam tolérant. Si l'islam est un fondement contextuel lointain du Califat, il sera cependant responsable de son affaiblissement. Des méthodes de sensibilisation autres que celles qui ont été faites devraient être mises en place, en diabolisant moins l'EI et en

[55] DAI n° 2, *op.cit.* p.7
[56] Ligue Islamique Mondiale, *Communiqué final du Congrès Islamique International : "L'Islam et la lutte contre le terrorisme", op. cit.*

renforçant d'avantage les discours appelant à la tolérance. Des associations telles que *Coexister*[57] pourraient être mises à contribution à une échelle beaucoup plus grande, notamment intervenir dans les écoles où les jeunes encore malléables peuvent apprendre le meilleur comme le pire. Ce qui est essentiel, c'est d'intervenir en amont du terrorisme et de la radicalisation. Plus une personne aura des bases solides sur la religion musulmane, moins elle se laissera convaincre par ces idéologies extrémistes qui appellent à l'animosité et à la violence.

[57] Association créée en 2009 qui prône le vivre-ensemble entre les différentes religions

CONCLUSION GENERALE

La communication djihadiste peut effectivement être considérée comme une arme à part entière au sein du conflit asymétrique opposant l'EI et la coalition internationale. Sa double finalité, mêlant séduction et intimidation a pour conséquence la sidération des Etats occidentaux face à la barbarie dont elle fait preuve et des attaques qui la concrétisent. En tant qu'arme particulièrement bien affûtée, aucun instrument juridique et autres dispositifs n'ont pu servir de bouclier et le phénomène de la radicalisation est encore loin de se tarir. Le seul espoir qu'il reste est la mise en place d'un partenariat entre les Etats et les organisations (gouvernementales ou non) islamiques afin de mettre en œuvre une véritable contre-propagande laquelle serait capable d'affaiblir les discours de l'EI.

La mise à contribution de nombreux acteurs, chacun à leur échelle, est essentielle. Des imams modérés contrôlés dans les mosquées, des associations intervenant dans les écoles, etc., doivent être prévus afin de démentir les messages radicaux et d'éclairer les français sur la réalité qu'est islam.

Par ailleurs, le Président Emmanuel Macron a souligné lors du débat du second tour des élections présidentielles de 2017, le rôle du gouvernement français dans la radicalisation. Selon lui, les difficultés socio-économiques ont de graves répercussions dans les zones fournissant le plus de djihadistes et il faut donc y remédier. Ainsi, avant même de chercher à affaiblir le fond de la propagande djihadiste, il conviendrait peut-être de se pencher davantage sur les raisons pour lesquelles certains individus sont particulièrement sensibles à ces discours. Le phénomène de ghettoïsation mentionné lors de l'introduction générale est par exemple un facteur de risque énorme. Il ne tient qu'au gouvernement de son Premier Ministre Edouard Philippe de prendre en compte tous les aspects du phénomène afin de mettre en place une véritable stratégie de sécurité et de défense dans la lutte contre le terrorisme.

Une dernière problématique est à soulever en matière de lutte contre la propagande djihadiste. Pour François-Bernard Huygue, les médias jouent le rôle de « *chambre d'amplification du terroriste* »[1] et pour cause, ils sont le relais de la communication de l'Etat islamique.

[1] François-Bernard HUYGHE, *Terrorisme, médias, violence : histoire de la communication*, Huyghe.fr, 15 juillet 2011 [http://www.huyghe.fr/actu_428.htm] consulté en ai 2017

En raison du droit à l'information et la liberté de la presse, on ne saurait interdire aux médias de transmettre les nouvelles relatives au terrorisme djihadiste, alors même qu'il s'agit d'un des éléments les plus importants et les plus préoccupants de notre époque. Pourtant, à force de parler de chacune des vidéos de propagande en insistant sur l'horreur et à quel point elles sont choquantes, ils ne font qu'attiser la curiosité et l'intérêt de certains. En outre, les vidéos de propagande n'étant pas toutes accessibles sur le Net « normal », ce sont les divers reportages et articles qui les porte à la connaissance du public, renforçant toujours plus la sidération qu'elles suscitent.

Ce problème avait par ailleurs été soulevé à la suite de l'attaque à Saint-Etienne-du-Rouvray. Le *Monde*, Europe 1, BFMTV, France 24 et d'autres médias avaient annoncé leur décision d'anonymiser les terroristes responsables d'attentats, notamment en refusant désormais d'en diffuser la photographie. Cela a été justifié par la volonté de ne pas rendre possible les glorifications posthumes des kamikazes. Ici, le rôle des médias avait été remis en cause : doivent-ils (comme l'affirme un journaliste de *l'Express*, Wassim Nasr[2]) simplement répondre à leur devoir d'information et ne pas prendre parti ? Ou ont-ils l'obligation implicite de ne pas amplifier le phénomène que représente le djihadisme depuis plusieurs années ?

Il semblerait que la propagande est une arme bien trop efficace pour que les médias continuent d'en être les relais. Il faudrait trouver un juste équilibre entre la nécessité de tenir informé le public de ce qu'il se passe dans le monde sans diffuser les images et messages de propagande à outrance. A force de chercher le spectaculaire en démontrant l'horreur dont l'EI fait preuve, les médias ne font qu'exacerber le vent de terreur qui souffle déjà sur l'Hexagone.

Avec la prise de Mossoul, il semblerait que le Califat soit menacé de bientôt s'écrouler. Pourtant, si les combats sur le terrain peuvent un jour prendre, il faudra néanmoins se souvenir qu'un autre conflit existe, dans un domaine bien plus dur à parer : celui de la communication.

[2]Geoffroy BONNEFOY, « Attentats: "Anonymiser les terroristes, c'est laisser la place aux complotistes" », *L'Express*, 22 juillet 2016, [http://www.lexpress.fr/actualite/medias/attentats-anonymiser-les-terroristes-c-est-laisser-la-place-aux-complotistes_1816433.html] consulté en mai 2017

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : « Le retour vers l'or et l'argent », *Dar al-Islam* n°1, *L'Etat islamique étend son territoire*, 23 décembre 2014 pp.10-13

ANNEXE II : « La vie à Mossoul sous l'ombre du Califat » *Dar al-Islam*, n°4, *Le combat contre les apostats*, mai 2015 pp. 37-40

ANNEXE III : Charlie WINTER, *Documenting the Virtual 'Caliphate'*, Quilliam Octobre 2015, p. 16

ANNEXE I : « Le retour vers l'or et l'argent », *Dar al-Islam* n°1, *L'Etat islamique étend son territoire*, 23 décembre 2014 pp.10-13

LE RETOUR VERS L'OR ET L'ARGENT

Au nom d'Allâh le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux

La louange appartient à Allâh, Seigneur de l'Univers, que les prières et la paix soient sur notre Prophète Mouhammad, sur sa famille et tous ses compagnons. Sur ce :

En prenant en compte de la décision de l'émir des croyants de l'État Islamique, le Calife Ibrahim (qu'Allâh le garde) de la création d'une monnaie courante spécifique à l'État Islamique, loin de l'argent du régime du tâghoût qui a été imposé aux musulmans et qui a été la cause de leur asservissement, de leur indigence, du fait que les richesses de la communauté ont été gaspillé. De même cet argent a fait des musulmans une jouet entre les mains des juifs et des croisés. Le diwân bayt oul-mâl (trésor public) a étudié ce sujet et a présenté un projet complet– par la grâce d'Allâh – afin de créer une monnaie en or et en argent.

Ce sujet a été débattu sous tous ses aspects par des spécialistes et des propositions ont été présentées au Majlîs Ach-Choûrâ de l'État Islamique qui a accepté par la grâce d'Allâh après des préparations nécessaires à la réalisation de ce projet.

Et par la permission d'Allâh une monnaie en or, en argent et en cuivre sera frappée et cela sous plusieurs aspects comme cela est clarifié dans cet article, il y aura plusieurs annonces de diwân bayt oul-mâl afin d'organiser la frappe, l'acquisition, la valeur de chaque monnaie, le lien des différentes monnaies entre elles et la manière de les utiliser.

Nous demandons à Allâh que cette action soit sincèrement pour sa noble face et qu'Il en fasse une cause pour élever la communauté au-dessus de l'économie mondiale usuraire (riba) satanique et que ce soit un pas de plus afin de consolider les piliers du Califat Islamique sur les fondements de la législation islamique, et la Louange appartient à Allâh, Seigneur de l'univers.

PIÈCES D'OR

Première sorte :
Un dinâr.

Symbole utilisé :
Sept épis.

Indication :
La bénédiction de dépenser dans le sentier d'Allâh.

La preuve :
Allâh le Très-Haut a dit : {Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allâh ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à chaque épis son grain. Car Allâh multiplie la récompense à qui il veut et la grâce d'Allâh est immense, et Il Sait tout.} [S. 2 v. 261].

Deuxième sorte :
Cinq dinârs.

Symbole utilisé :
La carte du monde.

Indication :
L'annonce du Prophète (paix et bénédictions sur lui) que le royaume de sa communauté s'étendra sur la terre entière.

La preuve :
D'après Thawbân (Qu'Allâh soit satisfait de lui) le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : Certes Allâh m'a montré la terre, j'ai vu l'orient l'occident, ma communauté aura le royaume de ce qui m'a été montré. [Rapporté par Mouslim n°2889].

PIÈCES D'ARGENT

Première sorte :
Un dirham.

Symbole utilisé :
Une lance et un bouclier.

Indication :
La subsistance de la communauté de Mouhammad (paix et bénédictions sur lui) vient du djihâd dans le sentier d'Allâh.

La preuve :
D'après Ibn 'Omar (Qu'Allâh soit satisfait d'eux) le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : Ma subsistance a été placé sous l'ombre de ma lance, et l'humiliation et la bassesse a été donné à tous ceux qui s'opposent à mon ordre. [Authentique, rapporté par l'Imâm Ahmad dans son Mousnad].

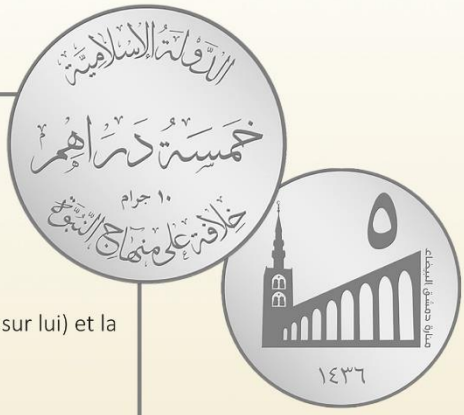

Deuxième sorte :
Cinq dirhams

Symbole utilisé :
Le minaret blanc de Damas.

Indication :
Le lieu de descente du Messie 'Îsâ (paix sur lui) et la terre des malâhim (batailles).

La preuve :
D'après An-Nawâs Ibn Sam'ân le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : Lorsqu'Allâh enverra le messie Ibn Maryam, Il descendra au minaret blanc à l'est de Damas, il portera deux vêtements colorés et aura les deux mains posés sur les ailes de deux anges, quand il baisse la tête, il en tombe des gouttes d'eau, et quand il la relève, ses longs cheveux sont comme des perles. [Une partie du Hadîth rapporté par Mouslim n°2937].

Troisième sortes :
Dix dirhams.

Symbole utilisé :
La mosquée Al-Aqsâ.

Indication :
Voyage lors de l'ascension du Messager d'Allâh (paix et bénédictions sur lui) et première direction pour la prière.

La preuve :
{Gloire et pureté à Celui qui de nuit, fit voyager son serviteur (Mouhammad) de la mosquée Al-Harâm à la mosquée Al-Aqsâ} [S. 17 v. 1].

PIÈCES DE CUIVRE

Première sorte :
Dix Foulous.

Symbole utilisé :
Le croissant lunaire.

Indication :
Mesure de temps des musulmans.

La preuve :
Allâh le Très-Haut a dit : {Qu'ils t'interrogent sur les nouvelles lunes. Dis : « Elles servent aux gens pour compter le temps ainsi pour le Hajj. »} [S. 2 v. 189].

Deuxième sorte :
Vingt falsan.

Symbole utilisé :
Le palmier.

Indication :
Un arbre bénie qui est une parabole du musulman.

La preuve :
D'après 'Abdoullâh Ibn 'Omar (Qu'Allâh soit satisfait d'eux) le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Il est parmi les arbres, un dont les feuilles ne tombent pas et qui est semblable au croyant, lequel est-ce ? » les gens pensèrent à certains arbres du désert et je pensai que c'était le palmier (je n'osais pas prendre la parole) puis ils dirent : « Dis-le nous Ô Messager d'Allâh. » Il a dit : « C'est le palmier. » [Rapporté par Al-Boukhârî n°26 et Mouslim n°3811].

ANNEXE II : « La vie à Mossoul sous l'ombre du Califat » *Dar al-Islam*, n°4, *Le combat contre les apostats*, mai 2015 pp. 37-40

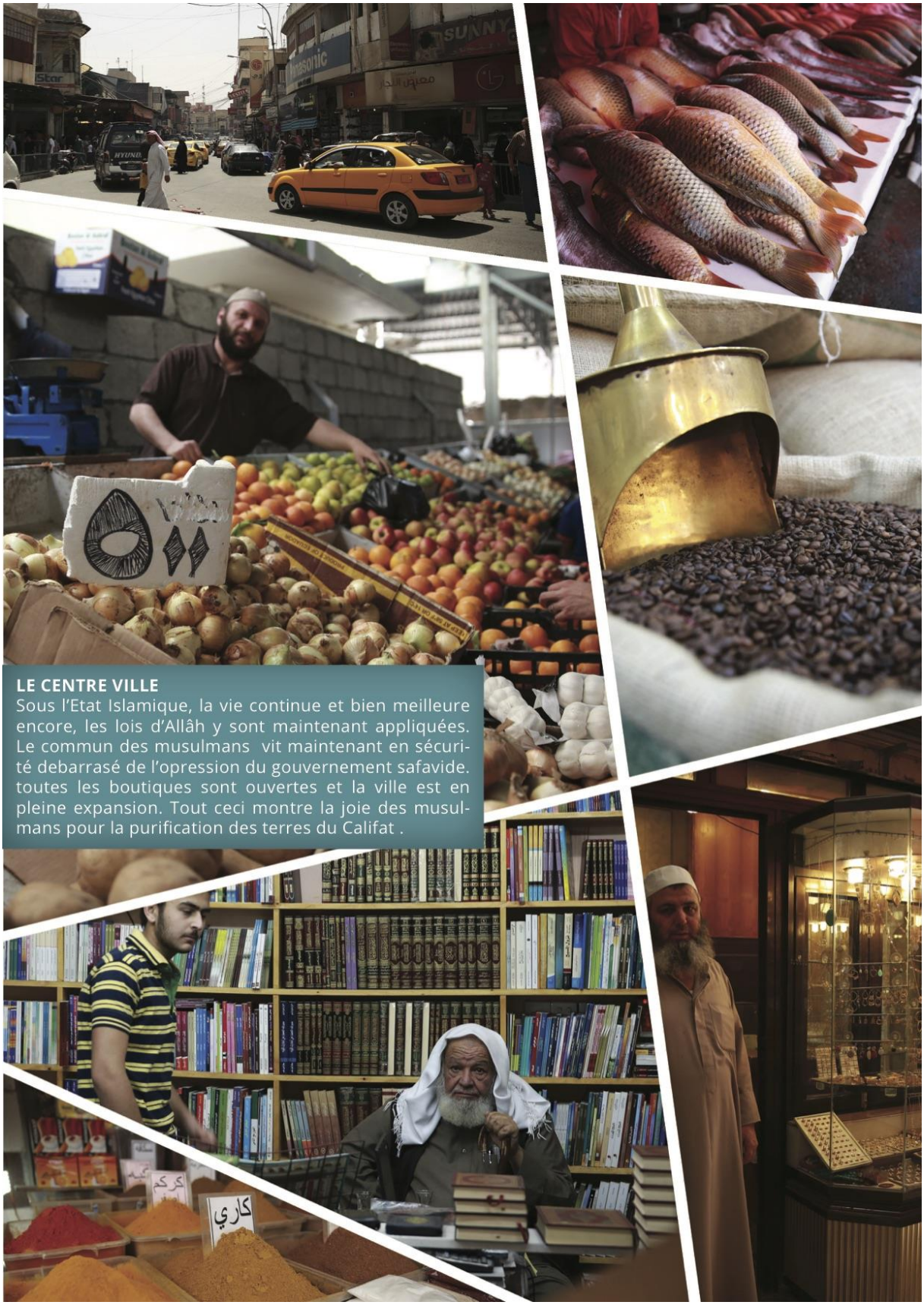

DIVERTISSEMENTS
La ville de Mossoul dispose de plusieurs supermarchés, afin de satisfaire les demandes quotidiennes des familles musulmanes ainsi que de parcs d'attractions pour le plaisir des enfants.

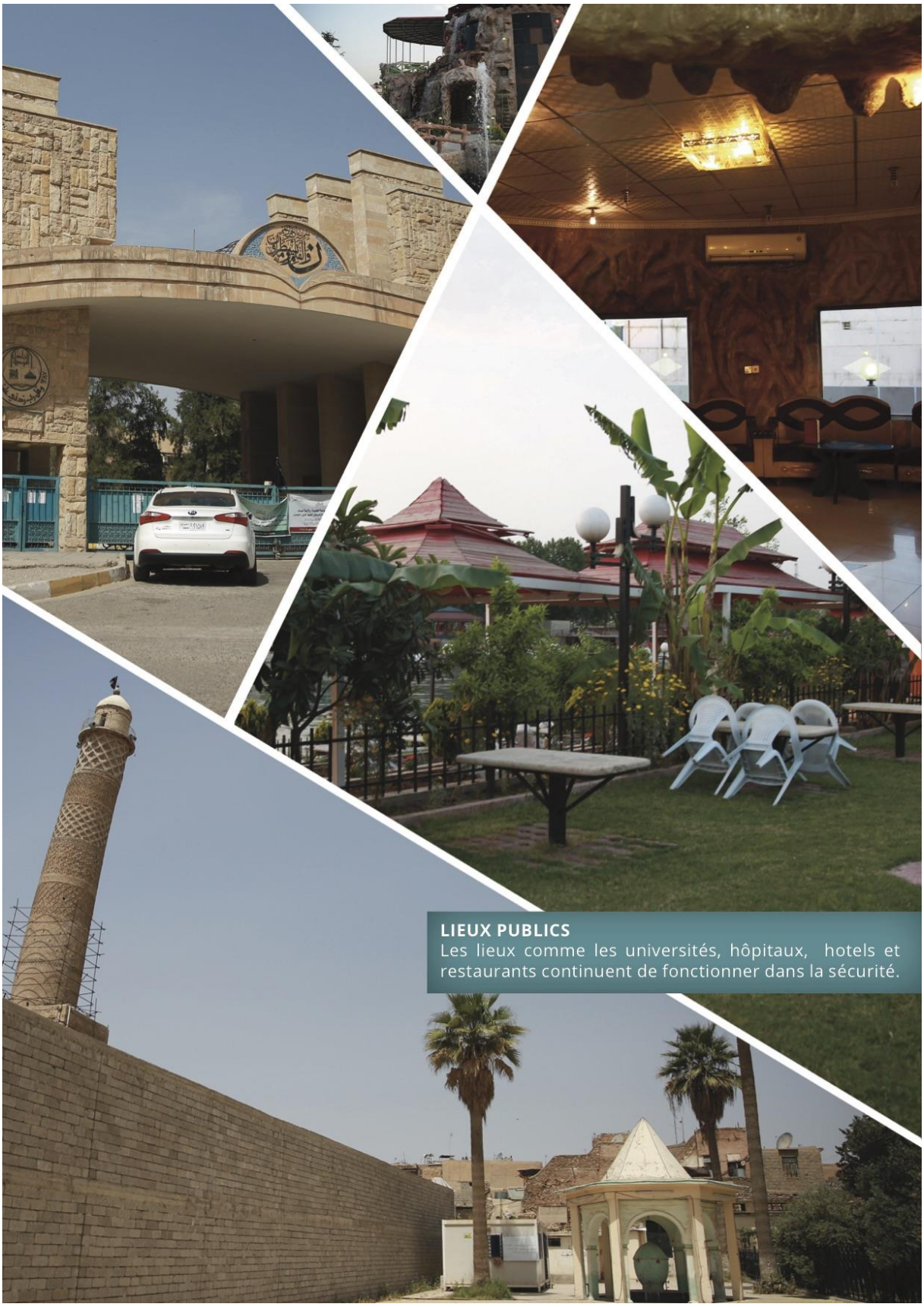

LIEUX PUBLICS
Les lieux comme les universités, hôpitaux, hotels et restaurants continuent de fonctionner dans la sécurité.

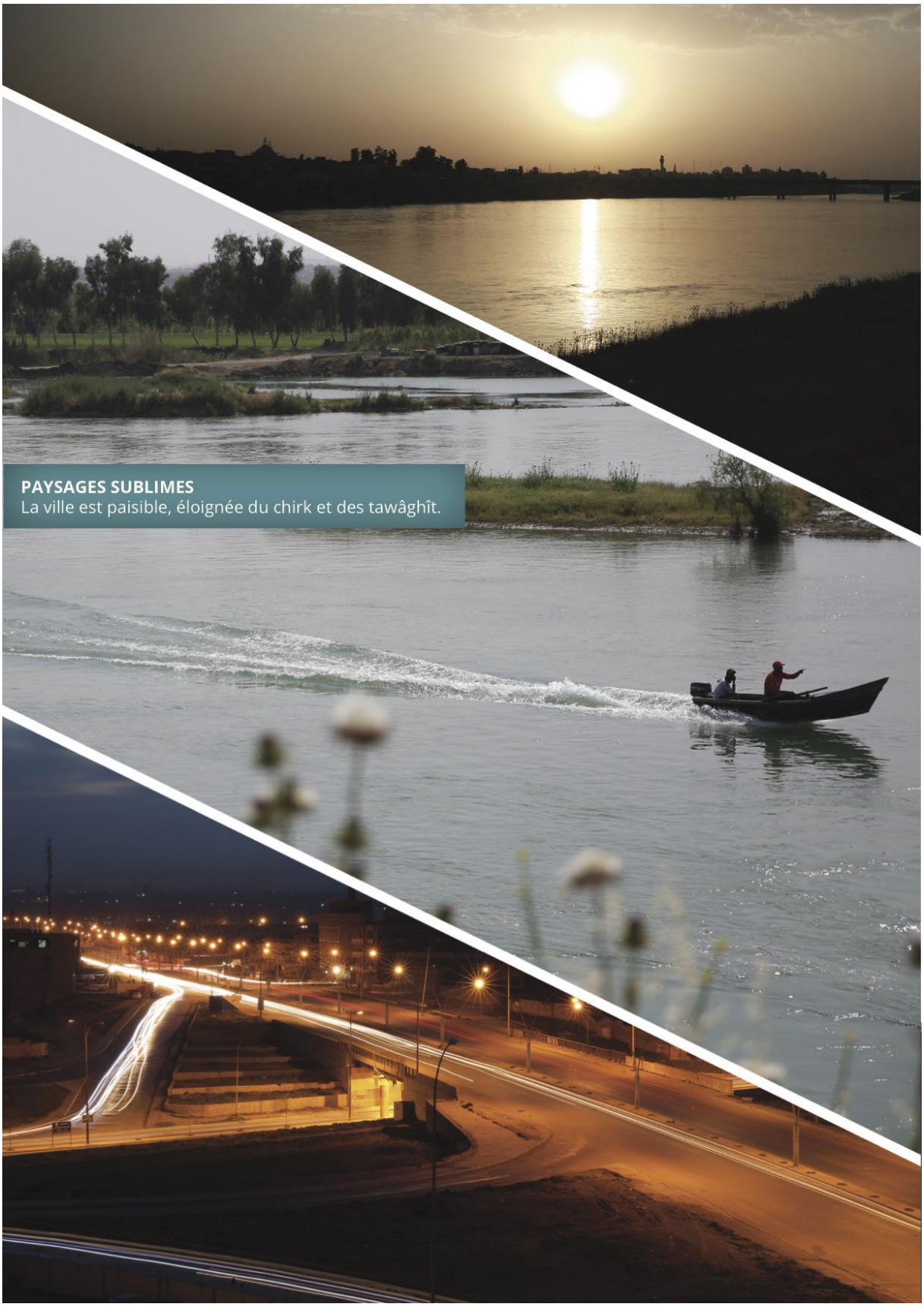
PAYSAGES SUBLIMES
La ville est paisible, éloignée du chirk et des tawâghît.

ANNEXE III : Charlie WINTER, *Documenting the Virtual 'Caliphate'*, Quilliam Octobre 2015, p. 16

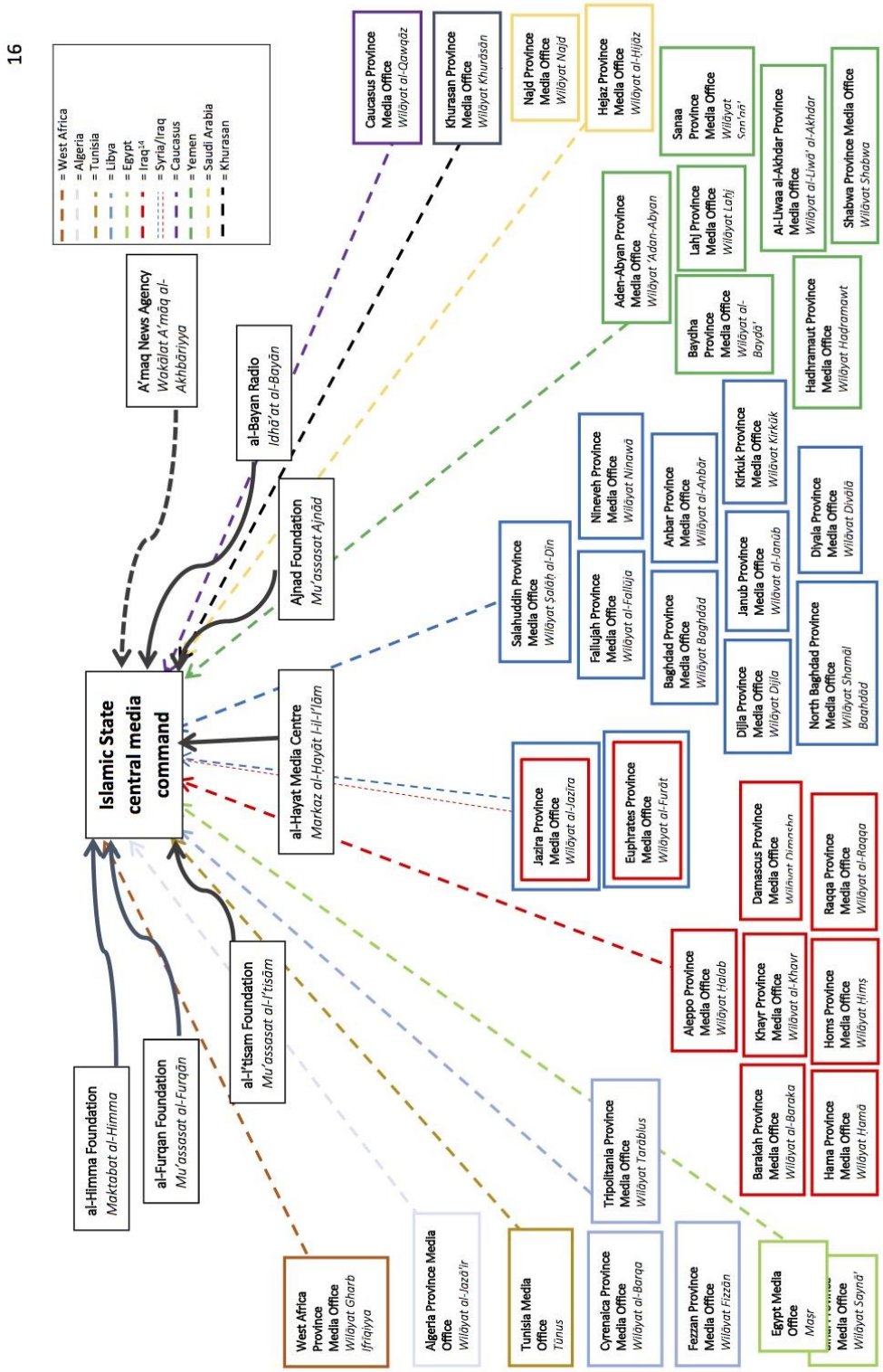

Figure 1

BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages généraux** :

COLOMBANI Jacques-Louis, *Cyberespace et terrorisme*, Collection Dikè, Presses de l'Université de Laval, Canada, 2016

ERELLE Anna, *Dans la peau d'une djihadiste,* coll. J'ai vu, Edition Robert Laffont, Paris 2015

GUIDERE Mathieu, *l'Etat islamique en 100 questions*, Edition Tallandier, Paris, 2016

KEPEL Gilles avec Antoine JARDIN, *Terreur dans l'Hexagone : Genèse du djihad français*¸ France, Edition Gallimard, 2015

KHOSROKHAVAR Farhad., *Radicalisation,* coll. Interventions, Maison des sciences de l'Hommes, Paris 2014

PELLETIER Eric et Jean-Marie PONTAUT, *Affaire Merah: l'enquête*, Michel Lafon, 2012

TREVIDIC Marc, *Terroristes, les sept piliers de la déraison*, Coll. Livre de poche, Editions Jean Claude Lattes, 2016

- **Ouvrage spécial** :

Dictionnaire, *Le petit Larousse illustré*, Edition Larousse, Paris 2012

- **Ouvrages juridiques** :

Code pénal

Code de procédure pénale

Code de la sécurité intérieure

- **Législation non codifiée :**

Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 *relative à l'état d'urgence*

- **Dispositions juridiques** :

Conseil constitutionnel, n°2016-611, QPC, *M. David P.* sur le délit de consultation habituelle de sites internet terroristes, du 10 février 2016.

- **Documents officiels** :

Al-Azhar Conference Center, *Discours du saint-père aux participants à la conférence internationale pour la Paix*, Vatican.va, Le Caire 28 avril 2017 [http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/april/documents/papa-francesco_20170428_egitto-conferenza-pace.html]

Bilan de l'état d'urgence, 1 mai 2016 [https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/communication/Autre/2016-27_CP_3e_Prorogation_etat_d_urgence_-_Document_definitif_prorogation.pdf]

Conseil français du culte musulman, *Charte de l'imam*, 29 mars 2017 [http://www.crcm-ra.org/wp-content/uploads/2017/04/CFCM_Charte_Imam_v8.pdf]

Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur le renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, Paris, 21 janvier 2015 [http://discours.vie-publique.fr/notices/153000381.html]

La déradicalisation outil de lutte contre le terrorisme, Rapport auprès du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve, juin 2015 [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000455.pdf],

Radicalisation islamiste en milieu carcéral : 2016, l'ouverture des unités dédiées, 7 juin 2016 [http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-radicalisation_unit%C3%A9s-d%C3%A9di%C3%A9es_2016_DEF.pdf]

Rapport d'information sur la mission d'information « désendoctrinement, désembrigadement, et réinsertion des djihadistes en France et en Europe » n°438, 22 février 2017.

Présentation du centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté d'Indre et Loire, 13 septembre 2016 [file:///C:/Users/user/Downloads/presentation-centre-cipc%20(2).pdf]

Sécuriser les prisons et lutter contre la radicalisation, 25 octobre 2016 [http://www.justice.gouv.fr/le-garde-des-sceaux-10016/archives-2016-j-j-urvoas-12873/securiser-les-prisons-et-lutter-contre-la-radicalisation-30405.html]

- **Rapports de recherche** :

BENZINE Rachid, MAYEUR-JAOUEN Catherine, PHILIP-GAY Mathide, « Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans », Rapport *l'Etudiant*, 4 avril 2017 [http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/6/3/1455063-rapport-sur-la-formation-des-imams-4-original.pdf]

BOUZAR Dounia, Christophe CAUPENNE, Sulayman VALSAN, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes,* Bouzar-expertises, novembre 2014, [http://www.bouzar-expertises.fr/metamorphose]

CONESA Pierre, HUYGUE François-Bernard, CHOURAQUI Margaux, *La propagande francophone de Daech : la mythologie du combattant heureux,* Fondation maison des sciences de l'Homme, 2015 [http://www.fmsh.fr/sites/default/files/rapport_propagande_bdef.pdf]

WINTER Charlie, *Documenting the Virtual 'Caliphate'*, Quilliam Octobre 2015 [http://truevisiontv.com/uploads/websites/39/wysiwyg/doctors/jihad/FINAL-documenting-the-virtual-caliphate.pdf]

- **Sites internet** :

- **Sites gouvernementaux**

Assemblée Nationale : www.assemblee-nationale.fr

Gouvernement : www.gouvernement.fr

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

Ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr

Stop-djihadiste : www.stop-djihadisme.gouv.fr

- **Sites d'autres organisations**

François-Bernard Huyghe : www.huyghe.fr

Organisation de la coopération islamique: www.oic-oci.org

Ligue islamique mondiale : www.themwl.org

Vie publique : www.vie-publique.fr

- **Réseaux sociaux**

Twitter.com

Youtube.com

- **Articles internet** :

ALONSO Pierre, « Christine Lazerges : «L'état d'urgence crée du rejet et, in fine, des discriminations» », *Libération*, 25 janvier 2017 [http://www.liberation.fr/france/2017/01/25/christine-lazerges-l-etat-d-urgence-cree-du-rejet-et-in-fine-des-discriminations_1544073]

Asif ARIF, « Lutter efficacement contre la radicalisation à travers le discours sur l'islam », *Huffigton Post*, 17 novembre 2015 [http://www.huffingtonpost.fr/asif-arif/lutter-efficacement-contre-la-radicalisation-a-travers-le-discou/]

BFMTV, « "Je suis en terrasse", un nouveau slogan après les attentats de Paris », 16 novembre 2015,[http://www.bfmtv.com/societe/je-suis-en-terrasse-un-nouveau-slogan-apres-les-attentats-de-paris-930498.html]

BONNEFOY Geoffroy, « Attentats: "Anonymiser les terroristes, c'est laisser la place aux complotistes" », *L'Express*, 22 juillet 2016, [http://www.lexpress.fr/actualite/medias/attentats-anonymiser-les-terroristes-c-est-laisser-la-place-aux-complotistes_1816433.html]

BONOMELLI Marc, « Coran et homosexualité : les convictions d'un imam gay », *Le Monde des religions*, 7 avril 2015 [http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/coran-et-homosexualite-les-convictions-d-un-imam-gay-07-04-2015-4618_118.php]

BOUANCHAUD Cécile, « Rapport sur la déradicalisation : « il n'y aura pas de miracle » », *Le Monde*, 23 février 2017[http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/23/rapport-sur-la-deradicalisation-il-n-y-aura-pas-de-miracle_5084014_3224.html]

CORNEVIN Christophe, « Poussée radicale dans les mosquées françaises », *Le Figaro*, 29 juin 2015 [http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/02/20/01016-20150220ARTFIG00038-poussee-radicale-dans-les-mosquees-francaises.php]

CORNEVIN Christohe, « Il y a quatre ans, Mohamed Merah faisait basculer la France dans le terrorisme », *Le Figaro*, 13 mars 2016 [http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/18/01016-20160318ARTFIG00021-il-y-a-quatre-ans-mohamed-merah-faisait-basculer-la-france-dans-le-terrorisme.php]

COUTOULY Rodrigue, « Profils-types des jeunes radicalisés », *Les Echos*, 21 novembre 2015 [https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-144361-la-radicalisation-a-pour-moteur-le-desespoir-de-la-jeunesse-1177196.php]

DESERTS (des) Sophie, « « Sois une étrangère pour ta propre famille » : la lettre d'une jeune française partie en Syrie », *L'Obs*, 19 février 2014 [http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20140219.OBS6922/sois-une-etrangere-pour-ta-propre-famille-la-lettre-d-une-jeune-francaise-partie-en-syrie.html]

DURAND-PARENTI Chloé, « Dalil Boubakeur : "Tout un chacun peut s'autoproclamer imam" », *Le Point*, 11 mai 2010 [http://www.lepoint.fr/societe/dalil-boubakeur-tout-un-chacun-peut-s-autoproclamer-imam-11-05-2010-411653_23.php]

Europe 1, « Le nombre de combattants étrangers entrant en Irak et en Syrie en forte baisse selon un général américain », Europe 1.fr 26 avril 2016 [http://www.europe1.fr/international/le-nombre-de-combattants-etrangers-entrant-en-irak-et-en-syrie-en-forte-baisse-selon-un-general-americain-2730067]

FAVRE Cléa, « Il a écrit la bible des djihadistes », *Le Matin*, 17 novembre 2015, [http://www.lematin.ch/monde/Il-a-ecrit-la-bible-des-djihadistes/story/13193575]

Sophie FILIPPI-PAOLI, « Itinéraire d'un fiché «S» de 23 ans : «Je veux changer, refaire surface» », *La voix du Nord*, 26 septembre 2016 [http://www.lavoixdunord.fr/49893/article/2016-09-26/itineraire-d-un-fiche-s-de-23-ans-je-veux-changer-refaire-surface]

GAURON Roland, « Abou Moussab al-Souri, l'inspirateur des attentats de Paris », *Le Figaro*, 23 novembre 2015, [http://www.lefigaro.fr/international/2015/11/23/01003-20151123ARTFIG00224-abou-moussab-al-souril-inspirateur-des-attentats-de-paris.php]

GOEFFROY Romain, « « *Business as usual* » : après l'attentat, a vie reprend son cours à Londres », *Le Monde*, 23 mars 2017

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/03/23/business-as-usual-apres-l-attentat-la-vie-reprend-son-cours-a-londres_5099858_3214.html]

GOLLIAU Catherine, « Ce que dit le Coran #3 : le port du voile », *Le Point*, 29 octobre 2015, [http://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-3-le-port-du-voile-29-10-2015-1977669_23.php]

HERTEL Olivier, « Cyber-terrorisme : un recrutement en 4 phases », *in Sciences et Avenir*, 16 novembre 2015 [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/cyber-terrorisme-un-recrutement-en-4-phases_35824]

HEISBOURG François, « Après les attentats, la peur n'est pas bonne conseillère » *Le Monde*, 14 novembre 2015 [http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/14/c-ur-lourd-tete-froide_4809930_3232.html]

HUYGUE François-Bernard, « Message et terreur, acteurs et vecteurs », *Sécurité globale*, Automne 2007 [http://www.huyghe.fr/dyndoc_actu/49144efa7e36b.pdf]

LAURENT Annie, « La Taqiya ou le concept coranique qui permet aux musulmans radicaux de dissimuler leurs véritables croyances » *Antlantico*, 19 novembre 2015 [http://www.atlantico.fr/decryptage/taqiya-ou-concept-coranique-qui-permet-aux-musulmans-radicaux-dissimuler-veritables-croyances-annie-laurent-2445946.html]

Le Monde, « Un imam intégriste expulsé en urgence vers l'Egypte », 7 janvier 2010 [http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/07/un-imam-integriste-expulse-en-urgence-vers-l-egypte_1288908_3224.html]

Le Monde, « Les imams se verront bientôt délivrer des « certifications » », 24 novembre 2015 [http://www.lemonde.fr/religions/article/2015/11/24/les-imams-se-verront-bientot-delivrer-des-certifications_4816507_1653130.html]

LEROY Valentin, « Elles m'ont tout volé, mon corps, mon enfant, jusqu'à ma liberté de rêver », *L'Orient le jour*, 5 avril 2017 [https://www.lorientlejour.com/article/1044814/-elles-mont-tout-vole-mon-corps-mon-enfant-jusqua-ma-liberte-de-rever-.html]

Mail online, « CNN claim that ISIS is luring women with kittens and Nutella », 20 février 2015 [http://www.dailymail.co.uk/video/news/video-1161225/CNN-claim-ISIS-luring-women-kittens-Nutella.html]

Middle East Media Research Institute, « Un djihadiste s'adresse en français aux musulmans occidentaux : "On vous invite à rejoindre les rangs des moudjahidines"», 21 juillet 2014 [http://memri.fr/2014/07/21/un-djihadiste-sadresse-en-francais-aux-musulmans-occidentaux-on-vous-invite-a-nous-rejoindre-et-a-rejoindre-les-rangs-des-moudjahidines/]

POIREAULT Kevin, « Pourquoi la France est-elle une cible privilégiée de Daesh ? » , *Les Inrocks*, 15 novembre 2011 [http://www.lesinrocks.com/2015/11/15/actualite/pourquoi-la-france-est-elle-une-cible-privilegiee-de-daesh-11788105/]

R.J, « Fin des unités pour détenus radicalisés : "Ce n'est pas un aveu d'échec" », *Europe 1*, 25 octobre 2016, [http://www.europe1.fr/societe/fin-des-unites-pour-detenus-radicalises-ce-nest-pas-un-aveu-dechec-2882402]

RT News, « Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable », 19 avril 2017 [https://francais.rt.com/international/37056-daesh-met-scene-bourreau-age-six-ans-dans-video]

SENECAT Adrien, « Le djihad 3.0 des français partis en Syrie », *l'Express*, 21 juin 2014, [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-djihad-3-0-des-francais-partis-en-syrie_1551982.html]

VINCENT Elise, PASCUAL Julia, « Que sait-on de Larossi Abballa, le meurtrier d'un couple de policiers à Magnanville ? », *Le Monde*, 14 juin 2016 [http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/06/14/qui-est-le-meutrier-des-policiers-a-magnanville_4949931_1653578.html]

20 minutes, « Le mouvement Daesh appelle à tuer les «méchants et sales Français» » 22 septembre 2014 [http://www.20minutes.fr/monde/1447175-20140922-mouvement-daesh-appelle-tuer-mechants-sales-francais]

- **Sources vidéo** :

CAPA Presse, *Le Studio de la Terreur, à l'intérieur de la Machine de Propagande de Daech*, Alexis MARANT, Canal+, le 20 septembre 2016 à 20h50

Complément d'enquête, *Jihad : les recruteurs*, Romain BOUTILLY, Antoine HUSSER et Frédérique PRIGENT, France 2, diffusé le 2 juin 2016 à 22h40, durée 1h10

Envoyé spécial, *Attentats de Paris*. *Français candidats au djihad* » présenté par Françoise Joly, Guilaine Chenu et Nicolas Poincaré, France 2, 19 novembre 2015, 03h55 (disponible sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=0jkROnkx6C8)

Envoyé spécial, *Jihad 2.0 : la guerre de la propagande*, Elise LE GUEVEL, Matthieu NIEWENGLOWSKI et Ghislain DELAVAL, France 2, 5 mars 2015, 1h29

Envoyé Spécial, *Les sœurs, les femmes cachées du jihad*, Marina LADOUS, Roméo LANGLOIS, Etienne HUVER, France 2, SlugNews, TV Presse et France 24, 2 février 2017 à 22h10

Le Document, *Etat islamique, l'arme médiatique,* Peggy BRUGUIERE, CNews, diffusé le 6 octobre 2014 à 11h.

Sept à Huit, *Traumatisés, manipulés, violents : qui sont les enfants français de daech ?*, Aurélie BAZZARA, TF1, diffusé le 15 janvier 2017 à 19h [http://www.lci.fr/societe/traumatises-manipules-violents-qui-sont-les-enfants-francais-de-daech-2021866.html]

Spécial investigation, *Soldats d'Allah*, présenté par François HAUMANT, Canal +, diffusé le 2 mai 2016 à 22h55, durée 1h30.

Vidéo amateur de deux femmes syriennes en caméra cachée : [http://www.francesoir.fr/politique-monde/syrie-elles-ont-filme-raqqa-le-fief-de-daech-video]

- **Cours** :

Edouard VERNY, Cours de criminologie, 2016

- **Propagande djihadiste** :

  - Magazines

Al-Rumiyah n°2, septembre 2016

Dabiq, n°, The return of the Khilafah, juin/juillet 2014

Dar al-Islam n°1, *L'Etat islamique étend son territoire*, 23 décembre 2014

Dar al-Islam n°2, *Qu'allah maudisse la France*, janvier/février 2015

Dar al-Islam n°3*, L'Etat islamique applique le jugement d'Allah : la destruction des idoles*, mars/avril 2015,

Dar al-Islam n°4, *Le combat contre les apostats*, mai-juin 2015

Dar al-Islam n°7, *La France a genoux*, novembre 2015

Dar al-Islam n°8, *Attentats sur la voie prophétique*, décembre 2015

Dar al-Islam n°9, *l'Etat islamique sur les pas des compagnons*, avril 2016

Inspire n°1, *May our souls be sacrificed for you*, 2010

Inspire n°10, 2013, *We are all Usama*, 2013

  - Vidéos

Flames of war : [https://clarionproject.org/isis-releases-flames-war-feature-film-intimidate-west/]

Flames of war : bande-annonce : 15 juillet 2015 [https://www.youtube.com/watch?v=yCdZc-6zmn8]

John Cantlie : Lend Me Your Ears" 18 septembre 2014 [https://www.youtube.com/watch?v=Vcew3qmidRI]

John Cantlie : Vidéo dans Mossoul : 7 décembre 2016 [http://heavy.com/news/2016/12/john-cantlie-uk-united-kingdom-british-hostage-isis-islamic-state-bridge-coalition-airstrike-water-electricity-video/]

Kill them wherever you fin them : [https://www.zerocensorship.com/uncensored/isis/execution-video-kill-them-wherever-you-find-them-threat-to-france-west-219013]

Message from the mudjahid n°3 : [https://archive.org/details/message3IS]

Message from the mudjahid n°4 : [https://archive.org/details/MessageOfTheMujahid5]

To the son of jews : [http://heavy.com/news/2015/12/new-isis-islamic-state-news-videos-pictures-to-sons-of-jews-wilayat-al-khayr-child-boy-soldiers-executing-shooting-spies-jewish-ancient-ruins-obstacle-course-full-uncensored-youtube/]

Vidéo post-mortem d'Abu Muslim : [https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2014/07/16/this-canadian-jihadist-died-in-syria-but-his-video-may-recruit-more-foreign-fighters/?utm_term=.1260f38965a5]

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ABREVIATIONS……p.3

SOMMAIRE…….....…p.4

INTRODUCTION GENERALE……..p.5

Section 1 – L'élargissement inquiétant des profils des candidats djihadistes……p.6

1§. Un premier profil type sur le modèle Mohamed Merah……...p.6

A. Les jeunes d'origine étrangère des banlieues pauvres…….p.6

B. Les jeunes délinquants cumulant des expériences en prison…….p.7

2§. Une troublante diversification des profils……....p.8

Section 2 – Internet comme vecteur de la communication de l'Etat islamique……p.10

1§. Internet, l'outil de la propagande à grande échelle…….p.10

A. Les prémices d'une communication sans barrières : *l'Appel à la résistance islamique mondiale*……p.11

B. La multiplication des réseaux sociaux……p.11

2§. Internet, un instrument en constante évolution……..p.12

TITRE I – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME UNIVERSELLE ET EFFICACE DE LA TERREUR……..p.14

Chapitre 1 – Le double objectif des publications djihadistes……...p.16

Section 1 – Une propagande efficace dans le but principal de recruter……p.16

1§ - Les discours convaincants……...p.16

A. L'endoctrinement par la haine…….....p.17

1. Le dégout du candidat envers son entourage……p.17

2. Le dégout du candidat envers son pays……p.18

3. La vision manichéenne du monde : le combat du bien contre le mal……p.19

B. L'embrigadement par les promesses…….....p.20

1. Les hommes…….....p.20

a. L'attrait d'un combat épique……p.20

b. L'appel du Paradis……...p.21

2. Les sœurs...……..p.22

a. La finalité altruiste du djihad……p.22

b. L'accomplissement de la destinée féminine : la mère de famille……p.23

c. L'argument religieux……p.24

2§ - Les différents modes de recrutement……p.24

A. Une publicité globale autour du Califat……...p.25

1. L'assise de la légitimité du Califat et la démonstration de ses ressources……..p.25

2. L'humanisation des terroristes djihadistes……...p.27
B. Une prise de contact individualisée par les chasseurs de têtes…….p.28

Section 2 – L'affaiblissement des opposants par intimidation……p.29
1§ – L'horreur comme élément efficace de la menace…….p.30
A. La déshumanisation des victimes et des ennemis de l'Etat islamique…….p.30
1. Une perte d'humanité « dans les mots de l'ennemi »……...p.30
a. L'appellation de « mécréant »…….p.31
b. La référence aux « croisés »……p.31
2. Les traitements inhumains subits par leurs victimes…….…..p.32
B. L'utilisation de la violence à outrance……p.33
2§ – Des messages intimidants à l'impact percutant……p.35

Chapitre 2 – La sidération comme conséquence…….p.38
Section 1 – L'effarement engendré par cette communication affutée…….p.38
1§. Un djihad médiatique : la course aux oscars ?.....p.39
A. L'organisation du système médiatique……...p.39
1. L'organisation des différentes unités de production médiatiques du Califat autoproclamé……..p.39
2. Le filtrage méticuleux des données communiquées au reste du monde…….p.40
B. Une arsenal de tournage digne des studios hollywoodiens..p.41
§2. L'appropriation et la destruction de symboles occidentaux par les productions de l'Etat islamique……...p.42
A. Le détournement de la culture occidentale……..p.43
1. Les jeux vidéo……..p.43
2. Les films……..p.44
B. Un large panel de « stars » djihadistes……p.45
1. La mise en scène de la nouvelle génération de djihadistes……p.46
2. Les occidentaux……...p.47
a. John Cantlie, le nouveau porte-parole de l'EI……...p.48
b. Les combattants occidentaux……...p.48

Section 2 – L'aboutissement de la communication : les attentats……p.49
1§. La préparation aux attentats et le phénomène du « jihad individuel »…….p.50
2§. La concrétisation des menaces par le passage à l'acte……..p.52

A. L'accélération des attentats depuis la proclamation du Califat……..p.52
B. La France, une cible privilégiée……..p.53
1. La haine de l'histoire de France……...p.54
2. Les choix stratégiques et politiques français comme justification de l'animosité à son égard……p.55

TITRE II – LA COMMUNICATION DJIHADISTE, UNE ARME PRESQUE IMPARABLE……...p.58

Chapitre 1 – Les essais infructueux de la lutte française contre la communication djihadiste……p.60
Section 1 – Des tentatives de prévention de la radicalisation et de ses conséquences par de nombreux outils juridiques……p.60
1§. Les nouveaux dispositifs bancals mis en place pour lutter contre la radicalisation sur internet……p.61
A. Les législations éparses prévenant l'accès aux contenus djihadistes sur internet ……p.61
1. Les nouvelles dispositions du Code pénal ou la remise en cause des droits et libertés fondamentaux……p.61
2. Les tentatives de censure des sites djihadistes sur internet……p.64
a. Le blocage administratif……p.64
b. Le déréférencement……..p.65
B. « Stop-djihadisme », la campagne de contre-communication vaine……p.65
1. Une vidéo de contre communication à la hauteur de la propagande du Califat……p.66
2. L'affirmation d'un choix dans le processus de radicalisation……...p.67
2§. Les tentatives de surveillances des personnes suspectées d'être radicalisées……..p.67
A. L'état d'urgence……..p.68
B. Les autres moyens de surveillance et d'investigation……..p.70
1. Le renforcement des méthodes d'investigations et de surveillance des personnes radicalisées par la loi sur le renseignement…….…p.71
2. Le ficher judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes……....p.72
C. La taqiyya comme méthode de contournement des moyens de surveillances des autorités françaises…….…p.73

Section 2 – L'échec de la déradicalisation……...…p.74

1§. La désillusion du gouvernement français face au centre de Pontourny……p.75
A. L'organisation du centre…….p.75
B. Les raisons de son échec……..p.76
2§. Les difficultés de déradicalisation dans les établissements pénitentiaires et l'insuccès des unités dédiées……...…..p.77

Chapitre 2 – Le rôle décisif d'une contre-communication musulmane…….....….p.80
Section 1 – L'Islam, le fondement contextuel du terrorisme djihadiste….....p.80
1§. Le rôle des imams autoproclamés……..p.81
A. Le défaut de ministère musulman……...p.81
B. La question du développement de diplômes étatiques délivrés aux imams……...p.83
2§. Le détournement de la religion musulmane par les islamistes salafistes du Califat……p.84
A. La justification des tueries et attentats par le Califat au travers de la déformation du sens du mot djihad……..p.85
1. Les différentes significations du mot……...p.85
2. Les conséquences du détournement de ce mot…….p.87
B. L'application radicale de l'Islam dans le Califat……p.88
1. Les châtiments d'origine inconnue pourtant appliqués strictement en Irak et en Syrie……..p.89
a. La lapidation pour celui qui commet l'adultère……..…p.89
b. Le sort des homosexuels……..p.90
2. Les restrictions de la liberté des femmes musulmanes……p.91
C. La symbolique islamique dans la communication du Califat……..p.92

Section 2 – L'Islam, un outil de contre-propagande déterminant……p.94
1§. Les efforts bénéfiques de contre-discours par les organisations islamiques internationales……p.94
A. Les propositions de l'Organisation de la coopération islamique……p.95
B. Les propositions de la Ligue islamiques mondiale……p.96
2§. Le renforcement modéré de la coopération française avec les organisations musulmanes……p.97
A. La nécessaire retenue dans la mise en place d'une coopération entre le gouvernement et les instances musulmanes……p.97
B. La nécessaire mise en place d'une coopération entre le gouvernement et les instances musulmanes……p.98

CONCLUSION GENERALE……..p.100

TABLE DES ANNEXES……..……p. 102
Annexe I……...p.103
Annexe II……..p.106
Annexe III…….p.111

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRE SOURCES DOCUMENTAIRES……..…….p. 112

TABLE DES MATIERES……...……..p. 120